

Trudeau dit regretter les initiatives de Tremblay

mais reconnaît que le Québec privilégie sa minorité anglophone

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a indiqué hier à la Chambre qu'à sa connaissance, il n'y aurait pas de violation de la constitution dans ce qu'on connaît de la politi-

que linguistique du Québec. "Le gouvernement de Québec a-t-il déclaré, prétend qu'il n'y a rien d'inconstitutionnel dans ce qu'il est en voie de faire, et je crois que cette opinion est juste."

Toutefois, M. Trudeau a regretté les initiatives que, selon M. Jean-Noël Tremblay, le gouvernement du Québec s'apprête à prendre dans le domaine de la langue. "Le Québec considère la possibilité de retirer à sa minorité de langue anglaise les privilèges dont elle jouit; notre position à nous, est d'espérer que plutôt que de retirer des privilèges aux Canadiens de langue anglaise, des privilèges semblables pourraient être accordés aux minorités canadiennes-françaises dans les autres provinces."

Le fond et le ton de cette déclaration du premier ministre ont peut-être contribué à calmer les esprits à Ottawa qui étaient tout prêts à ouvrir une nouvelle crise à la suite des déclarations récentes de M. Jean-Noël Tremblay.

C'est le conservateur de Red Deer M. Robert Thompson qui a provoqué cette déclaration du premier ministre. Dans une autre partie de sa réponse, ce dernier a dit que copie du projet de loi du gouvernement sur les langues officielles serait transmise aux provinces dès après la première lecture.

"Elles pourront ainsi, a dit le premier ministre exprimer leurs points de vue sur un sujet qui cependant ne les intéresse qu'indirectement, dans la mesure où la loi ne portera que sur des institutions de juridiction fédérale. C'est donc plutôt par courtoisie et souci de collaboration que le premier ministre entend soumettre ce projet aux provinces."

Plus tard hors de la Chambre, le premier ministre a confié aux journalistes que les privilèges de la minorité anglaise au Québec sont tels, que le Québec peut fort bien légi-

Voir page 6: Trudeau



A son retour de sa convalescence aux Bermudes hier, M. Daniel Johnson a été accueilli à l'aéroport de Dorval par ses deux filles et l'un de ses fils. Le premier ministre doit donner une conférence de presse mercredi.

(Photo Keystone/Le Devoir)

Johnson rentre "bien reposé"

M. Daniel Johnson est rentré des Bermudes hier, en fin d'après-midi, avec 20 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Basané comme un vacancier, souriant, décontracté, il a été accueilli à sa descente d'avion par M. Jean-Jacques Bertrand, premier ministre suppléant depuis le 3 juillet, date à laquelle le chef du gouvernement a été victime d'une attaque cardiaque bénigne. Ses deux filles et l'un de ses fils s'étaient aussi portés à sa rencontre. Alitée et souffrant d'une grippe, Mme Johnson n'avait pu se rendre à Dorval. Le premier ministre a dit qu'il s'était bien reposé dans le sud et, invité à commenter les rumeurs selon lesquelles il serait atteint de cancer, M. Johnson a répondu en riant: "Aïe l'air d'un cancéreux?"

Voir page 6: Johnson



Le sénateur Edward Kennedy est venu prêter main-forte, hier, à Boston, au candidat démocrate Hubert Humphrey que de récents sondages placent loin derrière M. Richard Nixon. Lire nos informations à la page 8. (Téléphoto AP).

■ nos informations

Après l'entente provisoire avec les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal. Un commentaire de Jean Basile. (Page 11)

Sur examen d'entrée, les adultes pourront désormais obtenir les mêmes diplômes que les étudiants à l'u. de M. (Page 7)

La CECM accuse un déficit de plus de \$10 millions pour la dernière année. (Page 3)

Bertrand blâme Ottawa pour la faible immigration francophone au Canada. (Page 3)

Entre les États-Unis et l'URSS

U Thant plaide en faveur d'une troisième force

NATIONS UNIES (AFP) — A quelques jours de l'ouverture de l'Assemblée générale, le secrétaire général, U Thant, a saisi l'occasion d'un déjeuner pour souligner la gravité de la situation mondiale, en particulier à la suite des événements de Tchécoslovaquie, et affirmer que seule une troisième force basée sur le recours à l'ONU permettrait d'assurer la paix dans un monde où l'équilibre des grandes puissances se révèle précaire.

Les récents événements en Europe centrale, a dit U Thant à l'issue d'un déjeuner organisé par le Fonds. Hammarhjöld de l'Association des correspondants des Nations unies "montrent combien est précaire l'équilibre de puissance entre les États-Unis et l'URSS dans le monde d'aujourd'hui. Tout changement soudain d'un côté dans cet équilibre, que ce soit à la suite de faits nouveaux dans la technologie militaire, des actions militaires et des actes au niveau politique, mène inévitablement à une forte réaction de l'autre côté. Dans ces circonstances, j'estime essentiel qu'une troisième force vigoureuse et explicite s'élève en tant que voix de la conscience de l'humanité. Une telle voix pourrait convaincre tous les États membres de la nécessité impérieuse de recourir de plus en plus aux rouages des Nations unies, pour maintenir la paix du monde."

Dans ce sombre tableau de la situation internationale, U Thant inclut naturellement les crises qui continuent à sévir en Asie du sud-est et au Moyen-Orient, et "le conflit fratricide au cœur de l'Afrique".

La commission Rioux:

Tirer l'enseignement des arts de son isolement traditionnel

par Gilles Gariépy

Tirer l'enseignement des arts de son isolement traditionnel, l'intégrer complètement au système scolaire: voilà en résumé ce que propose la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, dans son rapport final qui doit être rendu public d'ici quelques semaines.

La politique recommandée par la Commission Rioux s'appuie sur quatre idées-maîtresses:

● Prise en charge par le ministère de l'Éducation de la responsabilité complète de l'enseignement des arts au Québec, y compris des attributions actuelles du ministère des Affaires culturelles dans ce domaine.

● Disparition des écoles d'art (école des beaux-arts, conservatoires, etc.) comme entités distinctes et intégration de l'enseignement artistique professionnel au programme d'études des CEGEP et des universités.

● De la maternelle jusqu'à l'université, développement de l'éducation artistique comme "composante essentielle de la formation de base" pour tous les élèves, au même titre que l'enseignement de la langue et des mathématiques.

● Transformation du ministère des Affaires culturelles en ministère du "Développement culturel" et création d'un Conseil du développement culturel (inspiré du Conseil supérieur de l'Éducation), pour succéder à l'actuel Conseil des arts.

La commission, présidée par le professeur Marcel Rioux, a terminé son travail en août et son rapport est présenté sous presse. Le "Téléjournal" de Radio-Canada en a dévoilé mardi soir, quelques grandes lignes. (Pour notre part, nous publions aujourd'hui en page 2, 38 recommandations tirées du rapport et portant sur les politiques générales suggérées par la commission Rioux).

La commission Rioux avait reçu mandat d'étudier "toutes les questions relatives à l'en-

seignement des arts, y compris les structures administratives, l'organisation matérielle des institutions affectées à cet enseignement et la coordination de ces institutions avec les écoles de formation générale".

La commission a été formée en mars 1966 à la suite d'un vif affrontement entre les étu-

dants de l'enseignement artistique et le gouvernement. Lesage, affrontement marqué par deux grèves étudiantes d'une semaine chacune. A cette époque, les conflits de juridiction entre les ministères des Affaires culturelles et de l'Éducation avaient notoirement compliqué les pourparlers entre le gouvernement et

les étudiants.

Ce conflit de juridiction — les conservatoires de musique et d'art dramatique relèvent des Affaires culturelles, les écoles de Beaux-arts et d'arts appliqués, de l'Éducation — a préoccupé les membres de la Commission Rioux, qui le tranchent en faveur du ministère de l'Éducation.

Les commissaires partent en effet du principe de l'intégration de l'enseignement artistique au système scolaire global, niveau par niveau, et dès lors recommandent que cet enseignement soit soumis aux mêmes types d'autorité que les autres enseignements.

Les commissaires indiquent

Voir page 6: Rioux

Vers un nouveau durcissement

Les dirigeants tchécoslovaques annulent leur voyage à Moscou

par Jean L. du Sablon de l'AFP

PRAGUE — Coup de théâtre à Prague: le voyage des dirigeants du parti communiste à Moscou, prévu pour aujourd'hui vendredi, a été annulé, a-t-on indiqué hier soir de source bien informée.

Aucune nouvelle date n'a été fixée. Le report de ce voyage a été décidé très peu de temps avant la publication d'un communiqué officiel annonçant le départ de la délégation, conduite par M. Alexandre Dubcek, premier secrétaire du parti. Cette nouvelle est accueillie avec pessimisme dans les milieux politiques tchécoslovaques, où l'on estime généralement que la rencontre au sommet des partis communistes tchécoslovaque et soviétique a été repoussée, en raison de nouvelles pressions du Kremlin.

Moscou aurait notamment exigé la création d'une commission chargée de mettre les forces "contre-révolutionnaires" hors d'état de nuire, et fait savoir mercredi à M. Dubcek que s'il voulait garder sa place à la tête du parti, il devrait avoir dans sa poche, à son arrivée dans la capitale soviétique, des propositions concrètes, notamment des listes de têtes à éliminer, pour mener à bien cette action. Or le premier secrétaire

re a jusqu'à présent toujours refusé de se prêter à la "chasse aux sorcières".

Si M. Dubcek est contraint de démissionner, il ne sera vraisemblablement pas le seul. Selon certaines informations, le général Ludvik Svoboda aurait clairement signifié aux dirigeants du Kremlin qu'il ne couvrirait pas de son autorité de chef d'État l'exécution de nouvelles prétentions sovié-

ques. Toute l'équipe démissionnerait et le président de la République en tête, si le Kremlin exigeait l'éviction du chef du parti communiste.

"Nous sommes dans une situation plus dramatique qu'il y a un mois" déclarait hier soir une personnalité proche du gouvernement qui estimait que les dirigeants tchécoslovaques, tout comme Moscou étaient au pied du mur.

Les règlements: une entente entre les partis?

OTTAWA (PC) — Le gouvernement et les partis d'opposition auraient fini par s'entendre sur les modalités d'une réforme des règlements de la Chambre des communes.

L'accord porterait sur des règlements provisoires qui seraient en vigueur jusqu'à Noël et sur la création d'un comité parlementaire ayant le mandat précis de proposer d'ici là des modifications aux règlements de la Chambre.

Ce comité continuerait son travail l'an prochain en vue d'en arriver à une réforme en

profondeur des dits règlements de façon que la législature fédérale ait plus d'efficacité.

Les parties semblent vouloir s'entendre également sur la création d'un autre comité parlementaire qui aurait pour mandat de rendre des décisions sans appel sur les plaintes des citoyens contre de présumés abus de pouvoir de la part d'organismes gouvernementaux.

En ce qui concerne les règlements de la Chambre, l'entente serait que les Com-

Voir page 6: Entente

Un accrochage entre Arabes et Israéliens fait 11 morts

TEL AVIV (AFP) — Six soldats israéliens ont été tués et quatre blessés au cours d'un accrochage hier avec un groupe de saboteurs du réseau "El Fatah".

Les cinq membres du groupe terroriste ont été également tués.

L'accrochage s'est produit dans une région montagneuse près de Um Tzutz, dans le nord de la vallée du Jourdain.

Alors que la patrouille israélienne commandée par un lieutenant-colonel progressait dans une région difficile, le groupe des cinq saboteurs arabes caché dans une petite hut-

te, a ouvert brusquement le feu avec un bazooka et une mitrailleuse, et en lançant des grenades contre les Israéliens qui se trouvaient à une centaine de pieds. Six Israéliens furent tués dès le début de l'attaque.

Trois des Arabes ont été tués dans la hutte. Les deux autres qui s'étaient échappés pour se réfugier dans une grotte voisine, furent tués après avoir refusé de se rendre.

"C'est le premier groupe de terroristes arabes qui parvient à s'infiltrer depuis cinq semaines", a précisé un correspondant militaire israélien.

L'un des six militaires israéliens tués, était un lieutenant-colonel, précise-t-on à Tel Aviv.

JERUSALEM (AFP) — "Les actes de sabotage et de terrorisme arabes ne resteront pas impunis. L'armée israélienne doit demeurer en état d'alerte constante car les ennemis d'Israël continuent à faire peser la menace de la guerre et, en fait, engagent les hostilités de manières diverses le long des frontières", a déclaré hier soir M. Levi Eshkol, premier ministre israélien dans un discours radiodiffusé à l'occasion de la nouvelle année hébraïque.

A la suite de la visite du général de Gaulle

Le gouvernement s'est-il rendu coupable de mépris du Parlement?

par Pierre-C. O'Neill

OTTAWA — Le gouvernement Pearson s'est peut-être rendu coupable de mépris du parlement en ne donnant jamais suite à un ordre de la Chambre qui se rapportait au voyage du général de Gaulle au Québec l'an dernier.

Dès l'ouverture de la session à l'automne de 1967, le député indépendant M. Gilles Grégoire avait inscrit au feuillet de la Chambre une motion portant production de tous les documents reçus par le premier ministre en forme d'approbation ou de protestation, par suite de l'exclamation du président de la république au balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

Cette motion fut adoptée par la Chambre le 11 octobre 1967. Elle se lisait comme suit: "Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous messages, correspondance, lettres, télégrammes et autres écrits reçus au bureau du premier ministre lors du voyage du général de Gaulle au Québec en rapport avec la déclara-

tion du président de la République française: "Vive le Québec libre".

On se souvient mal des motifs précis qui avaient amené M. Grégoire à présenter cette motion mais il s'agissait entre autres choses de vérifier dans quelle mesure le gouvernement disait vrai en prétendant que beaucoup de Québécois avaient protesté contre la visite du général.

M. Grégoire soupçonnait qu'il s'agissait de Québécois de langue anglaise.

Le gouvernement Pearson ne se conforma jamais à l'ordre de la Chambre, et ces documents n'ont par conséquent, jamais été rendus publics.

Il eut à l'époque la tentation de les publier et aux journalistes qui s'informaient de l'évolution de cette affaire, on disait toujours: "ce sera prêt la semaine prochaine". On insistait sur le fait que le travail des journalistes serait peut-être rendu plus facile par une classification simple, qu'on tentait de faire au bureau du premier ministre.

On voulait présenter ensemble, les protestations, et d'autre part, les approbations. On voulait également publier les textes français d'une part et les textes anglais d'autre part.

Mais finalement le gouvernement se rendit compte qu'il avait peut-être consenti trop rapidement à l'adoption de la motion, et il résolut doucement de ne jamais publier les documents.

C'est déjà une décision sérieuse que d'outrepasser un ordre de la Chambre, mais le gouvernement aurait encore pu s'en expliquer au parlement, et demander qu'on le libère de cette obligation.

Pour quelles raisons n'a-t-on jamais publié ces documents qui se chiffraient par milliers?

On ne peut à cet égard qu'élaborer des hypothèses. L'une de celles qui viennent immédiatement à l'esprit est que M. Pearson a pu vouloir ménager les relations de la France avec le Canada, à un moment où elles étaient déjà bien assez tendues.

Il a pu violer l'obligation parce qu'il ne voulait pas rendre publics des documents de simples citoyens et de groupements, sans en obtenir auparavant l'autorisation, ce qui eût été une tâche assez ardue.

Le gouvernement estimait peut-être que des Canadiens seraient furieux de retrouver dans les journaux des textes rédigés sous le coup d'une grande colère.

Il a pu craindre enfin que ces documents signés soient l'objet d'une interprétation beaucoup plus large des motifs qui en avaient inspiré la rédaction.

Une seule chose est claire, et c'est que pour des raisons qui finalement sont principalement politiques, le gouvernement n'a pas osé obéir aux ordres de la Chambre.

Aujourd'hui, il est un peu tard pour revenir sur la question, le gouvernement ayant changé, et M. Gilles Grégoire s'étant orienté vers des pâturages politiques plus verdoyants.

Voir page 6: Gouvernement

38 recommandations de la commission Rioux

Les fondements d'une vaste réforme de l'enseignement des arts

Le rapport final de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec est divisé en trois tomes comportant un total de 368 recommandations. Nous publions aujourd'hui le texte intégral des 38 premières recommandations, portant sur les structures générales et les structures administratives de l'enseignement des arts. Ces recommandations sont contenues dans la 2e partie du tome II. Elles posent les fondements de la vaste réforme qu'envisage la Commission Rioux dans les chapitres qui suivent.

1- Nous recommandons que tout ce qui concerne l'enseignement pu-

blic des arts, à quelque niveau que ce soit, relève exclusivement du ministère de l'éducation.

2- Nous recommandons que l'Etat se départisse de la responsabilité d'administrer directement des écoles d'art et qu'à cette fin il intègre ces institutions dans les ensembles d'enseignement secondaire supérieur et supérieur administrés par des corporations publiques.

3- Nous recommandons que soient abrogées sans délai toutes les lois qui instituent les écoles des Beaux-Arts, le Conservatoire de Musique et d'Art dramatique et toutes autres écoles d'art non intégrées dans les structures générales de l'éducation telles que définies par les lois et les règlements du Ministère de l'Éducation.

4- Nous recommandons que soient intégrées dans les structures de l'éducation toutes les disciplines artistiques au même titre et dans les mêmes institutions que tous les autres enseignements.

5- Nous recommandons que l'éducation artistique soit inscrite au programme de l'enseignement, du préscolaire au supérieur.

6- Nous recommandons que tout enseignement terminal à un niveau donné trouve un prolongement possible dans un enseignement qui lui est apparenté.

7- Nous recommandons que le système d'éducation tienne compte, dans son organisation pédagogique, du caractère particulier et des besoins spécifiques de l'enseignement des arts.

8- Nous recommandons que l'on prévoit pour les enseignements qui le requièrent, des éléments de formation artistique para-professionnelle.

9- Nous recommandons qu'aucun enseignement artistique ne soit considéré comme une option professionnelle avant le secondaire supérieur.

10- Nous recommandons que dans les disciplines artistiques soient institués au niveau secondaire supérieur des programmes de formation spécialisée préparatoire aux enseignements supérieurs et des programmes de formation professionnelle terminale.

11- Nous recommandons que chaque institution ne dispense les enseignements artistiques que d'un seul niveau: préscolaire et élémentaire, secondaire, secondaire supérieur et supérieur.

12- Nous recommandons que tous les enseignements de même niveau, dispensés dans diverses institutions, soient regroupés dans des unités administratives et pédagogiques de ce niveau.

13- Nous recommandons qu'aux universités, considérées comme les parties composantes du réseau de l'enseignement supérieur, soient intégrés tous les enseignements artistiques de niveau supérieur.

14- Nous recommandons que soit assurée, sur tous les campus universitaires, la présence de départements d'art, dont la nature et la diversité seront établies en fonction des besoins et des disponibilités de la région desservie.

15- Nous recommandons que l'on institue, au départ, sur au moins un campus universitaire un éventail complet des disciplines artistiques.

16- Nous recommandons que le Ministère de l'Éducation, pour favoriser l'intégration de l'enseignement des arts, entreprenne immédiatement avec l'ensemble des universités, l'étude de mesures qui favoriseraient le décloisonnement de leurs structures, la mise en commun de leurs ressources pédagogiques et les recherches interdisciplinaires.

17- Nous recommandons que le Ministère de l'Éducation en collaboration avec les universités assure la coordination et la complémentarité des enseignements et des recherches.

18- Nous recommandons que le

Ministère de l'Éducation, de concert avec celui des Affaires culturelles et le Haut-Commissariat aux Loisirs, établisse une politique de mise en commun des effectifs compétents et des équipements, et une politique de planification coordonnée visant à l'implantation et à la mise sur pied des diverses institutions.

19- Nous recommandons que le Ministère de l'Éducation assume toute la responsabilité administrative de l'enseignement des arts.

20- Nous recommandons que afin d'accélérer la concrétisation de nos recommandations et la rapidité des décisions en période de

transition, une équipe de techniciens de la mise en œuvre soit temporairement constituée et que le budget nécessaire lui soit octroyé.

21- Nous recommandons que cet organisme ait les tâches principales suivantes:

- a) établir les priorités administratives de la réforme;
- b) informer les institutions des nouvelles mesures à prendre;
- c) analyser les implications financières de cette opération;
- d) dresser une carte d'implantation;
- e) coordonner les décisions des différentes directions générales,

afférentes à l'enseignement des arts;

f) établir enfin l'administration permanente de l'enseignement des arts.

22- Nous recommandons que des responsables des disciplines artistiques dans les directions générales fassent partie de cette équipe temporaire, à titre d'agent de liaison.

23- Nous recommandons que les enseignants, les étudiants et les associations professionnelles d'artistes soient associés aux décisions qui concernent la réforme.

24- Nous recommandons que l'on nomme à chacune des directions générales, dont l'enseignement des arts est l'objet, un responsable pour chacune des disciplines dispensées par leur réseau d'institutions scolaires.

25- Nous recommandons que le Ministère de l'Éducation améliore les conditions de travail des responsables des enseignements artistiques mettant à leur disposition des moyens administratifs suffisants.

26- Nous recommandons que les responsables d'une discipline artistique dans chacune des directions générales du Ministère de l'Éducation, s'entourent d'un comité consultatif composé de mem-

bres provenant de tous les niveaux scolaires et des milieux professionnels.

27- Nous recommandons que les problèmes particuliers des disciplines de chaque niveau soient réglés par des comités de travail du Ministère.

28- Nous recommandons que les responsables de toutes les disciplines artistiques d'un niveau forment un comité de coordination à l'intérieur du Ministère et qu'en conséquence on institue des rencontres fréquentes.

29- Nous recommandons que le Ministère publie un périodique qui traitera de tous les aspects de l'enseignement des arts.

30- Nous recommandons que en dispensant l'aide aux étudiants sous toutes ses formes (bourses, stages, travaux saisonniers), l'on tienne compte du coût des instruments de travail pour chaque discipline et des déboursés souvent onéreux de la pratique d'un art.

31- Nous recommandons qu'au Conseil Supérieur de l'Éducation:

- a) un membre soit choisi parmi les groupes artistiques professionnels;
- b) une commission permanente de l'enseignement artistique soit formée sur le modèle de la Commission de l'enseignement technique.

des formules précises de coopération soient établies avec le Ministère des Affaires culturelles.

33- Nous recommandons que les bureaux interrégionaux coordonnent la réforme de l'enseignement des arts dans chacune des grandes régions du Québec.

34- Nous recommandons que des conseillers en matières artistiques soient attachés à ces bureaux.

35- Nous recommandons que la tâche de ces conseillers soit d'aider, de consulter et de planifier le développement des enseignements donnés sur leur territoire.

36- Nous recommandons que dans une région donnée les réseaux intégrés d'écoles élémentaires, secondaires et CEGEP coordonnent leurs efforts de façon à planifier le développement de l'enseignement des arts, en formant des comités régionaux permanents.

37- Nous recommandons que dans les commissions scolaires locales et régionales il y ait un responsable de l'enseignement des arts, pour les niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire.

38- Nous recommandons que dans les commissions scolaires locales et régionales soit nommé un coordonnateur pour chacun des enseignements artistiques, qui aura pour fonction d'assister le responsable général.

■ dans les îles

Il ne reste plus que 25 jours pour visiter la Terre des Hommes. Les pavillons sont ouverts de 10h30 à 21h30. La Ronde, de midi à 2h30 du matin.

Belfroi de la musique: Ouverture de "Tannhäuser" et musique de Venusberg de Wagner interprétée par l'Orchestre symphonique de Columbia dirigé par Bruno Walter. "L'I Siefried-Idyll" de Wagner, interprété par l'Orchestre symphonique de Columbia dirigé par Bruno Walter. Extraits de "Rosenkavalier" de Strauss. Orchestre philharmonique dirigé par Hebert von Karajan. Elisabeth Schwarzkopf, soprano; Christa Ludwig, mezzo-soprano; Gerhard Unger, ténor; Eric Majkut, ténor; Eberhard Wachter, baryton; Harald Proghof, baryton.

Cinéma-théâtre française: "Le jour se lève" (1939) à 13h, 16h et 18h30.

Pavillon de la Jeunesse: Secteur Café-dansant: discothèque, de 20h à minuit. Secteur Jeunesse à l'afût: chansonnier à 20h30 et 22h30.

Pavillon de l'Irlande: A "L'Abbey Tavern" danses folkloriques irlandaises avec 3 danseuses et 1 violoniste.

Pavillon chrétien: Extrait d'opéras, Alain Donat de 19h à 21h.

Pavillon Visage de l'homme: Film: "Attuk" (français); sujet: Importance des rites dans la chasse aux caribous chez les montagnais de la réserve de la Romaine (côte nord du Québec) de 11h à 20h.

Pavillon de l'Autriche: Films sur les compétitions de ski et les champions de ski d'Autriche, de 10h30 à 20h15.

Pavillon du Québec: Défilé de mode présenté par la boutique "Masculin-Féminin"; commentateur: Paul Berval, de 19h à 21h.

Pavillon de l'Algérie: Spectacle, de 18h à la fermeture, avec un orchestre de 5 musiciens, un chanteur arabe et 2 danseuses. Musique orientale et occidentale.

Auditorium Sainte-Hélène: Quatre films présentés: "Méditerranée" à toutes les heures, de 10h30 à 20h30. Commentaires et entrevues sur "La Greffe du cœur", à 11h, 14h, 17h et 18h. "Cent ans de médecine canadienne", en anglais à 13h et 19h et en français à 16h.

Pavillon de l'Allemagne: Films présentés continuellement.

Pavillon du Canada 67: Film "Canada 67" de Walt Disney à toutes les demi-heures.

Congo-Kinshasa: Présentation continue de plusieurs films sur le Congo et l'Afrique à Expo 67.

Pavillon Guyane et Barbade: "Lord Radio and the Bimshire Boys", orchestre de 4 musiciens tous les soirs sauf le lundi, de 18h à la fermeture.

Pavillon d'Haïti: "L'Ensemble tropical d'Haïti", de 20h à 22h, chanteurs et danseurs haïtiens.

Pavillon de l'humour: Films: "Big Business" avec Laurel et Hardy et "Sports et Transports" de l'ONF, présentation à toutes les demi-heures.

Pavillon Mon Pays c'est l'Hiver: Toutes les heures, spectacle de patinage artistique d'une durée de 10 minutes. Fabricant de raquettes et forgeron à l'œuvre, de midi à 21h. Présentation d'un film par les Cinéastes Associés de Montréal: "Est-ce qu'on a le droit de faire un soleil" à toutes les demi-heures.

Pavillon des Pays-Bas: Dans le pavillon, salle de musique avec plusieurs programmes de musique stéréophonique, de 10h30 à midi et de 18h à 21h30.

Pavillon de la police: "Mechanized Death", film d'une durée de 10 minutes, démonstration de l'escouade canine à toutes les demi-heures.

Pavillon des sports aquatiques: Spectacle de ski nautique par "Les Marsouins de Rio", au lac des régates, de 18h à 21h.

Pavillon du Mexique: "Les Mariachis", à la terrasse du restaurant, de 13h à 18h30 et à l'intérieur du pavillon de 14h à minuit.

Pavillon d'Israël: Deux nouveaux films relatant la réification de Jérusalem: "Jerusalem: In Search of a City" et "On the Seventh Day", présentés continuellement.

Pavillon de la Jamaïque: Spectacle du quintet "Jonkanoo", de 16h à minuit. Musique calypso-créole.

Théâtre des marionnettes (Pav. des Brasseries): Spectacle bilingue de marionnettes, "Fantaisie internationale", à 14h et 16h.

Pavillon Trinidad et Tobago: Spectacle de l'Orchestre du pavillon Trinidad et Tobago à l'intérieur à 16h, 17h et 18h, et à l'intérieur du théâtre à 19h30. Danse tous les soirs, de 19h à la fermeture.

Pavillon de la Tunisie: Spectacle à toutes les demi-heures, de 17h à 22h, "Les Gafsiens"; 3 musiciens, 1 danseur et 2 danseuses.

Pavillon l'Électricité serviteur de l'homme: Deux films présentés à tous les jours: "Au bout du doigt" en français à 11h, en anglais à 11h30, et "Une force inépuisable" en français à 14h, 16h, et 20h, en anglais à 12h30, 16h30 et 20h30.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

- 1- **DIRECTEUR DU PERSONNEL** — Traitement initial jusqu'à \$15.000 selon la compétence. Poste à Québec.
 - Diriger et coordonner les diverses tâches d'un service de personnel se rapportant à la sélection, à la classification, à la négociation, à la formation et au bien-être du personnel du Ministère.
 - Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences administratives et plusieurs années d'expérience de ce domaine dont quelques-unes à un niveau de direction et de conception. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme.
 - Concours 68P-2100. S'inscrire avant le 4 octobre 1968.
- 2- **DIRECTEUR DES CONTRATS** — Traitement initial jusqu'à \$15.500 selon la compétence. Poste à Québec.
 - Elaborer, coordonner et contrôler les méthodes de travail relatives à l'administration des contrats et diriger les préposés à la négociation et à la rédaction des contrats concernant les engagements financiers du Ministère.
 - Diplôme universitaire, de préférence en sciences appliquées et plusieurs années d'expérience technique et administrative relative au domaine de la construction incluant l'administration de contrats et de soumissions.
 - Concours 68S-1345. S'inscrire avant le 4 octobre 1968.
- 3- **CHARGE DE PROJETS** — Traitement initial jusqu'à \$14.500 selon la compétence. Direction générale des procédés et développement. Postes à Québec.
 - Coordonner et contrôler toutes les phases administratives de l'évolution des projets tels que projets de construction nouvelle ou projets d'études des besoins en matière d'équipement.
 - Diplôme universitaire et plusieurs années d'expérience pertinente ou expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans la coordination de projets.
 - Concours 68S-1335. S'inscrire avant le 4 octobre 1968.
- 4- **DIRECTEUR DES ESTIMATIONS** — Traitement initial jusqu'à \$14.500 selon la compétence. Poste à Québec.
 - Coordonner et contrôler les tâches d'analyse et de révision des quantités et des coûts des programmes de construction; diriger les préposés à l'évaluation et à l'estimation.
 - Diplôme universitaire en sciences appliquées et plusieurs années d'expérience technique et administrative dans le domaine du contrôle économique de la construction de bâtiments; OU avoir exercé les fonctions d'estimateur en chef pour des travaux d'envergure et posséder une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce domaine.
 - Concours 68S-1346. S'inscrire avant le 4 octobre 1968.
- 5- **DIRECTEUR DE L'ENTRETIEN** — Traitement initial jusqu'à \$14.500 selon la compétence. Poste à Québec.
 - Planifier et contrôler la mise en marche et l'exécution des travaux d'entretien; coordonner l'approvisionnement des divers chantiers et diriger l'opération et l'entretien des véhicules du Ministère.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement du Québec.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec.

1454, rue de la Montagne, Montréal 25 et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

URGENT

RECHERCHISTES DEMANDÉS

Trois chercheurs requis immédiatement par Organismes para-gouvernementaux qui exercent une action régionale. Travail dans le domaine de l'aménagement et de l'animation.

Qualifications requises: Avoir terminé sa scolarité de M.A. en sciences humaines (sociologie, psychologie sociale, anthropologie ou économie); il n'est pas requis que la thèse soit rédigée.

Envoyer curriculum vitae à:

Case 943,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

SECRÉTAIRE LÉGALE

Bureau d'avocat situé Place Victoria requiert sténo-dactylo bilingue avec expérience légale. Excellent salaire.

Communiquer avec **Mme Dwyer**
878-4406

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE SAINT-LAURENT demande

Un appaiteur pour le Secondaire V connaissant: "Chem Study", PSSC, Physique et Biologie.

Pour entrevue, communiquer avec:

M. François Lefebvre,
Tél. 748-6991

SECRÉTAIRE BILINGUE

Requis pour agir comme secrétaire d'un officier supérieur d'un important organisme dans l'industrie de la construction de Montréal, munie d'une belle personnalité. La personne choisie comptera plusieurs années d'expérience comme steno et secrétaire. Elle sera familière avec les procès-verbaux de réunions de comités. Elle sera habile à organiser rendez-vous, correspondance et autres tâches relatives pour un directeur administratif.

Salaire, bénéfices marginaux, conditions et climat de travail excellents.

Prière d'adresser Curriculum Vitae au:

Directeur du Personnel,
Comité Conjoint de l'Industrie de la
Construction de la Région de Montréal,
3530 rue Jean-Talon ouest,
Montréal 16, Qué.
Tél.: 739-4781

OFFRE D'EMPLOI
AGENT DE RECHERCHE
SOCIO-ÉCONOMIQUE

FONCTIONS:

responsable de la mise sur pied et de l'exécution de recherches dans le domaine de la planification sociale régionale, dans la région métropolitaine de Montréal.

QUALIFICATIONS:

maîtrise en sciences sociales - expérience de trois ans au minimum.

TRAITEMENT:

selon l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer par écrit, d'ici le 30 septembre 1968, avec:

Le Directeur,
Conseil des Œuvres de Montréal
445 rue Saint-François-Xavier,
Montréal 1

En incluant leur curriculum vitae.

VÉRIFICATEUR AU TRÉSOR

ministère des Finances
MONTRÉAL

\$7.980. - \$9.480.

Possibilités de carrières à des niveaux supérieurs.

FONCTIONS: SOUS DIRECTION: Vérifier les comptes et les dossiers qui se rapportent à des contrats ou à des accords du gouvernement pour déterminer la valeur et l'exactitude des prix de revient. Organiser l'ensemble des programmes de son propre travail de vérification à accomplir. Entendre des rapports avec les représentants des entreprises commerciales.

EXIGENCES: Être membre, par suite d'un examen écrit d'une association de comptables accrédités et posséder au moins trois ans d'expérience en vérification. La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

DÉTAILS ET INSCRIPTION: COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, Place du Canada, suite 1300, Montréal 3, P.Q. S'inscrire immédiatement, mentionner le numéro de circulaire 68-M-6. Vous pouvez vous procurer la formule PSC 367-401 "Demande d'emploi" au bureau le plus proche de la Commission de la Fonction publique du Canada, ou Centre de Main-d'Œuvre du Canada ou à un bureau de poste.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE

Service de l'Éducation des adultes demande

UN ASSISTANT-DIRECTEUR POUR
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Fonctions: Sera au service de l'Éducation des Adultes. Aura la responsabilité d'inventorier les besoins en matière de formation des adultes; d'organiser les cours, les horaires; d'appliquer les normes et les directives du Ministère de l'Éducation.

Qualifications: Diplôme de technicien. Expérience de l'industrie et de l'organisation des cours pour adultes.

Traitement: Selon l'expérience et les qualifications.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 septembre 1968 à:

M. Claude Tousignant, dir.
3620, boul. Levesque,
Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

DIÉTÉTISTE

Hôpital Général du Christ-Roi de Verdun demande un diététiste en administration.

Salaire selon expérience

S'adresser à:

Bureau du Personnel,
4000, boul. Lasalle,
Verdun, P.Q.
Tél. 766-3505

ANIMATEUR DE GROUPES

DEMANDE

ETUDES: Cours Classique ou l'équivalent.

EXPERIENCE: Dans la psychologie des groupes, l'organisation, la vente, l'administration, la publicité et les conférences.

QUALITES SPECIALES: Chretien pratiquant, meneur d'hommes et discipline.

LE TRAVAIL: Animateur de groupes à Montréal.

SALAIRE: De \$5.000. à \$10.000. suivant l'expérience et l'entraînement.

AGE: De 35 à 55 ans.

Envoyez curriculum vitae et photo récente par la poste à:

M. Marcel Léger,
3337, rue Desmarceaux,
Montréal, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HONORÉ-MERCIER

recherche un DIRECTEUR DE L'EQUIPEMENT

FONCTIONS:

- Travailler en collaboration avec les architectes et les ingénieurs à l'élaboration, la présentation et l'exécution des plans des écoles polyvalentes
- Représenter la Commission aux réunions de chantier, au cours de la construction
- S'occuper de l'entretien des écoles

QUALIFICATIONS:

- Ingénieur diplômé ayant de l'expérience en construction ou en entretien d'importants édifices commerciaux ou autres

TRAITEMENT:

Selon l'expérience et les qualifications (Prière d'indiquer le salaire demandé)

Les candidats sont priés de faire parvenir leur offre de service, par écrit, au plus tard le 3 octobre 1968, à l'adresse suivante:

La Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier
69, boulevard Saint-Joseph
Saint-Jean
A l'attention de: **M. Raymond Paquette**

LE COLLÈGE LIONEL-GROULX

demande

UN RESPONSABLE DE LA RECHERCHE
ET DE L'EXPERIMENTATION

DESCRIPTION DE LA TACHE:

Coordination de la recherche et de l'expérimentation. Evaluation des nouvelles techniques de l'Enseignement et des nouvelles méthodes pédagogiques.

QUALIFICATIONS:

Degré universitaire et expérience pertinente.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Envoyer curriculum vitae avant le 30 septembre à:

M. le Secrétaire général,
Collège Lionel Groulx,
Ste-Thérèse-de-Blainville, Qué.

Artistes

pour conception, création et élaboration d'imprimés publicitaires de tous genres. Qualités exigées: Expérience minimum de 5 ans comme artiste-graphiste. Artiste (mechanical) pour montage des éléments pour reproduction lithographique. Salaires selon expérience. Toute candidature sera traitée confidentiellement. Communiquer avec Roger Cabana pour rendez-vous. **CABANA, SEGUIN & ASSOCIES, INC.** 3737 est. boul. Métropolitain, Suite 801 725-6413

Bertrand: Ottawa est responsable de la faible immigration francophone

par Donat Valois, de la PC

QUEBEC (PC) — Le premier ministre suppléant, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré aujourd'hui qu'Ottawa était grandement responsable de la faible immigration francophone au Québec et, par voie de conséquence, de la situation critique de la langue française dans cette province.

Si le Québec a ses torts, il reste qu'Ottawa doit lui aussi faire son "mea culpa", a-t-il dit, ajoutant qu'Ottawa a toujours présenté le Canada à l'é-

tranger comme étant un pays anglais. Je le tiens en preuve... La politique d'Ottawa jusqu'à il y a quelques années a toujours été orientée vers l'immigration anglaise.

M. Bertrand a fait ces commentaires après avoir reçu une délégation de travailleurs de l'Amérique latine, et alors qu'il était interrogé par quelques journalistes en rapport avec les dernières déclarations de son collègue des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay.

M. Tremblay, parlant mercredi à l'inauguration du ser-

vice de la langue, à Montréal, a notamment signalé l'urgence pour le Québec de légiférer pour faire en sorte que le français devienne la langue d'usage dans la province.

Comme on faisait part à M. Bertrand que les propos de M. Tremblay avaient suscité certaines inquiétudes, notamment dans les milieux anglophones québécois, le premier ministre suppléant, notant qu'il n'avait pas pris connaissance du contenu du discours du ministre des Affaires culturelles a dit que le Québec "envisage l'avenir en respectant les

droits constitutionnels des autres minorités anglophones".

Il a dit que, pour faire en sorte que le français s'épanouisse davantage, le Québec devait "prendre des moyens plus positifs, entre autres, dans le domaine de l'immigration".

Sans entrer dans les détails sur ces "moyens plus positifs", M. Bertrand a toutefois signalé que déjà le secrétaire de la province, Me Yves Gabis, de qui relève la direction de l'immigration, avait apporté certaines mesures favorisant l'immigration de francophones et leur intégration au milieu qué-

bécois français.

Il a en outre rappelé que l'on attendait d'ici la fin du mois le rapport du comité spécial de restructuration des commissions scolaires de l'île de Montréal qui, avec les rapports Parent sur l'enseignement et Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, servira à l'élaboration d'une politique globale de la langue au Québec.

M. Bertrand a dit que l'on comptait sur la collaboration de tous les Québécois pour atteindre les objectifs que s'est fixés le gouvernement, dont celui de

faire du français la langue d'usage au Québec.

Comme on lui signalait que M. Tremblay avait rejeté hier le bilinguisme collectif, M. Bertrand a dit que le problème ne se posait pas pour les Québécois vivant hors des grands centres.

Les propos du ministre font conclure qu'exclure le bilinguisme collectif ne signifie pas que le bilinguisme n'est plus officiel aux niveaux administratifs, gouvernementaux, judiciaires, etc.

La veille, M. Tremblay avait déclaré:

"En faisant du français la langue d'usage de l'Etat québécois, le gouvernement du Québec pratiquera la même politique en matière linguistique que le gouvernement de l'Ontario qui a dessein de respecter les droits de sa minorité linguistique. La langue d'usage dans l'Ontario sera l'anglais comme le français le sera au Québec."

Lors de sa rencontre avec la délégation de travailleurs, membres de la Confédération latine-américaine des Syndicats chrétiens, M. Bertrand a signalé que "nous vivons à une époque d'interdépendance" et

s'est dit heureux que le syndicalisme québécois, par le truchement de la Confédération des Syndicats nationaux surtout, entretienne des relations avec l'Amérique du Sud.

Pour sa part, le président de la CSN, M. Marcel Pélissier, qui accompagnait la délégation, a parlé des communications et relations qu'entretenaient les travailleurs de différents pays depuis quelques années.

Selon lui, elles sont appelées à se développer à un rythme plus accéléré dans l'avenir.

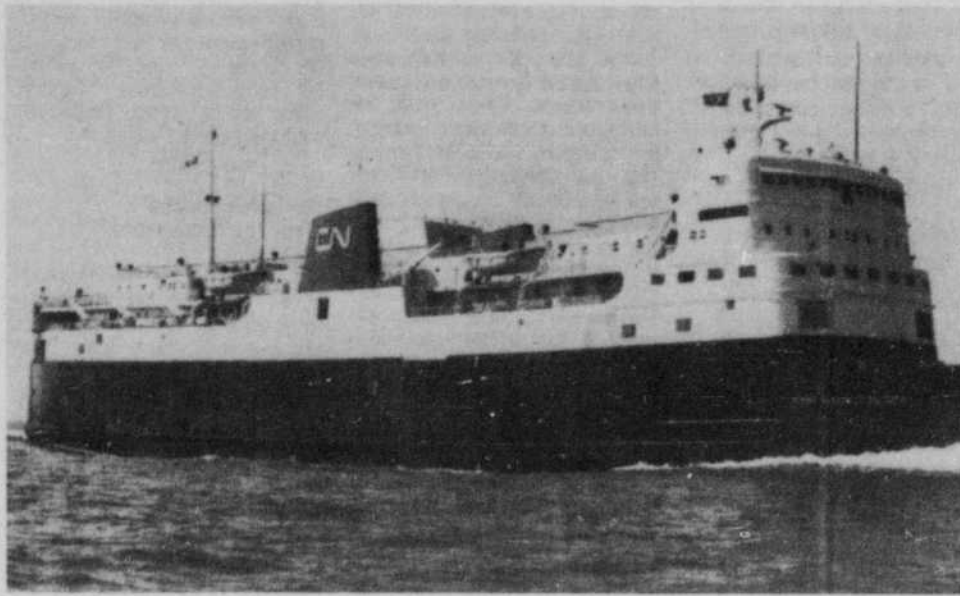
La délégation séjourne au Québec jusqu'au 21 septembre.

L'université usera de son droit de réplique

L'Association générale des étudiants de l'université de Montréal (AGEUM) publiera ces jours-ci, sous le titre de "Evaluation des cours 1967-1968", les résultats d'une enquête effectuée l'an dernier.

Tout en reconnaissant qu'il est normal que les étudiants commentent l'enseignement qu'ils reçoivent, l'université note dans cette publication des erreurs grossières à plusieurs égards.

Sous réserve d'une étude plus approfondie qu'elle a entreprise de ce document et qui fera l'objet d'une déclaration publique, l'université tient dès maintenant à protester contre ce qui, par l'effet, notamment d'une interprétation tendancieuse et souvent erronée des données de cette enquête, constitue dans plusieurs cas une injustice flagrante à l'endroit des professeurs.



Mme Jean Marchand, épouse du ministre des forêts et du développement rural, baptisera samedi, aux chantiers maritimes de Sorel, un brise-glace de 8,735 tonnes qui assurera le transport des gens et des véhicules d'une rive à l'autre du détroit de Northumberland dès le mois prochain. Ce navire, construit par Mari-

ne Industries pour le ministère fédéral des transports, s'appellera le John Hamilton Gray, nom que portaient deux Pères de la Confédération venant de l'île-du-Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick. Il fera la navette entre Cap Tourmente et Port Borden, soit une distance de neuf milles, et pourra contenir 90 auto-

mobiles, 24 wagons et mille passagers en plus de ses 86 officiers et hommes de service. Sa vitesse maximum est de 18 nœuds. Le service sera sous administration du Canadian National et viendra s'ajouter à d'autres services du même genre dans le détroit de Northumberland.

(Photo PC)

La Régie des alcools

Le syndicat accuse Masse de jouer un "double jeu"

par Claude Lemelin

Le négociateur en chef des grévistes de la Régie des alcools a accusé hier le ministre d'Etat délégué à la fonction publique, M. Marcel Masse, de jouer un double jeu. "D'un côté, le ministre laisse croire à la population, dans ses déclarations publiques, que la grève va se terminer à brève échéance et que les positions de la R.A.Q. s'assouplissent; de l'autre, il resserre le carcan qui emprisonne les négociateurs patronaux dans la politique salariale du gouvernement", a déclaré Me Lalancette.

Les syndicats de la Régie avaient convoqué les journalistes, hier après-midi, pour leur rendre compte des négociations qui se sont déroulées depuis le début de la semaine. Me Lalancette n'a enregistré aucun progrès net, sauf en ce qui a trait à la clause de sécurité d'emploi. La Régie a en effet accepté de revenir au statu quo, mais sans accorder les garanties additionnelles que les syndicats réclament depuis la déclaration d'intention du ministre du travail, M. Maurice Bellemare, sur la privatisation du commerce de l'alcool.

Les syndicats ont également constaté un revirement des positions de la Régie sur la paye de vacances. Le négociateur en chef de la R.A.Q., Me Paul Renault, leur a en effet fait savoir que celle-ci était prête à verser leur traitement aux employés qui estiment avoir pris leurs vacances, sur présentation d'une liste par les syndicats ou de consentements individuels. En outre, les négociateurs syndicaux ont obtenu des précisions sur le nombre de manœuvres que la Régie a l'intention de reclassifier comme manutentionnaires et qui, à ce titre, bénéficieraient d'une augmentation de salaires supplémentaire de 5 pour cent; ils sont au nombre de 250, sur un total possible de 498.

Me Lalancette prétend en outre avoir mis en contradiction les propos de M. Masse et ceux de Me Renault sur:

1- les travaux d'analyse sur lesquels sont fondées les offres patronales, que le ministre juge adéquates et le négociateur en chef insuffisantes;

2- les offres patronales elles-mêmes, que le ministre

affirme "négociables" alors que le négociateur en chef prétend qu'elles sont "finales";

3- les "priorités sociales", dont le ministre prétend qu'il faut tenir compte dans l'élaboration d'une politique salariale, alors que le négociateur en chef affirme que le gouvernement n'a pas pris en considération et n'avait pas à prendre en considération les besoins "objectifs" des employés de la Régie avant de leur faire des offres salariales.

Les syndicats ont demandé encore une fois à la Régie,

cette semaine, de déposer ses analyses comparatives de salaires, afin que les deux parties puissent discuter en partant des mêmes données de base, d'une documentation commune, ainsi que l'avait promis le premier ministre Johnson. Me Renault aurait refusé, sous prétexte que le gouvernement ne disposait pas encore de statistiques suffisantes pour établir des chiffres suffisamment précis. Le ministre délégué à la fonction publique, M. Marcel Masse, déclarait pourtant il y a quelque mois ce qui suit:

"Le gouvernement dispose aussi d'une masse considérable de données statistiques. L'informatique lui permet maintenant d'obtenir instantanément les renseignements et les projections sur lesquels s'appuie l'élaboration de ses politiques salariales."

Selon Me Lalancette, la Régie refuse toujours de reconnaître qu'un certain rattrapage soit nécessaire dans le cas des employés de bureau et des employés de magasin; elle aurait même refusé d'envisager la parité des salaires des employés de magasin avec l'Ontario. Enfin la Régie refuserait toujours, de convertir en salaires le montant forfaitaire — négociable, semble-t-il — qu'elle offre afin de compenser pour la période entre l'échéance du dernier contrat de travail et l'entrée en vigueur du nouveau.

Même s'ils semblent se heurter à un mur, les négociateurs syndicaux n'ont pas l'intention de quitter la table de négociation. "Nous y jouerons aux cartes s'il le faut, mais nous y resterons", a déclaré Me Lalancette, en concluant des négociations infructueuses de cette semaine à la nécessité de confier la résolution du conflit à un médiateur, qui pourrait également fort bien être un conciliateur indépendant, choisi hors des rangs du ministère du travail.

Grève à Québecair

(PC) — Les mécaniciens, hôtesses et machinistes de la compagnie aérienne Québecair ont débrayé hier matin, tel que prévu.

Un porte-parole de la compagnie a confirmé l'arrêt de travail qui a débuté à 20h00 hier matin (HAE) après que les efforts eurent échoué entre l'Association internationale des machinistes et la compagnie.

La grève touchera environ 425 employés de la Québecair, a déclaré un porte-parole du syndicat, alors que les employés de bureau et les pilotes, cesseraient également de travailler, bien qu'ils ne soient pas impliqués directement dans cette grève.

L'arrêt de travail paralysera les services de la compagnie au Québec aussi bien que dans les deux villes qu'elle dessert au Labrador, soit Wabush Lake et Churchill Falls.

La dernière offre de la compagnie comprenait une augmentation de salaire de 20 pour cent sur une période de 30 mois. Les mécaniciens désiraient une augmentation de l'ordre de 35 pour cent répartie sur 24 mois.

Le syndicat désire également que la compagnie accorde des primes pour les équipes de nuit, des heures de travail fixes à Bagotville et à Matane, de même qu'un plus grand nombre de jours de congé.

ACHETONS-VENDONS-ÉCHANGEONS

LIVRES DE CLASSE USAGES ET NEUFS

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 40%

Plus 10% de réduction sur votre papeterie si vous présentez cette annonce

LIBRAIRIE MÉNARD

222 EST, STE-CATHERINE - 861-5621

Un déficit de plus de \$10 millions à la CECM

Au cours de l'année terminée le 30 juin dernier, la Commission des écoles catholiques de Montréal, a accumulé un déficit de \$10,721,653. C'est ce qui ressort du rapport qu'ont adopté hier après-midi les commissaires.

Le rapport du trésorier, M. Gilles Léveillé, c.a. signale que les revenus se sont élevés à \$124,250,041 soit 2.8

pour cent de plus que prévu, et les dépenses, à \$134,971,694 soit 4.3 pour cent de plus que prévu. L'an dernier, les revenus s'élevaient à \$104,722,979 et les dépenses à \$109,397,397.

Le déficit de \$10,721,653 sera épongé par les surplus accumulés des années antérieures, surplus qui s'élevait au 30 juin 1967 à \$13,623,405. Au 30 juin 1968, le surplus accumulé n'est plus que de \$6,738,801 compte tenu de certaines régularisations.

Le surplus accumulé au 30 juin 1968 pourrait être utilisé s'il survenait des augmentations sensibles des dépenses non prévues au budget

notamment aux postes des traitements.

Pour rencontrer les exigences du fonds d'immobilisations, la Commission a emprunté sur le marché américain le 1er octobre 1967

une somme de \$25,000,000 à un taux d'intérêt de 6 3/4% pour une durée de 25 ans et le 1er mai 1968 une somme de \$20,000,000 à un taux de 7 1/2% pour une durée de 25 ans.

La dette obligataire brute au 30 juin 1968, exprimée en dollars canadiens s'établira à \$138,616,931 et la dette obligataire nette à \$134,416,931.

Le service de la dette obligataire s'est élevé au cours de l'année à 10.9% du total des revenus.

CONFÉRENCE

Me Roger Lallemand, délégué spécial de la Fédération internationale des Droits de l'Homme et M. Alain Badiou, philosophe français, prononceront une conférence au Centre Social de l'Université de Montréal ce soir à 20 hres.

Ces deux observateurs sont à Montréal pour assister au procès de Charles Gagnon.

Entrée libre.

A Québec

Conférence sur les droits de l'homme

QUEBEC (DNC) — Une conférence d'envergure provinciale clôturera les deux et trois novembre, à Québec, les activités marquant le vingtième anniversaire de la signature de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

C'est ce qu'a fait savoir hier un comité formé à cette occasion, et dont parmi les principales têtes dirigeantes, on remarque Mme Thérèse Casgrain et de M. Gérard Rancourt.

La conférence provinciale sera précédée de 13 ou 14 réunions régionales.

Outre la promotion des droits de l'homme, la conférence visera à soumettre des recommandations précises concernant les principales mesures à prendre pour la sauvegarde des droits de l'homme au Québec.

La commission s'intéresse particulièrement à l'adoption d'une charte des droits de l'homme et à la création d'une commission des droits de l'homme au Québec. Elle se préoccupe également des projets de révision du code civil, à l'égalité pratique de l'homme et de la femme.

C'est le temps de faire installer les

GOUTTIÈRES

(ho-do)

galvanisé-cuivre-aluminium

Estimation gratuite

MONTREAL 322-4160

QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

fiat la voiture "sexy" garage pascal,

3185, 37e rue ville st-michel, téléphone: 721/2046

ASSOCIATION des CONSOMMATEURS D'ALIMENTS NATURELS

1044 ouest, avenue Laurier, Montréal — Tél.: 273-8353

CONFÉRENCE DU DOCTEUR RAYMOND BARBEAU, N.D.

"VOTRE MENU DE SANTÉ NATURELLE"

HÔTEL WINDSOR - DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 1968 - 2h.00

LE PUBLIC EST CORDIALEMENT INVITÉ - ENTRÉE: \$1.00

PEUGEOT

2245⁰⁰

ROGER

AUTOMOBILE LTÉE

932-2925

L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DE LA RÉGION DUVERNAY

A la suite du retard prolongé de l'ouverture des classes à la Régionale Duvernay

DÉSIRE informer les parents de la région que les trois cents professeurs de la Régionale Duvernay sont totalement disponibles. (À preuve: les 300 enseignants sont dans les écoles depuis 3 semaines).

DÉSIRE également informer la population de la région que nulle raison syndicale ou professionnelle n'empêche les classes d'opérer normalement.

L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DE LA RÉGION DUVERNAY

EXIGE que toutes les classes de la Régionale Duvernay soient mises normalement en opération immédiatement.

VIENT DE PARAÎTRE... **LA GRENOUILLÈRE** ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

ESSAI D'ANALYSE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

DANS LA COLLECTION "LES IDÉES DU JOUR"

En vente partout à \$3.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, rue de LaGauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

Dirigées par Jacques Hébert

101, ST-DENIS, MONTRÉAL

VI 9-2228

Un discours sonore mais peu clair

Parlant à la cérémonie d'inauguration du Service de la langue française à Montréal, M. Jean-Noël Tremblay a été, suivant son habitude, claironnant mais plutôt avare de lumière véritable. Il en a dit assez pour laisser éclater une fois de plus l'intérêt légitime et manifeste qu'il porte à l'avenir de la langue française au Québec. Il a été juste assez ambigu et obscur pour qu'on ne soit guère plus éclairé, après l'avoir lu, quant aux intentions réelles du ministre et a fortiori, quant à la politique éventuelle de son gouvernement.

Les critères fondamentaux dont s'inspirerait la politique linguistique souhaitée par M. Tremblay apparaissent assez justes. Le ministre soutient, par exemple, que la langue de l'immense majorité devrait, en principe, être la langue normale de communication au Québec. Il soutient que cet objectif doit se réaliser dans le respect scrupuleux des droits de la minorité anglophone. Il affirme enfin que, s'il est vrai qu'aucune politique linguistique ne saurait être efficace sans une action précise de l'Etat, il est non moins vrai que le gouvernement ne saurait, de sa seule autorité, se substituer en ce domaine aux citoyens eux-mêmes.

Ce sont là trois principes simples. Nous les admettons sans restriction. Des questions surgissent toutefois dès qu'on envisage l'application de ces principes généraux au cas québécois. Même si le texte du ministre était, à ce sujet, préemptoire et empreint d'une grande apparence de clarté, on discernerait vite, à l'analyse, qu'il est demeuré profondément ambigu.

M. Tremblay proclame, d'un côté, qu'il veut faire du français la langue nationale du Québec et que cela doit conduire à l'exclusion du bilinguisme collectif officiel. Il promet, d'autre part, que cet objectif sera poursuivi sans porter atteinte aux droits de la minorité anglophone.

Nous éprouvons quelque difficulté à concilier ces deux propositions. M. Tremblay n'a défini nulle part ce qu'il entend par "bilinguisme collectif officiel". Il n'a pas plus précisé ce qu'il entend par "les droits de la minorité linguistique". Il se peut que le ministre soit capable de définir ces deux réalités d'une façon qui lui permette de réaliser la quadrature du cercle. Jusqu'à nouvel ordre, cependant, le bilinguisme des institutions publiques (c'est-à-dire ce que, dans son jargon pédant, le ministre semble appeler le bilinguisme collectif officiel) est une donnée qui dérive normalement d'une reconnaissance positive des droits de la minorité linguistique. Proclamer les droits de

la minorité linguistique sans accepter, en corollaire, un mesure raisonnable de bilinguisme dans les institutions publiques, c'est jouer sur les mots et se donner l'air de faire la lumière en semant la confusion.

M. Tremblay rappelle avec pertinence, au début de son discours, qu'il serait vain de s'en remettre exclusivement, en matière linguistique, à l'action de l'Etat. Tout le reste de son message est pourtant rempli de propos qui ne parlent que d'interventions de l'Etat, et ce dans des termes qui restent encore une fois confus. Si l'on veut parler de politique linguistique, il importe, par exemple, d'établir une distinction essentielle entre le secteur gouvernemental et le secteur privé de l'activité: il est évident, pour qui a le moindre observé la réalité, qu'on ne saurait appliquer à ces deux secteurs des normes rigoureusement identiques, sans verser dans un totalitarisme étouffant ou stérile. Dans l'activité du secteur gouvernemental, il faut considérer distinctement le parlement, la fonction publique, les institutions d'enseignement, les régies à caractère commercial, les tribunaux, les services sociaux, etc.: pour chacun de ces domaines il importe de considérer avec précision et rigueur certaines données particulières qui devront conditionner la politique linguistique. Il importe de même, avant de définir une politique linguistique, de considérer soigneusement le cas relativement simple que présentent les régions déjà presque entièrement unilingues, et celui, beaucoup plus complexe, qu'offre une métropole bilingue comme Montréal. Or, M. Tremblay n'établit aucune de ces distinctions élémentaires. Il affirme, il proclame. Mais à y regarder de près, il n'analyse rien. Il ne fait pas progresser d'un pouce l'examen réel des problèmes concrets. Il donne, en somme, une autre de ces exhibitions de verbalisme sonore dont les politiciens du Québec ont toujours eu le secret.

Il existe au Québec deux tendances fondamentales en matière de politique linguistique. L'une de ces tendances, qui se recrute surtout dans des milieux fermés et dans des secteurs subventionnés de l'activité collective, se distingue par son recours fréquent à deux thèmes principaux. Le premier thème est le pessimisme historique, c'est-à-dire la considération éplorée de l'abîme vers lequel se dirigerait selon ses représentants la communauté francophone du Québec. Le second thème, c'est le dirigisme: au mal qu'elle dénonce, l'école à laquelle

appartient visiblement M. Jean-Noël Tremblay n'aperçoit d'autre remède que l'intervention généralisée et autoritaire de l'Etat.

A côté de cette tendance, existe une autre façon de voir, plus commune chez les personnes qui ont eu, par nécessité ou par choix, la chance de se frotter quotidiennement, surtout par le biais des affaires, du commerce, de la finance, de l'industrie et de la science, au monde anglo-canadien et nord-américain. Les personnes qui se rattachent à ce second groupe ne sont pas moins sincèrement attachées que les premières à la langue et à la culture françaises. Elles voient cependant, de façon générale, la situation actuelle et l'avenir du groupe canadien-français dans une perspective moins déprimante. Elles savent d'expérience que la condition historique faite aux Canadiens français est redoutable et périlleuse. Elles savent aussi, par ailleurs, que cette condition est une donnée inéluctable de l'histoire. Elles sont à la recherche d'une politique linguistique qui tiendrait compte à la fois des aspirations légitimes des Canadiens français, des droits des Québécois anglophones et de la réalité du continent nord-américain.

Une politique linguistique véritablement démocratique pour le Québec devra être le fruit d'une synthèse dynamique entre ce que peuvent offrir de positif chacune de ces deux tendances. M. Jean-Noël Tremblay a parlé avant-hier au nom de la première tendance. M. Jean-Jacques Bertrand, et hier le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, ont semblé se faire la porte-parole de la seconde. Il appartiendra au gouvernement québécois tout entier, c'est-à-dire en premier lieu à M. Daniel Johnson, d'éviter que ce problème ne se règle par un faux triomphe de la seule tendance que représente M. Tremblay. Cette tendance a paru détenir un quasi-monopole dans la composition des comités d'étude qui ont été invités à soumettre au gouvernement des projets de législation en matière linguistique depuis deux ans. Sans jamais dire pourquoi, on a gardé ensevelis dans les tiroirs des ministres les rapports produits par ces groupes de travail. Si ces rapports devaient servir d'inspiration à la politique linguistique annoncée par M. Tremblay, il serait à peu près temps que le gouvernement les rendit publics. Les grandes oeuvres publiques prennent naissance dans la discussion claire et ouverte, rarement dans cette atmosphère de faux secret dont aime à l'entourer le gouvernement actuel et que ne brisent qu'en apparence les discours ronflants du rhéteur Jean-Noël Tremblay.

Claude RYAN

UNE SEMAINE EN TCHÉCOSLOVAQUIE OCCUPÉE

3 - Est-ce la fin de tout ?

par Jean-Pierre Fournier

VIENNE - Quel sera l'avenir de la Tchécoslovaquie? Il est encore trop tôt pour le dire bien que les accords de Moscou, qui ont en principe mis fin à l'occupation, datent déjà de deux semaines. Les perspectives sont sombres. Il est clair que toutes les réformes entreprises ou projetées par M. Alexandre Dubcek sont compromises. Le sort de M. Dubcek lui-même et de ses collaborateurs est incertain. Mais les Tchécoslovaques, s'ils sont pessimistes, ne désespèrent pas encore. Beaucoup semblent perdu mais, en même temps, beaucoup paraissent récupérables.

Depuis le 21 août, les Tchécoslovaques sont revenus de loin. La résistance passive a donné peu de résultats que n'en aurait donné une résistance armée. Elle a évité de fournir aux Russes, comme les Hongrois l'avaient fait en 1956, un prétexte à les écraser et elle a démontré qu'à moins de maintenir sur place en permanence une armée d'un million d'hommes, ils seraient incapables de contrôler le pays. Sans collaboration de l'intérieur, que peuvent faire des occupants?

Le refus de courber l'échine

Quand les Russes sont entrés dans Prague, ils croyaient être en mesure de liquider rapidement l'affaire tchécoslovaque. Ils n'entendaient pas discuter et ne pensaient pas devoir le faire. Mais le refus des Tchécoslovaques de courber l'échine, même devant l'écrasante supériorité de l'envahisseur, les a forcés de se raviser. MM. Dubcek, Oldrych Cernik et Frantisek Kriegel (chef du Front national), qui avaient été emmenés à Moscou "roulés dans un tapis" comme l'a observé avec humour un écrivain tchèque, ont dû être libérés et invités à négocier. Les accords qu'ils ont finalement conclus, le couteau sur la gorge, personne en Tchécoslovaquie ne les a reconnus de sorte qu'ils n'ont rien réglé.

Il y a confusion sur les mots. Les accords devaient en principe mettre fin à l'occupation et conduire à la "normalisation" de la situation en Tchécoslovaquie. Or, les Tchécoslovaques appellent "normalisation" l'évacuation des troupes d'occupation et le recouvrement de la gestion de leurs propres affaires cependant que les Russes pensent au rétablissement de la situation d'avant janvier. C'est comme si les deux parties n'avaient jamais discuté.

Les Tchécoslovaques tentent aujourd'hui de récupérer par la bande tout ce qu'ils ont perdu le matin de l'invasion. Le pourrissent-ils? S'il n'y a pas de défection parmi leurs dirigeants, ils feront certes un bon bout de chemin dans cette direction. Ils ont déjà réussi à imposer leur volonté sur

certain points et à atterrir suffisamment sur d'autres pour laisser leurs occupants, Moscou, par exemple, avoir qualifié d'illégal le congrès du parti tchécoslovaque tenu clandestinement dans une fabrique d'appareils électroniques de Vysocany le surlendemain de l'invasion et avoir sommé M. Dubcek de le reconvoquer. Le congrès s'est réuni de nouveau la première fin de semaine de septembre, mais il a repris pour l'essentiel les mêmes décisions et il a réélu une très forte majorité de dubcekistes au comité central. La censure de la presse, de la radio et de la télévision, sur laquelle insistent avec vigueur les Soviétiques, n'est encore rétablie qu'imparfaitement et les journalistes étrangers, que les autorités tchécoslovaques doivent vider depuis trois semaines, sont toujours à Prague.

Vaine recherche d'un "collaborateur"

A ce jour, les Russes cherchent toujours un collaborateur sur qui ils pourraient se reposer pour faire leurs quatre volontés. Le jour de l'invasion, ils ont offert les pleins pouvoirs au président Ludvig Svoboda qui a refusé même d'envisager la proposition. Ils se sont ensuite repliés - sans succès, semble-t-il - sur le nouveau ministre de l'intérieur, M. Jan Pelnar, ex-conservateur aujourd'hui acquis à M. Dubcek. Ils courtisent aujourd'hui le premier secrétaire du parti communiste slovaque, M. Vladimir Husak, qui tient des discours un peu équivoques mais ne flanche pas. Les Tchèques se méfient cependant de M. Husak qui est ardent nationaliste: ils craignent qu'il ne veuille profiter de l'occasion pour muser sur les intérêts de la Slovaquie au détriment de la Bohême et de la Moravie.

Les exigences posées par les Soviétiques à l'évacuation de leurs troupes équivalent à un retour aux conditions d'avant 1960, c'est-à-dire à l'époque la plus noire de la Tchécoslovaquie. La liste de ces exigences n'a pas été rendue publique. Elle circule sous le manteau à Prague comme une sorte d'avenant aux accords de Moscou.

Outre l'expulsion des journalistes étrangers et la censure de la presse déjà mentionnées, les Soviétiques exigent que

1. le parti communiste tchécoslovaque exerce un contrôle absolu sur la presse écrite et parlée;
2. les communications téléphoniques, particulièrement avec l'étranger, soient censurées;
3. les décisions politiques reposent entre les mains du PC plutôt qu'entre celles du gouvernement;
4. les pro-soviétiques, tels MM. Indra, Bilak, Kolder, Pil-

ler, etc., soient maintenus dans leurs fonctions (seuls MM. Bilak et Piller ont été réélus au comité central par le XIVe congrès du PC);

5. le parti communiste slovaque reste intégré au parti tchécoslovaque contrairement au projet de réforme des statuts qui envisageait de donner au parti slovaque son autonomie parallèlement à la réorganisation de la Tchécoslovaquie sur une base fédérale;

6. la Tchécoslovaquie resserre ses relations avec le COMECON, l'organisation économique des pays du bloc socialiste qui est tout à l'avantage de l'URSS;

7. MM. Jiri Hajek, ministre des affaires étrangères, et Otto Sik, ministre de l'économie, soient chassés du gouvernement (M. Sik a démissionné de son propre chef, mais M. Hajek est toujours en fonction en dépit des rumeurs qui l'ont fait démissionner ces derniers jours);

8. la Tchécoslovaquie n'entretienne pas de relations particulières avec la Roumanie et la Yougoslavie;

9. les échanges culturels avec l'Ouest soient restreints comme ils le sont en République démocratique allemande;

10. la Tchécoslovaquie s'interdit toute relation commerciale avec l'Allemagne de l'ouest, pourtant indispensable à son développement;

11. la Tchécoslovaquie partage avec les autres pays de l'Est les frais d'approvisionnement des troupes d'occupation;

12. la Tchécoslovaquie, enfin, refuse tout prêt, tout crédit en provenance des pays de l'Ouest.

Tout n'est pas perdu

Le premier souci des Tchécoslovaques ces derniers quinze jours a été d'obtenir un adoucissement de ces conditions. Dans la mesure où personne parmi leurs dirigeants ne s'offrira aux Russes pour mettre ses conditions en application, ils ont de bonnes chances d'arriver à leurs fins. Et les conditions qu'ils ne réussiront pas à faire retirer, ils tenteront de les contourner. Ayant une longue habitude de la domination (avant de devenir république indépendante en 1919, la Tchécoslovaquie avait subi durant 300 ans le joug allemand), les Tchécoslovaques ont développé une habileté particulière à exercer en sous-main les libertés qu'on leur refuse. Les journalistes savent écrire entre les lignes et leurs lecteurs ne les comprennent pas moins bien que s'ils s'exprimaient directement.

Ainsi, même si l'avenir est sombre, tout n'est pas perdu et les intellectuels (d'ailleurs moins nombreux qu'on le prétend) qui ont quitté la Tchécoslovaquie comptent presque tous y rentrer à brève échéance car ils ne désespèrent pas d'y poursuivre, malgré les contraintes, une action efficace.

POINT DE VUE

Participation et organisation syndicale en France

par André Philip

PARIS (Le Monde) - Le général de Gaulle, dans la partie de sa conférence de presse consacrée à la participation ouvrière dans l'entreprise, a, en fait, mis l'accent surtout sur la nécessité d'une procédure d'information. Il a, par ailleurs, repris la notion de participation au bénéfice et à l'accroissement des actifs de l'entreprise, sans poser clairement le problème de la participation à la gestion. Surtout, il semble avoir négligé le problème absolument fondamental de la présence du syndicat dans l'entreprise et de son rôle dans la vie quotidienne des ateliers. Je voudrais, sur ce point, présenter quelques observations.

Un préalable

1) Un préalable tout d'abord: dans le système actuel, l'entrepreneur privé ou public, pour assurer le fonctionnement de la firme, vend des produits, achète des matières premières et de l'outillage, se procure le capital nécessaire, en s'adressant à des individus ou à des groupes avec lesquels il passe contrat; pour réaliser son plan d'entreprise, il embauche des salariés, cadres, ouvriers professionnels ou manoeuvres; en raison de leur multiplicité, ces salariés se groupent en associations professionnelles, avec lesquelles l'entrepreneur doit passer contrat; avant de poser le problème de la participation, il importe de consacrer effectivement ce droit d'association et d'assurer le respect de part et d'autre des contrats librement conclus.

Ceci implique d'abord la reconnaissance de la présence syndicale dans l'entreprise; trop souvent, en France, les groupements patronaux acceptent de rencontrer les organisations syndicales ouvrières au niveau national, de passer avec elles des accords de principe qui fixent des salaires et des conditions de travail minima, mais se réservent le droit de fixer eux-mêmes souverainement les salaires réels, les primes et les conditions effectives du travail.

Or une reconnaissance des syndicats suppose que les conventions collectives nationales et régionales portent non sur des minima, mais sur les salaires et les conditions de travail réels, y compris les règles d'embauche, de renvoi, de

formation professionnelle, de promotion, de discipline, etc.; elle suppose dans l'usine la présence de délégués des syndicats les plus représentatifs, chargés de présenter les problèmes individuels qui se posent dans la vie journalière, avec, en cas de désaccord, le recours à une commission paritaire et, en dernier recours, à un arbitre, qui peut être soit l'inspecteur du travail, soit un magistrat, soit une personnalité désignée en commun dans la convention. Celle-ci, pour la durée du contrat conclu, doit représenter la loi de l'entreprise avec un organe chargé d'interpréter les causes et d'en assurer l'exécution. Tant que ce minimum n'aura pas été accepté par le patronat, il ne sera pas possible d'aller plus avant.

Dans ces conditions, les ouvriers pourront défendre efficacement leurs intérêts, les syndicats s'efforceront d'obtenir pour eux les salaires les plus élevés et les meilleures conditions de travail possibles, sans trop se préoccuper des conséquences; celles-ci sont de l'ordre de la direction privée ou publique, dont l'autorité, dans ce système contractuel, reste totale et décisive.

L'abandon du secret des affaires

2) Pour aller plus loin, faut-il envisager une participation ouvrière à la gestion de l'entreprise? C'est ce que recherche le ministre R. Capitant et ce qui a été en partie réalisé en Allemagne, avec la participation ouvrière aux conseils de surveillance des sociétés et, dans certaines industries de base, l'élection du directeur du personnel membre du comité de direction. Il semble qu'en France ces propositions n'intéressent que fort peu les ouvriers; ils se sentent incompétents pour la plupart des problèmes de gestion de l'entreprise, dont dépendent les résultats financiers de la firme (méthodes d'achat, promotion des ventes, financement, amortissement, investissements, etc.); ils demandent seulement, mais instamment, à savoir ce qui se passe, à être informés sur la politique de l'entreprise et ses résultats, soit directement, soit par l'intermé-

diaire d'experts choisis par eux; mais ceci, et c'est essentiel, implique l'abandon de la vieille tradition du secret des affaires; l'entreprise moderne, les Américains l'ont déjà reconnu, doit être une maison de verre, et non seulement les ouvriers, mais la nation entière, doivent pouvoir être informés sur les plans de la firme, leur exécution et les résultats.

Les ouvriers ne demandent rien de plus dans le cadre de l'entreprise; sur l'ensemble de la gestion, ils se sentent incompétents et ne s'intéressent pas à des résultats financiers auxquels ils n'entendent pas lier leurs revenus; par contre, dans l'atelier, ils se sentent compétents sur les méthodes de travail souvent plus que le chef d'atelier ou même un ingénieur dont l'expérience pratique n'est pas toujours à la hauteur des connaissances scientifiques; il existe, en fait, sur le lieu de travail, des informations éparpillées dans l'esprit de chacun, des tours de main, des méthodes qui échappent à la connaissance des supérieurs; des améliorations sensibles pourraient être apportées à la productivité si l'atelier était organisé en une coopérative de main-d'oeuvre recrutant ses membres, s'administrant elle-même en agissant comme sous-traitant de la firme, en vertu d'un contrat qui lui reconnaît une part importante des économies ou bénéfices réalisés sur son initiative.

Information dans l'atelier, informations précises sur l'ensemble, c'est tout ce que demandent les ouvriers au sein de l'entreprise. Il en est autrement des cadres; ils se sentent compétents sur l'ensemble des activités de l'affaire et souffrent d'être cantonnés dans d'étroites spécialités; ils s'imposent, aux divers niveaux, la nécessité de conférences consultatives préparant les décisions du directeur responsable; ici apparaît utile une participation de représentants des cadres au conseil d'administration de l'affaire.

Responsables d'une politique d'ensemble

3) Nous avons vu que les ouvriers ne s'intéressent pas au profit de la firme; c'est qu'ils n'acceptent pas sa légi-

mité, dans la mesure où il est réalisé en dehors d'une fonction sociale remplie au service de tous. L'ouvrier se sent directement responsable de ce qui se passe dans l'atelier où il travaille; il se sent, par l'intermédiaire de son syndicat, responsable de la préparation et de l'exécution des plans économiques, régional et national, dont l'entreprise doit assurer l'exécution. Ceci suppose que le plan soit autre chose qu'une simple prévision, une projection probable de la consommation, telle qu'elle est déterminée par les pressions publicitaires; il doit comporter un choix entre investissement et consommation, exportation et consommation inférieure et, dans celle-ci, dépenses d'intérêt public et consommation privée. Le plan peut rester incitatif, mais les avantages fiscaux, les aides monétaires, les commandes publiques, doivent être réservés aux entreprises qui produisent conformément au plan. Un institut national d'investissement doit disposer de ressources suffisantes pour procéder aux investissements d'intérêt public prioritaires;

lettres

Saint-Léonard et la société juste

La position du premier ministre Daniel Johnson sur l'affaire de Saint-Léonard est très claire. Il déclarait lui-même le 1er avril dernier et je cite: "Les Québécois, en majorité de langue française, sont en droit d'attendre des Néo-Québécois les efforts nécessaires pour apprendre le français". Et, il ajoutait: "Même si l'anglais est langue officielle, le français doit bénéficier d'un rang et d'un prestige particuliers parce qu'il est la langue de la majorité et parce que sa situation en Amérique du Nord est plus difficile et plus vulnérable que celle de l'anglais".

Le premier ministre Johnson concluait en disant: "Si la population du Québec reçoit des immigrants qui veulent partager son niveau de vie et bénéficier de ses

richesses matérielles, elle s'attend à très bon droit, que ces immigrants partagent également ses préoccupations, ses espoirs, ses inquiétudes, et ses aspirations légitimes."

Est-ce assez clair Messieurs les Italiens de Saint-Léonard? C'est donnant, donnant. Si vous voulez les avantages, il faut prendre les désavantages en même temps. Si vous avez des droits, vous avez aussi des devoirs et des obligations. Vous avez comme premier devoir celui de respecter la langue de vos hôtes au Québec.

Arrêtez donc de réclamer des faveurs et des privilèges. Vous n'êtes pas des anglophones, que diable.

J. LEBEAU

Montréal, 14 septembre 1968

Pensées pour notre temps

"Dans la mesure où la notion d'Etat rappelle celle de pouvoir autoritaire, elle provoque évidemment un réflexe de défense qui fait que, dans la mesure où l'on assimile organisation et Etat, on condamne la première alors qu'on vise surtout le second.

Il est souhaitable que soit levée l'équivoque. Ce n'est pas le renforcement du Prince qui est nécessaire, c'est celui de l'encéphale de la collectivité.

(Plaidoyer pour l'avenir, Louis Armand et Michel Drancourt, Editions Calmann-Lévy).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE. 844 3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

des
idées

des
événements

des
hommes

LES ORIGINES DE LA VIE

3 - L'apparition de l'homme⁽¹⁾

par Jacques Moretti, docteur ès sciences

Comment l'homme est-il apparu sur terre? Question, à vrai dire, qui se situe sur deux plans que nous aborderons successivement.

Dans une précédente chronique, nous avons exposé l'aspect scientifique de ce problème. Il y a douze millions d'années, au moins, l'arbre généalogique des vertébrés bifurque; une branche se dirige vers les singes, une autre vers les hominidés. Et lentement, à travers des tâtonnements encore mal connus, elle aboutira à l'homme.

A voir les choses de l'extérieur, en naturaliste, l'apparition d'un corps humain est caractérisée par différents facteurs:

- L'acquisition de la station debout, qui libère la main, et permet par là le travail manuel;

- la transformation de la mâchoire, qui libère la langue et permet le langage;

- l'accroissement du volume cérébral et du nombre de neurones du cerveau (14 milliards chez l'homme, 4 milliards seulement chez le chimpanzé).

Transformation lente

Cette transformation s'est produite lentement, de façon si graduelle que l'on a longtemps hésité à ranger le primate fossile parmi les simiens ou parmi les hominidés: les noms d'anthropoïthèque et de pithecanthrope demeurent la preuve de cette hésitation.

Si, maintenant, nous arrêtons notre regard sur l'activité de l'homme nous serons frappés par un certain nombre de caractères qui le distinguent de l'animal. L'intelligence? dira-t-on. Certes, celle de l'homme est manifestement supérieure à celle de ses "frères inférieurs". Mais on ne peut refuser à l'a-

nimal une certaine forme d'intelligence. Et de même pour l'abstraction: à un degré très fruste, tout orienté vers la vie courante, l'animal peut, par instinct ou par éducation, reconnaître certaines formes ou certaines couleurs.

Par contre, l'homme est le seul à construire des outils en vue de tel usage particulier: il est le seul à faire des projets à longue échéance. Et par là, il montre qu'il domine le temps et l'espace. La présence de l'outil (et du feu) auprès de certains fossiles est pour le paléontologue, la preuve que leur auteur est un homme, ou tout au moins en marche vers lui. La sépulture, l'art, sont également des preuves d'une activité vraiment humaine.

La réflexion

Mais laissons là les hommes fossiles. Ce qui, pour nous, caractérise l'homme, c'est la réflexion, la possibilité de revenir sur sa connaissance, et, en particulier, la prise de conscience de soi. La réflexion, écrit Teilhard, est le pouvoir acquis par une conscience de se replier sur soi, et de prendre possession d'elle-même comme d'un objet doué de sa consistance et de sa valeur particulière; non plus seulement connaître, mais se connaître; non plus seulement savoir, mais savoir que l'on sait. Tel est le pas franchi par l'homme, le "pas de la réflexion".

Ainsi donc, si le naturaliste constate une certaine continuité phénoménale de l'animal à l'homme, — (la mutation quantitative qui affecte le cerveau n'est pas une rupture à ce niveau), — par contre, le philosophe souligne que l'apparition de la pensée représente une coupure métaphysique, car la pensée est trans-

cendance à la matière en évolution, et ne peut en surgir sans un apport nouveau, d'un autre ordre.

Comment concevoir cet apport? La théologie de la création nous apprend que tout ce qui existe est posé dans l'être par le Créateur qui continue actuellement son activité créatrice; ce second aspect est appelé la conservation dans l'être. Tout ce qu'est une créature, minérale, végétale, animale, toutes ses propriétés, y compris celle de pouvoir évoluer, tout cela lui est donné par le Créateur en même temps que l'existence. Quand on s'élève dans l'échelle des êtres, de l'atome à l'homme, la complexité augmente et, avec elle, la richesse des possibilités. On peut donc dire que, d'un degré à l'autre, Dieu donne

d'avantage à sa créature. A l'homme, il donne ce supplément (par rapport à l'animal) qu'est la vie pensante, l'esprit.

Coupure métaphysique

Mais attention. Il serait faux de concevoir ce don comme une addition, comme si Dieu "infusait une âme" à un corps humain. Car un corps humain suppose déjà que sa matière est informée par une "âme humaine". Comme l'écrit le P. Sertillanges, "un anthropoïde qui devient homme est tout autre chose qu'un anthropoïde perfectionné, c'est un être nouveau en tout. (...) Si l'espèce change, le corps aussi change. (...) Ce n'est pas une retouche seulement, c'est une refonte, c'est une re-création".

Concluons. Si les formes de vie qui ont précédé l'homme ont préparé son arrivée, l'émergence de l'homme constitue une coupure, non pas phénoménale, mais métaphysique. Car l'esprit humain (conscience, réflexion, pensée), transcende la matière, et ne peut donc venir d'elle seule; il nécessite un apport nouveau, créateur, qui est une véritable re-création.

Si toute créature reflète à sa manière quelque chose de son Créateur, l'homme, "créé à l'image de Dieu", libre d'aimer, est bien celle des créatures à laquelle Dieu a le plus donné de lui-même.

(1) Le sous-titre de l'article d'hier aurait dû se lire: Les origines de l'homme.

■ lettres

La Geo. T. Davie et les ouvriers

Dans leur lutte pour conserver leurs droits acquis, les ouvriers de la Geo. T. Davie n'ont rencontré aucun politicien sérieux et honnête qui ait fait quelque chose de positif pour leur venir en aide. Les ouvriers ont démontré leur désir sincère de conserver une industrie dont vivaient en moyenne 525 employés et cela dans l'intérêt de tout le Québec métropolitain. Cette lutte a démontré l'impuissance des gouvernements à rendre une décision franche et honnête ainsi que leur incapacité à intervenir directement contre certaines compagnies sans cœur pour les travailleurs.

Les conséquences d'une telle transaction sont incalculables, tant moralement que financièrement, et la responsabilité doit reposer sur les épaules des deux gouvernements, surtout sur celui du Québec qui se doit être souverain, sans être le mendiant qu'il a toujours été.

(...) Une injustice aussi flagrante illustre clairement que la société juste, ce n'est pas pour les travailleurs. Les victimes de ce système sont et seront toujours les travailleurs.

La société actuelle se limite à peu de choses. Au départ, il y a participation. Cette participation, pour qu'elle soit efficace demande une période de formation et c'est justement à ce niveau que naît l'individualisme qui cherche, par définition, à faire triompher les droits personnels sans penser à ceux d'une collectivité. Donc, dans cette société basée sur un système capitaliste, ou tout devient fonctionnel, créant par le fait même une foule d'individuels, il n'est pas surprenant de constater l'attitude adoptée par la plupart des hommes politiques.

Donc, le danger pour tout homme se situe au niveau de ses intentions. Si ses intentions ne vi-

sent pas à favoriser l'avantage de la collectivité, c'est qu'il poursuit un but personnel. Ce qui compte pour l'homme, ce n'est pas ce qu'il est ou qu'il représente, mais ce qu'il fait pour les autres.

Les travailleurs du Québec, quels qu'ils soient, doivent se réveiller avant qu'il ne soit trop tard. Ils doivent être solidaires les uns des autres, ils doivent s'unir pour atteindre à l'efficacité. Ils ne doivent pas avoir peur de quoi que ce soit. Ce sont eux qui ont construit la société et ce sont eux qui doivent la changer en fonction des aspirations de la collectivité. Rien ne sert de se demander si l'on doit, oui ou non, avoir confiance aux hommes politiques et aux chefs d'entreprise. Il y a longtemps que la réponse est connue.

R. GUY

Lévis, 13 septembre 1968

Brouillage de cartes

Vous qui aimez la clarté et les études fouillées, vous vous laissez prendre au "brouillage de cartes" qu'exécutent les anglophones du Québec au sujet du conflit scolaire de Saint-Léonard. A lire votre éditorial du 12 septembre, on dirait même que vous avez décidé fermement de bien assujettir les cartes ainsi brouillées. A plusieurs reprises dans votre écrit, vous faites allusion aux Québécois de culture italienne comme s'ils appartaient à la communauté anglophone du Canada et du Québec.

Que je sache, la minorité, ou les îlots minoritaires, au Québec, ce sont les Anglo-Québécois, tout comme la minorité au Canada est formée par les Franco-Canadiens. C'est ainsi que l'entend le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, que vous portez aux nues.

Quel objet de scandale y a-t-il tant à Saint-Léonard? On a supprimé les écoles bilingues; la belle affaire! Les écoles sont-elles bilingues ailleurs au Québec et au Canada? Soit dit en passant, je trouve qu'en insistant ainsi sur l'institution d'écoles unilingues à Saint-Léonard, les organes d'information vont faire croire à la masse peu subtile que les Québécois nationalistes ne veulent plus entendre parler de l'anglais et que dans les écoles en question, on n'enseignera plus l'anglais comme matière.

En vertu de faits historiques, les Québécois anglais ont depuis tou-

Les droits de l'homme anglais

Il est indiscutable que les droits de l'homme anglophone doivent être défendus à tout prix au Canada. S'ils sont menacés à Saint-Léonard ou à Saint-Léon, il doit aussitôt se former une meute de léopards ou de lions pour aller crier à Ottawa que la "société juste" est en péril, qu'il faut à tout prix empêcher les agneaux parlant français de montrer leurs dents.

Quant au fait que les agneaux français aient été privés — par la force des lois anglaises — de toute nourriture française pendant deux cents ans, cela n'a aucune espèce d'importance. Et si cette situation dure au moment même où le trou-

jours les écoles dont ils ont besoin. Rien là que d'assez normal. Quant aux Italiens, pourquoi nous faudrait-il leur ouvrir des écoles à leur goût? Vous condamnez une hypothétique domination de la majorité. Mais n'est-ce pas partout la majorité qui domine, qui gouverne?

En dernière analyse, il est vrai que la question de langue d'enseignement relève du ministère de l'éducation. Mais pourquoi celui-ci serait-il tenu de s'en tenir aux principes que vous énoncez? Le gouvernement du Québec n'a-t-il pas le droit de déterminer la langue dans laquelle l'enseignement qu'il subventionne sera dispensé à ses immigrants? Si certains membres du gouvernement (des anglophones, des Italiens théoriquement) ne sont pas d'accord avec la décision majoritaire, ils n'ont qu'à démissionner.

Si vous trouvez que de priver les immigrants non anglophones de la possibilité de faire instruire leurs enfants en anglais, c'est un crime contre les droits humains, alors vous êtes très pessimiste (ou réaliste?) quant à l'utilité d'une culture française au Québec.

Si un groupe de Néo-Canadiens de Toronto réclamait du conseil scolaire des écoles françaises pour leurs enfants, et que celui-ci refusait, nos bonnes âmes du Devoir trouveraient-elles matière à se scandaliser?

Gilles COLPRON

Ottawa, 13 septembre 1968

DOMAINE DES HAUT-BOIS DU MT-BRUNO

★ Un développement des plus prestigieux sur la rive-sud — 10 minutes de la rue Sherbrooke par le pont-tunnel Lafontaine et route Transcanadienne. — 15 minutes du métro de Longueuil et Pont Jacques-Cartier par route 3A et Transcanadienne. Sortie Ste-Julie.

★ 25 millions de pieds carrés en versant de montagne, forêt, lacs, altitude 110 à 500 pieds.

En période d'inflation l'achat d'une valeur s'appréciant avec le temps, telle une propriété au domaine des Haut-Bois, représente une assurance contre l'érosion de vos dollars.

★ Au domaine on peut acheter un grand terrain boisé, et pour quelque temps encore, à des prix aussi bas que 50% de la valeur marchande. Comptant: 10%, solde 60 versements mensuels. Intérêt seulement 6% sur solde.

★ On peut acheter son terrain maintenant pour se faire construire plus tard, maintenant signifie un meilleur choix à des prix plus bas.

Obtenez livraison de votre habitation pour la fin de l'automne ou début printemps en commandant maintenant. Choix de 40 plans, toutes catégories

Construits par Les Habitats HARVEY Ltée.

OUVERT TOUS
LES JOURS
Y COMPRIS
SAMEDI ET
DIMANCHE

LE SOIR SUR
RENDEZ-VOUS.



STE JULIE
DE VERCHERES

TEL.:
649-1405
1435

vient de paraître

UN SENS AU VOYAGE

Introduction générale: Document pour l'élève: \$0.65

1- RÉFLEXION SUR L'EXISTENCE CORPORELLE:

Fascicule d'enseignement religieux pour la 9e année (secondaire 3)

Ces documents catéchétiques ont été composés par l'Office Catéchistique Provincial du Québec
Équipe de rédacteurs: Jean-Guy Myre, Andrée Pilon, Claude Quiviger, Jean-Louis Rodrigue

Livre du jeune: \$1.00
Document pour l'élève: \$1.60

245 est, Boul.
Dorchester
Mtl. - 861-9621

PRIÈRE de ne pas tenir compte de la même annonce parue le 19 septembre qui contenait une erreur typographique.

MONTROSE VENTE DE DISQUES POLYDOR

IMPORTÉS D'ALLEMAGNE
SCÉLÉS À LA MANUFACTURE
12" MICROSILLON

Rég. \$5.98

Stéréo

\$4.79
Spécial

Inventaire complet des disques POLYDOR disponible



249216 - James Last
NON STOP DANCING 68



Stéréo 18461 - James Last
CLASSICS UP TO DATE



249206
Roberto Delgado orchestra
SPANISH EYES



249250 - James Last
ROCK AROUND WITH ME



237470 - James Last
HAMMOND À GOGO



249198
Orchestra Kai Warner
DANCING THE SHORE



249205 - James Last
HUMBA HUMBA À GOGO



249043 - James Last
HAMMOND À GOGO Vol 11



657037 - Hugo Blanco
LA HARPE INDIENNE



249165 - James Last
PIANO À GOGO



237310
ELISABETH SERENADE



249040 - James Last
TRUMPET À GOGO



249204 - James Last
GUITAR À GOGO



237642
SWINGIN' BACH GUITAR



249161 - James Last
TRUMPET À GOGO Vol. II



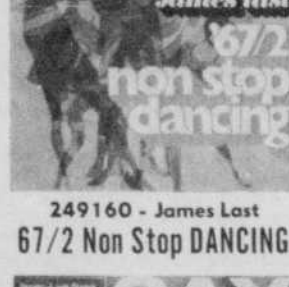
249160 - James Last
67/2 Non Stop DANCING



249028
ANNCHEN VON THARAU



DISQUE ÉCHANTILLON
"JAMES LAST"



249121 - James Last
SAX À GOGO



249176
HAPPY HARMONICA



DISQUE ÉCHANTILLON
"JAMES LAST"

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de
poste et d'emballage
Taxe en plus
Suggérez un deuxième choix

VALABLE JUSQU'AU 12 OCT.

MONTROSE

3162 est, Bélanger
Montréal 36

RA. 9-2833

Extra spécial
\$2.98

suites
de la première
page

RIOUX

dès les premières pages de leur rapport qu'ils entendent "s'insérer dans le sillage du rapport Parent".

La commission Rioux accepte effectivement les structures générales du système scolaire telles qu'elles ont été conçues par la commission Parent; de même, les commissaires reprennent-ils à leur compte la philosophie et les conceptions d'ensemble qui se dégagent du rapport Parent.

Cependant, le rapport Rioux note: "Un examen minutieux du rapport (Parent) nous conduit à une conclusion claire et nette: l'art n'est pas une préoccupation majeure chez les réformistes de notre système d'enseignement." Pour tout dire, reprennent-ils plus loin, le rapport Parent "n'offre aucune base solide en philosophie de l'éducation artistique" et "n'a pas accordé au domaine des arts l'importance qu'il devrait avoir dans un système moderne d'éducation".

Les membres de la Commission Rioux estiment que l'art est malheureusement "victime d'une conception tardive et complètement dépassée qui envisage l'art comme un luxe, un superflu", qu'il soit, en vérité, "absent de notre société utilitariste".

Le rapport indique dans un autre chapitre que les commissaires ont constaté l'existence au Québec de quelques enseignements professionnels en arts (offerts par des établissements spécialisés aux élèves qui entendent faire carrière dans l'art) mais qu'ils ont cherché en vain dans le système scolaire général "une véritable éducation artistique intégrée à la formation générale" et qui ait le même statut que les autres enseignements.

"Il n'est pas exagéré, écrivent notamment les commissaires, d'affirmer qu'entre 5 et 15 p.c. seulement des écoles élémentaires offrent un enseignement artistique valable".

Le rapport est également sévère en ce qui concerne la situation de l'éducation artistique aux autres niveaux de l'enseignement. Quant aux établissements de formation professionnelle, le rapport souligne "le rôle irremplaçable" qu'ils ont exercé jusqu'à maintenant mais estime "qu'il est urgent de coordonner l'ensemble des différents enseignements artistiques, afin de mieux utiliser notre potentiel d'enseignement et de mieux préparer nos professionnels aux carrières contemporaines".

"On doit constater, écrivent les commissaires au chapitre des considérations générales, qu'un des obstacles les plus paralysants pour le développement d'un enseignement réaliste, c'est le chevauchement des structures administratives et pédagogiques. Le double emploi est un luxe et une perte d'énergie qui ne sont plus acceptables. L'appartenance (des écoles d'art) à des ministères différents crée aussi des difficultés sans nombre, puisque le plus souvent les prérogatives ministérielles et le manque de coopération interministérielle priment les fins de l'enseignement. Les diplômés disparates qui en résultent sont un bel exemple d'inefficacité, mais plus grave encore est le climat stérile de luttes autour de privilèges puisqu'il détourne du seul problème véritable, l'amélioration de l'enseignement."

Le rapport Rioux recommande donc que tout ce qui concerne l'enseignement public des arts, à quelque niveau que ce soit, relève exclusivement du ministère de l'éducation, et qu'en conséquence, les directions et services des enseignements artistiques du ministère des Affaires culturelles soient abolies.

Le rapport recommande également que les lois instituant les établissements spécialisés tels les conservatoires et les écoles de beaux-arts soient abrogées, et que ces établissements soient intégrés dans les ensembles d'enseignement collégial et universitaire, administrés par des corporations publiques.

Il reviendrait donc aux CEGEP et aux universités d'offrir désormais l'enseignement professionnel de toutes les disciplines artistiques. Le rapport recommande de façon précise qu'aucun enseignement artistique ne soit considéré comme option professionnelle avant le niveau d'études collégial (niveau que la commission

Rioux rebaptise pour sa part "secondaire supérieur").

L'école élémentaire et l'école secondaire seraient toutefois appelées à développer substantiellement l'éducation artistique, mais comme "composante de la formation de base" et pour certains élèves, comme formation pré-professionnelle. Au niveau préscolaire (maternelle), l'éducation artistique devrait même, selon les commissaires, être considérée "comme la base même de la formation de l'enfant" et occuper la moitié de l'horaire.

Au niveau élémentaire, la commission recommande que soient inscrites au programme les matières suivantes: la rythmique et la danse, le jeu dramatique, les activités plastiques et la musique, elle suggère que l'horaire y consacre sept heures et demie par semaine.

En ce qui concerne le niveau secondaire, le rapport recommande que l'éducation artistique soit considérée comme "l'un des champs fondamentaux de l'enseignement polyvalent".

Les commissaires soutiennent que l'éducation artistique doit être obligatoire jusqu'à la fin du secondaire et qu'elle doit être "graduellement spécifiée selon le système de matières à option". Pour les deux premières années, on devrait y consacrer cinq périodes par semaine. Le rapport suggère, comme disciplines à inscrire au programme, la musique, les arts plastiques, le jeu et l'art dramatique, la photographie, la radio-télévision, le cinéma, la danse et la rythmique.

Au niveau des CEGEP et des universités, le rapport met l'accent davantage sur la formation professionnelle que sur la formation artistique générale. Néanmoins, il insiste pour qu'au niveau du CEGEP, tout élève soit tenu d'inscrire à son programme une matière artistique et d'y consacrer une période d'enseignement par semaine. Le rapport recommande aussi le développement des activités artistiques parascolaires, tant au CEGEP qu'à l'université.

Quant aux enseignements artistiques du type professionnel, actuellement offerts par des établissements spécialisés qui chevauchent à la fois le niveau d'études collégiales et le niveau supérieur, la commission Rioux recommande qu'ils soient "redéfinis et resitués dans les niveaux appropriés". Elle recommande aussi que l'on institue des enseignements professionnels dans toutes les disciplines artistiques aux niveaux collégial et

GOUVERNEMENT

L'article pertinent des règlements de la Chambre se lit ainsi (c'est l'article 82 des règlements en usage l'an dernier): "La prorogation de la Chambre n'a pas pour effet d'annuler un ordre ou une adresse à la Chambre tendant à la production de rapports ou de documents, mais tous les rapports et documents dont la production, ordonnée à une session, n'a pas été effectuée au cours de sa durée, doivent être produits au cours de la session suivante, sans renouvellement de l'ordre."

Cette règle ne s'applique évidemment pas dans le cas d'une dissolution, qui implique un changement de gouvernement. Mais elle n'empêche pas non plus qu'un député fasse à nouveau la même requête et qu'elle soit soumise à une discussion en Chambre.

On voit bien maintenant ce qui arriverait. Le gouvernement refuserait d'accéder à cette requête, et s'il devait y avoir vote, la majorité des ministères retournerait toute cette affaire aux calendes grecques.

La situation c'est donc que les Canadiens ne sauront jamais, parce que le gouvernement Pearson a violé un ordre de la Chambre, comment des milliers de citoyens avaient réagi au célèbre "Vive le Québec libre."

supérieur, là ou de tels enseignements n'existent pas. Le rapport mentionne notamment la chorégraphie, les arts audio-visuels, le dessin industriel, la communication graphique et la photographie.

En ce qui concerne le rôle des universités, la commission formule plusieurs recommandations spécifiques: elle suggère par exemple que ce soit la (future) deuxième université française de Montréal qui soit chargée de sa création d'offrir l'éventail complet de tous les enseignements artistiques et notamment les enseignements dans les nouvelles disciplines dont la commission préconise l'institution.

La commission recommande toutefois que les autres universités "développent, au fur et à mesure de l'accroissement des besoins, un éventail relativement complet d'enseignements artistiques".

Tout au long de son rapport, la commission se préoccupe systématiquement des incidences de ses recommandations sur la formation des maîtres. Elle y consacre en outre deux chapitres, l'un concernant la formation artistique de l'ensemble des futurs enseignants et l'autre la formation des enseignants spécialisés en arts.

Le rapport est divisé en trois tomes. Le premier contient un essai sur "la société, la culture et l'éducation" qui trace les perspectives générales des problèmes étudiés, un autre essai sur le pourquoi de l'art, et enfin une série de chapitres qui s'appliquent à définir et à situer les arts en eux-mêmes, discipline par discipline. Ce premier tome ne

comporte aucune recommandation.

Le deuxième tome paraît être la clef de voûte de tout le rapport. Il évalue d'abord, en sept chapitres, le développement de l'enseignement des arts au Québec, et ce dans une perspective historique. Dans

un deuxième partie, le rapport expose les structures d'ensemble: il décrit le nouveau système d'éducation en voie d'implantation au Québec, et montre ensuite comment on peut y intégrer l'enseignement artistique, pris comme éducation de base ou comme formation professionnelle. Le rapport s'applique ensuite à exposer les futures structures administratives de l'enseignement des arts. Il s'ensuit les 38 recommandations fondamentales dont nous reproduisons le texte intégral en page 2.

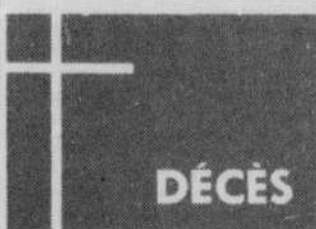
Le tome 2 du rapport va cependant beaucoup plus loin: il définit pour chaque niveau d'enseignement le contenu et la forme de l'enseignement artistique, matière par matière; il s'attache à la formation professionnelle, à la formation des maîtres, à l'éducation permanente et à l'enfance inadaptée. En tout, le deuxième tome du rapport contient 328 recommandations.

Le troisième et dernier tome du rapport est consacré au ministère des Affaires culturelles. Comme on l'a vu précédemment le rapport de la commission Rioux propose de déléguer ce ministère de ses responsabilités dans l'enseignement, mais il suggère d'autre part de transformer ce ministère en celui du "développement culturel."

TRUDEAU

férer en matière de langue, sans porter atteinte aux dispositions constitutionnelles.

Il a répété que selon les rapports de presse qu'il a lus, il n'y a rien d'inconstitutionnel dans ce dont parle le gouvernement québécois. Il a enfin rappelé que l'idéal du gouvernement fédéral, aussi bien que l'objectif de sa politique, seraient de faire en sorte que les privilèges de la minorité au Québec soient considérés comme des droits, et que des droits équivalents soient accordés aux minorités canadiennes-françaises dans tout le pays.



CHENIER-HERBERT Elia, à Montréal le 18 septembre 1968, est décédée Elia Chenier, veuve d'Edouard-Henri Herbert, autrui de Vaudreuil. Elle laisse dans le deuil dix (10) enfants: deux filles Sr Marie-Elia-de-Jésus, s.s.a. i.l. (Marie-Elia) et Thérèse, i.l. Mme Peter Neufeld, huit fils: l'abbé G. Chenier Herbert, prêtre; Roland, époux de Cécile Brunet et Robert-Balthazar, époux d'Yvette Crevier, de Chicoutimi; Bernard, époux de Julie-Patenaude; Roma, époux de Marie-Jeanne Brisbois; Louis-Georges, époux de Madeleine Forté; Edmour, époux de Thérèse Vernier; Gabriel, époux de Denise Mathewski; son gendre, Mr. Peter Neufeld, seize petits-enfants; deux frères, M. Willie Chenier, D.C., et M. Omer Chenier, de Montréal; quatre belles-sœurs, Mme Wilfrid Landry, de Ste-Clothilde-de-Horton; Mme Fernando Hébert, de Fabreville; Ville Laval, Mme Louis-Philippe Hébert, de Shawinigan; et Mme Marie-Rene Hébert, de Victoraville; un beau-frère et son épouse, M. et Mme George Hébert, de St-Grégoire de Nicolet, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence L. Thériault, 1270 Laprairie, Pointe-St-Charles, Montréal. Le service funèbre sera chanté samedi après-midi, le 21 septembre, à 2 h, en l'église St-Charles, Montréal; l'inhumation, précédée d'un "Libera", aura lieu ensuite au cimetière de Vaudreuil. Tous les parents et amis sont cordialement invités.

GIROUX Paul à Montréal, le 18 septembre 1968 à l'âge de 63 ans, est décédé. Paul Giroux, fils de feu Jules Giroux et de Valérie Guay, du 114 Rose de Lima. Les funérailles auront lieu, samedi, le 21 septembre, à 10 heures, au cimetière de St-Urbain, 4737 rue Doherty, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de St-Louis de Gonzague. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603, BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DECASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Jean-Noël Tremblay

"One Nation" n'est pas une solution valable

QUEBEC (DNC) — "Il faut qu'Ottawa reconnaisse que nous sommes différents. Que nous sommes une nation et qu'à ce titre nous avons des droits à ne pas être traités comme les autres membres de la fédération du Canada. Aussi longtemps qu'Ottawa ne pensera qu'en terme d'un "Canada, une nation", il ne saura être question de solution valable au problème constitutionnel canadien."

C'est ce qu'a soutenu hier soir le ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, à l'occasion de l'inauguration du Service de la langue française de l'Outaouais. Le ministre avait fait parvenir son texte à la tribune de la presse parlementaire.

M. Tremblay, qui avait déclaré la veille, à Montréal, que le gouvernement provincial devra légiférer pour faire du français la "langue d'usage" au Québec, a dit hier qu'il est "essentiel qu'on redonne aux nôtres cette fierté de la langue, qu'on ancre dans l'esprit de tous les citoyens que la langue française est habile à traduire toutes les réalités de la vie économique, industrielle, commerciale, technique et qu'on oblige tous les employés, non seulement à reconnaître et à respecter la langue des employés, mais à l'utili-

ser eux-mêmes comme langue de travail".

Le ministre a indiqué que les gens de la région de Hull savent "ce que c'est que de lutter pour le respect du français; ce que c'est que d'être brimé dans ses droits les plus élémentaires. C'est un combat de tous les jours que vous livrez pour la conservation des droits si chèrement acquis".

M. Tremblay a ajouté "Je l'ai dit et je le répète encore que nous pouvons constater au Québec un phénomène d'aliénation collective dont bien peu de sociologues se sont préoccupés jusqu'à présent: celui des milliers de travailleurs obligés de traiter avec des patrons bilingues anglophones et d'être, à l'usine, au magasin, dans les hôtels, d'une langue qui n'est pas la leur. Il en résulte une dépersonnalisation, une assimilation, un reniement de leur identité culturelle qui aboutit à la lassitude et à l'acceptation de conditions de vie et de travail qui accélèrent le processus de l'abâtardissement national".

Parlant plus tard sans notes, en réponse aux questions, M. Tremblay ne s'est excusé d'aucune de ses déclarations de la veille. Il a dit qu'il avait établi des principes et que ce serait au premier ministre et au cabinet tout entier de tirer parti de ces principes pour

formuler d'une façon pratique la politique linguistique.

Il a affirmé à plusieurs reprises qu'il n'est pas question de brimer les droits des anglophones du Québec "car nous ne voudrions pas leur faire subir le traitement qu'on subit dans d'autres états membres de la fédération les minorités canadiennes - françaises". Il s'est refusé à définir de façon précise ce qu'il entend par les "droits acquis" sauf qu'ils comprennent les droits constitutionnels. Il a ajouté à l'instar de M. Daniel Johnson l'an dernier à Toronto: "Il est évident qu'à l'avenir, il faudra pour vivre au Québec connaître et pouvoir parler la langue française".

Aux questions des journalistes, concernant les réactions justifiées ou non à ses déclarations de la veille, M. Tremblay a dit qu'un gouvernement n'est jamais totalement indifférent aux réactions de la population, d'où qu'elle soit.

Parlant du rôle des employeurs dans la promotion de la langue française, il a dit qu'une fois qu'ils auront reconnu leur obligation morale à cet égard ils pourront prendre les dispositions pratiques qui s'en suivent.

Il s'est dit heureux de la bonne volonté manifestée à ce sujet par les grandes sociétés industrielles du Québec.

Bien que les propos de M. Tremblay aient créé beaucoup d'agitation à Ottawa, ils n'ont pas paru surprendre outre-mesure ou même irriter le premier ministre. Devant les journalistes, il a paru beaucoup plus calme qu'eux.

JOHNSON

Il passera le week-end à Montréal dans sa famille et ne regagnera son bureau du Parlement que mardi matin. Il ne devait rentrer des Bermudes que samedi, mais a décidé d'avancer son arrivée de deux jours.

Tandis qu'il se prêtait aux demandes des photographes avec ses deux filles, le premier ministre a répondu à quelques questions, s'abstenant toutefois de commenter la situation au Québec. Il donnera mercredi une conférence de presse au Parlement après avoir revu ses collègues du Cabinet.

M. Johnson a précisé qu'il avait pu profiter pleinement de son séjour de repos aux Bermudes "grâce à M. Bertrand qui a dirigé le gouvernement en mon absence... Je n'ai éprouvé aucune tension". Certes, a-t-il souligné, un tel sé-

jour dans le sud est réconfortant, mais il lui tardait de rentrer: "Vive mon pays!" a-t-il lancé.

La date de son départ pour Paris sera annoncée la semaine prochaine, mais on croit savoir que le premier ministre partira le 11 octobre.

ENTENTE

munies ne consacrent que 19 jours à l'examen des prévisions budgétaires et au débat sur les subsides. Les règlements provisoires de la session précédente prévoyaient 38 jours de débat sur ces questions financières, au détriment

de l'examen du programme législatif proprement dit.

Or, les Communes sont déjà saisies de plus d'une cinquantaine de projets de lois, la plupart laissés en plan par l'administration Pearson qui se trouvait en minorité.

L'accord, que devrait annoncer aujourd'hui même le leader du gouvernement, M. Donald MacDonald, permettrait d'espérer que les Communes ne s'engageront pas dans un long débat sur les règlements et qu'elles pourront enfin adopter des mesures législatives jugées prioritaires, mais en suspens depuis un, deux ou même trois ans.

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE
RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouyeux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
A PARTIR DE 11 H 30
OUVERT JUSQU'À 2 H DU
MATIN
FERME LE DIMANCHE

TOUJOURS A LA
MÊME ADRESSE:
907, boul. St-Laurent
TEL.: 861-5861

Bell Canada



Entreprise éditée et dirigée par des Canadiens
et appartenant à des Canadiens.

Les appels de nuit, c'est vraiment "chouette"



Appelez entre minuit et 6 h du matin, c'est maintenant plus avantageux que jamais. Pour les appels entre deux points quelconques à l'intérieur du Québec et de l'Ontario, composez vous-même le numéro pour profiter réellement des réductions de tarifs. Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service, la téléphoniste fera l'appel pour vous. Parlez 10 minutes pour le prix de 5; toute prolongation de 2 minutes ne coûte que le prix d'une minute.

Entre ces localités	Tous les jours, de minuit à 6h du matin (interurbain automatique)	
	3 min.	10 min.
Sherbrooke — Montréal	.30	.50
Montréal — Québec	.35	.55
Trois-Rivières — Québec	.30	.50
Chicoutimi — Québec	.35	.55
Québec — Sainte-Agathe	.35	.55
Kingston — Montréal	.35	.55

J'ÉTAIS À COURT
D'IDÉES...!

J'avais 40 ans. Je réussissais bien. J'étais heureux. Mais je désirais encore augmenter mes chances de bonheur et de succès.

J'ai alors entendu parler des cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. Je savais que j'aurais pu me passer de ce cours, mais je l'ai suivi quand même, par curiosité, au cas où je découvrirais au moins une idée nouvelle.

J'y ai appris que nous devenons ce que nous pensons. Toutes nos pensées ont une tendance à se réaliser. Voilà pourquoi il est important de maintenir une attitude positive devant toutes les circonstances de la vie.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes, de 18 à 75 ans. La seule condition requise est

d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 11,000 gradués enthousiastes. Les frais de ce cours sont entièrement déductibles du revenu imposable. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite vendredi 20 septembre à 8h. p.m. ou samedi matin 21 septembre à 10 h. a.m. à l'Institut de Personnalité, au Palais du Commerce, suite 219, prenez le métro Station Berri Demontigny sortie Ontario, (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour dépliant gratuit signalez immédiatement 842-8186.

Mgr Martineau,
de Saint-Jean

Mgr Eugène Martineau, curé de la paroisse cathédrale de Saint-Jean, est décédé à l'âge de 61 ans. Né à Lavaltrie le 1er novembre 1906, de Gustave Martineau et d'Eugénie Lacombe, fit ses études à l'Académie Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle à Montréal, au collège de Montréal et au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre en la cathédrale de Montréal le 21 mai 1932 par Mgr Georges Gauthier. Professeur au collège de Saint-Jean en septembre 1932; directeur des élèves au séminaire en 1945; curé de la cathédrale de Saint-Jean le 4 mai 1952. Chanoine titulaire du chapitre de la cathédrale le 17 décembre 1953; Prêtre, Domestique le 16 mai 1957.

Il laisse dans le deuil ses frères MM. Ernest, Euclide et Gaston Martineau, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille est exposée aux salons funéraires LeSieur et Frère Limitée, 114 rue Saint-Jacques, Saint-Jean. La translation des restes aura lieu samedi à 20h, en la cathédrale de Saint-Jean et le service funèbre, dimanche, à 14h30, en la cathédrale. L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Jean. Plutôt que des fleurs, on suggère de présenter des offrandes de messes ou de faire un don aux œuvres paroissiales.

Y A PAS D'HIVER AVEC CHAMPLAIN

VOTRE VENDEUR CHAMPLAIN LE SAIT BIEN...

Passiez le voir.

Il vous montrera les PNEUS ATLAS, munis de crampons pour plus de sécurité, et les BATTERIES ATLAS de qualité, garanties selon leur catégorie pour deux, trois ou quatre ans.

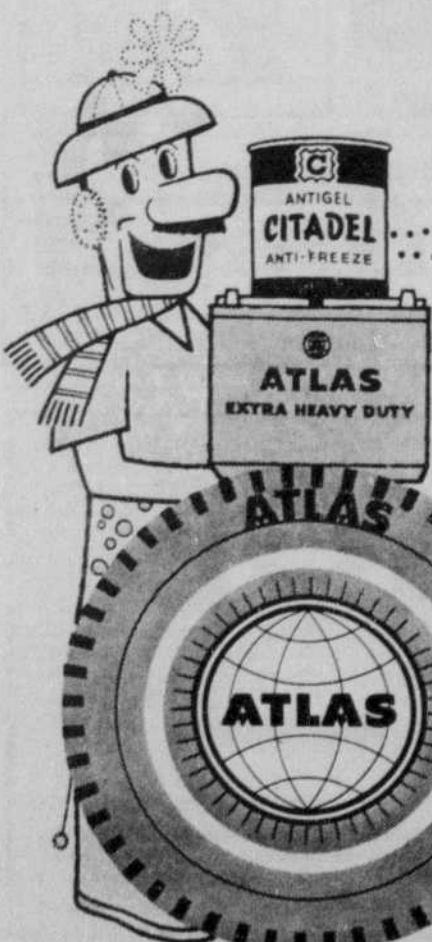
Il pourra vous assurer de rouler sans ennui, grâce à toute la gamme des produits ATLAS.

Votre vendeur CHAMPLAIN vous parlera aussi de l'ANTIGEL CITADEL qui contient un excellent anti-rouille pour assurer votre protection durant toute la saison hivernale.

Avec CHAMPLAIN, y a pas d'hiver!



CHAMPLAIN
PRODUITS PÉTROLIERS CHAMPLAIN LIMITÉE



condition

A l'université de Montréal

Sur examen d'entrée, les adultes sont admissibles aux mêmes cours et diplômes que les étudiants

par Solange CHALVIN

Les adultes ne seront plus des parents pauvres à l'université. Ils pourront non seulement y recevoir un enseignement destiné à une promotion culturelle personnelle, mais obtenir des certificats et diplômes comme tout étudiant fréquentant l'université à plein temps.

Ces diplômes seront décernés sur recommandation du Service d'éducation permanente (SEP) soit par la faculté où l'adulte est inscrit, soit par la faculté où celui-ci concentre principalement son programme d'études. Cela signifie l'établissement de relations inter-facultés qui n'existaient à peu près pas jusqu'ici.

C'est une politique absolument nouvelle ayant pour but d'ouvrir toutes grandes les portes de l'université aux adultes que le vice-recteur M. Maurice l'Abbé annonçait hier au cours d'une conférence de presse dévoilant les nouvelles structures du Service d'éducation permanente (SEP) qui a remplacé depuis le printemps dernier le service d'Extension de l'enseignement.

Parmi les changements majeurs qu'adoptait, en juillet dernier, l'assemblée universitaire et qui ont été dévoilés hier, par le vice-recteur, signalons:

● la possibilité de critères d'admission différents pour les adultes. En effet, on est en train de mettre sur pied un système d'évaluation permettant aux adultes, d'être acceptés sur examen d'entrée seu-

lement. Dans certains cas, des crédits additionnels pourraient même être donnés aux adultes, reconnaissant ainsi une expérience antérieure ou une culture personnelle acquise sans diplôme.

Dès cette année, ce système d'évaluation a été utilisé pour les adultes qui se sont inscrits au cours de traduction. Les candidats ont été admis au cours après étude de leur dossier et après avoir passé l'examen d'admission. Les admissions sont terminées pour le premier trimestre, dans ce secteur, mais on peut dès maintenant s'inscrire pour le second qui débutera en janvier.

● l'obtention des grades par le truchement du SEP sera possible grâce à un système de promotion par matière, étant donné la diversité des horaires, méthodes pédagogiques et multiples possibilités offertes aux adultes de participer à des cours données dans différentes facultés. Il en résultera une mise en commun des ressources du corps professoral et des échanges inter-facultés qui jusqu'ici n'ont jamais existé de façon précise.

Un enseignement pensé pour l'adulte

Le directeur du SEP, M. l'abbé Dorais, signale que l'enseignement donné aux adultes s'il ne diffère absolument pas en qualité puisqu'il conduit aux mêmes diplômes prend des formes différentes, répondant mieux aux besoins de l'adulte qui sont différents de ceux ex-

primés par des étudiants de 18 à 25 ans. En plus, des horaires nouveaux seront à l'affiche afin de mieux répondre aux besoins de ce groupe de personnes. C'est ainsi que des cours seront donnés entre 1h.30 et 3h.30 l'après-midi afin de répondre à un vœu exprimé par des femmes mariées (dont les enfants sont en classe) et qui désirent retourner aux études. Cet horaire leur conviendrait mieux que des cours du soir à 7h.30, heure critique dans la plupart des foyers.

Seules quelques facultés traditionnelles comme la médecine, le droit, la chirurgie dentaire ne seront pas accessibles aux adultes à temps partiel, d'ici quelques années. Toutefois même à l'intérieur de celles-ci, les adultes pourront suivre un ou des cours conduisant à l'obtention de certains crédits. Mais il ne viendrait évidemment à l'idée de personne de "faire sa médecine à temps partiel..."

Des loisirs qui se transformeront en études

De plus en plus de gens bénéficient d'horaires raccourcis, de congés d'études, d'année sabbatique, prévoient les sociologues. De plus en plus de gens transformeront leurs loisirs en études. C'est bien pour répondre à de tels besoins que le SEP non seulement veut ouvrir les portes de l'université aux adultes mais suivre constamment l'évolution des horaires des travailleurs et des besoins des entreprises afin de mieux répondre aux aspirations des adultes.

Toutefois pour que l'enseignement universitaire pénètre toutes les couches de la société, il est bien évident, admet M. Dorais qu'il devra être accessible aux gens, au moyen de techniques audio-visuelles. Est-il besoin de dire que l'université souhaite pouvoir utiliser le plus tôt possible la télévision pour atteindre un plus large public. Des pourparlers ont été établis avec les autorités de Radio-Québec mais ne se concrétiseront certainement pas cette année. Toutefois, il est bien évident que l'avenir de l'enseignement universitaire pour les adultes, se joue en ce moment et que l'utilisation de la télévision est indispensable pour atteindre le maximum de personnes.

Il est intéressant de constater que le SEP en provoquant par exemple le système de décroissement des facultés, en adoptant la promotion par matière et en basant les critères d'admission — non seulement sur un diplôme — mais sur un examen d'entrée et l'étude du dossier de l'élève — met à l'affiche un programme de réformes que les étudiants à plein temps souhaitent depuis de nombreuses années.

Il n'est pas exclu de penser que si l'expérience est valable pour les adultes, elle sera reprise sous la pression même des étudiants.

Les professeurs de Mtl s'opposent à la disparition de l'école Noël

L'alliance des professeurs de Montréal s'oppose à la disparition de l'école Noël. Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal (CEP) trouve inconcevable que le ministère de l'éducation ait permis la disparition de l'école Noël de Beloeil, l'un des centres les plus féconds et les plus d'avant-garde dans l'expérimentation des techniques de l'école active au Québec.

L'argument du sous-ministre adjoint de l'éducation, Mlle Thérèse Baron, voulant que le Québec ne soit pas prêt à s'offrir le luxe de l'école expérimentale, va absolument à l'encontre des besoins réels de notre milieu scolaire, souligne M. Mathias Rioux. Il faudrait plutôt dire que le Québec ne peut à l'heure actuelle se payer le luxe de ne pas avoir d'école expérimentale. Le manque de recherches pédagogiques à peu près total dont souffre le Québec depuis des générations, a justement conduit notre système scolaire à un vieillissement qui risquait de compromettre le progrès du Québec. L'enquête Parent avait précisément pour but de redresser cette situation.

On sait que l'effort du ministère de l'éducation a porté principalement sur l'édification de nouvelles structures scolaires depuis que le Québec s'est donné comme l'un de ses objectifs prioritaires, de renouveler son système d'éducation.

En conséquence, le ministère de l'éducation doit réviser immédiatement son attitude et voir à établir dans les plus brefs délais le fonctionnement de l'école Noël, déclare M. Rioux, dans un communiqué remis hier à la presse.

L'hygiène industrielle, un champ illimité de travail pour l'infirmière

par Renée Rowan

Le rôle de l'infirmière d'entreprise se limitait jusqu'à ces dernières années à dispenser des premiers soins. Mesetimée, frustrée, elle devenait peu à peu une experte en triage et en mots croisés, perdant toute ambition professionnelle.

L'infirmière en hygiène industrielle est aujourd'hui un membre actif d'une équipe de santé composée du médecin et du directeur de la sécurité dans une entreprise. Elle a un rôle bien défini à jouer, des responsabilités nouvelles à prendre.

C'est ce que déclarait, hier après-midi M. W. A. McLellan, directeur de la sécurité de la compagnie Canadian International Paper, des Trois-Rivières, alors qu'il participait à un colloque sur "l'infirmière face à la génération de demain", à l'occasion du congrès des infirmières en hygiène industrielle qui se termine aujourd'hui à l'hôtel Windsor, à Montréal. Quelque deux cents infirmières venues de tous les coins du Québec assistent à cette rencontre.

Le rôle de l'infirmière dans l'industrie est en état de patience, de tolérance et de compréhension, mais il est avant tout un rôle d'éducation. Le résultat du programme de santé dans une industrie dépendra en bonne partie de l'infirmière: par son appui, sa collaboration, son initiative elle tiendra le médecin et le directeur de la sécurité au courant des progrès ou des problèmes, elle fera des suggestions étant plus à même de connaître les employés. Après de ces derniers, elle insistera sur la nécessité d'une médecine préventive: rencontres personne à personne, rencontres par groupe (films, discussions, conférences), feuillets publicitaires, affiches, expositions au billard, etc.

L'infirmière en hygiène indus-

féminine



Messieurs les coiffeurs, améliorez vos techniques... et nous suivrons la mode

Ce qui est amusant chez les coiffeurs, c'est qu'ils passent leur temps à renier ce qu'ils ont fait l'année précédente afin d'inciter les femmes, bien sûr, à changer de coiffure et par conséquent à consulter un coiffeur...

C'est ainsi qu'en lançant leur ligne automne-hiver, les coiffeurs créateurs canadiens nous disent que l'an dernier les coiffures étaient "très dessinées, trop précises et abusivement fixées" selon leur expression. Cette année, ils proposent une coiffure plus naturelle, plus aérée où le dessin de la ligne est suggéré plutôt que fixé. En un mot, une coiffure dans le vent d'automne, un peu floue.

La coiffure suggérée qui porte le nom de DELTA n'est pas facile à réaliser avouent les coiffeurs eux-mêmes. Les élégantes devront insister pour obtenir la libération de leur chevelure par des "coups de brosse" aérés, sans crépage abusif. Par conséquent, on remet à la mode les "cent coups de brosse" de

nos grands-mères qui ne jurait que par l'eau de pluie pour adoucir la chevelure et les coups de brosse pour lui donner toute sa beauté naturelle.

Ce que femme veut

Au lieu de vous casser la tête messieurs les coiffeurs à imaginer des coupes savantes, des lignes anciennes apprêtées à la moderne, pourquoi ne travaillez-vous pas à inventer un séchoir qui sèche en dix minutes, un colorant à cheveux qui agit uniformément et aussi rapidement que le séchoir à dix minutes, une mise en plis à l'épreuve du premier coup de vent? A quand également le maquillage-minute exécuté pendant que nous relaxons sous le séchoir?

En un mot ce que les femmes désirent, c'est que vous amélioriez vos techniques. Quant à l'imagination, vous n'en manquez pas et nous faisons confiance en votre fantaisie pour nous transformer d'année en année.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT LEGAULT
Décoration intérieure
agent manufacturier
30% d'escompte
Ameublement complet de tous styles
Tapis et draperies à prix réduit. Spacieuse salle de montre. Décorateurs professionnels à votre service. Sur rendez-vous seulement.
Mme Vve Gilles Legault, prop.
308-8540 29-9-68

APPARTEMENT A LOUER

Aimez-vous bien vivre? Ici, vous le pourrez!
Venez donc voir à votre guise tous les extras inclus dans votre loyer mensuel, déjà plus bas que dans le centre-ville. Choix de logements à 1, 2 et 3 chambres à coucher, 1 et 1 1/2 salles de bains.

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240, AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

Profitez de la vie dès maintenant avec un prêt personnel économique

Vous rêvez d'acheter une nouvelle voiture, une T.V. en couleur, un stéréo. Tous ces articles coûtent cher. Vous pouvez épargner sensiblement, en les payant comptant grâce à un PRÊT PERSONNEL ÉCONOMIQUE de la Banque d'Épargne! Il n'est pas nécessaire d'être client de la Banque pour obtenir un prêt. Rendez-vous aujourd'hui même à la succursale de la Banque d'Épargne de votre quartier... un PRÊT PERSONNEL vous y attend!

Réalisez vos rêves

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

76 SUCCURSALES OUVERTES TOUS LES JOURS DE 10 AM À 6 PM



bellerive

LAVAL/QUÉBEC
Téléphone: 688-4422
21-9-68

A VENDRE

Lessiveuse automatique en bonne condition. A été employée qu'un seul mois. Prix demandé \$135 comptant. Tel. 878-0908. 26-9-68

ANTIQUITES CANADIENNES

Aubaine: ameublement complet pin, 100-250 ans de vieux, armoires, table-réfectoire, chaises, buffet, banc, encoignures, commodes, bergantes, hâche, lits, récamier, coffres etc. particulier
671-2276 23-9-68

CHALET A LOUER

Chalet 5 pièces, sur lac Notre-Dame, près Morin Heights au mois ou saison d'hiver. Tel. M. Wolf 288-0139 ou 695-5648. 25-9-68

CHALET A VENDRE

Prix: \$149,000. Petit Westmount: plage privée sur immense lac. Chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, garage double, 2 foyers, 400 p. près piste ski. Prix \$149,000. \$92,500 par mètre. Tel. 697-3924. 15-10-68

COURS PRIVES

Leçons de guitare moderne classique flamenco, studio et domicile. Tel. 270-4465. 21-9-68
Cours gratuits: personnalité, lecture rapide, droit commercial, élégance féminine, à la Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal. Tel. 844-1755. 4-10-68

COMMERCE A VENDRE

Restaurant, salle à manger, ouvert 5 jours, bail de 9 ans, bons chiffres d'affaires. Cause maladie. Tel. 932-0073. 21-9-68

DIVERS

Peintre résidant au Venezuela (portraits et paysages) aimerait correspondre avec artiste peintre montréalais. Si possible professionnel. S'adresser: Marcel Henry, appartement 10340 Corréos de Sabana, Grande avenue Casanova, Caracas 105, Venezuela. 21-9-68

TOP MART INC. 15 est rue St-Catherine, Mtl. 845-0401. Métro: Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers, 100% V. Neck. Pull-over pure laine \$5.00. Habits complets en l'essai \$30.00. Habits complets Forté \$25.00. Trench-coat \$10. Vestons sport \$6.00. \$10.00 et \$15.00. Pantalons \$3.00 et \$5.00 etc. J.N.O.

DEMANDE D'EMPLOI

Professeur possédant Brevet A et expérience désirerait donner cours privés ou cours aux adultes à temps partiel. Demander Louise Fréchette 374-3375 après 6 p.m. 25-9-68

DEMENAGEMENT

ROUSSELLE TRANSPORT Déménagement local, longue distance. Emballage, entreposage. 725-2421. 23-9-68

FEMMES DEMANDEES

Devenez membre Institut de Santé "Joue de Vivre". Comment acquiescer le calme par la détente, faciliter le sommeil, soulager les douleurs, insomnies, migraines, troubles digestifs, etc. Cours gratuits. S'inscrire: 3500 St-Hubert - 922-1038. 21-9-68

HOMMES DEMANDES

WHITE & PARTNERS, LTD.
demandant
Un ingénieur en électricité, un ingénieur en mécanique et un ingénieur constructeur, ayant au moins 5 années d'expérience au Canada dans la préparation des plans et cahiers de charges et dans l'estimation des coûts et des dépenses commerciales.
Bilinguisme préféré.
Salaire selon expérience.
Pour rendez-vous Appeler 288-3893 ou 288-0794. 21-9-68

Homme de 25 à 45 ans, intéressé aux affaires et désirant créer une belle situation. Doit être capable de diriger des gens. Pour entrevue: Téléphonez à 875-5034. 21-9-68

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

Professeurs demandés pour corriger cours par correspondance de 10e et 11e générales. Écrire à Case 64 Le Devoir. 23-9-68

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

TECHNICIENS DE LABORATOIRE

Demandes pour la section de pharmacologie d'une entreprise pharmaceutique. Diplômes, possédant expérience équivalente des procédés de physiologie et de pharmacologie. Salaire selon expérience, tous bénéfices.

Veillez écrire en donnant tous détails de vos études et de votre expérience au:

Gérant du personnel,
Boite postale 959,
Montréal 3, P.Q. 23-9-68

LOGEMENT A LOUER

St-Leonard, bas 5 pièces, chauffées, salle de jeux et garage. Tel. 324-6042. 21-9-68

5029 AVENUE CLANRANOLD, duplex 5 pièces, rez-de-chaussée, adultes, grand parking, traversant \$150 1er octobre HUG-6096 J.N.O.

MESSE ANNIVERSAIRE

Une messe anniversaire sera célébrée à St-Christophe à la mémoire de feu Armand Santoro, le 29 septembre 1968 à 9 p.m.

PERSONNEL

Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (vues) séparés (es). Pour informations: 525-7861 ou 387-7828. 15-9-68

Rencontres, but: amical, matrimonial, célibataires, veufs (vues) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence DU BONHEUR ENRG, 5365 Delormeur. Pour rendez-vous 729-0680. 21-9-68

PROPRIÉTÉ A VENDRE

NOTRE-DAME DE GRÂCE
Grove Hill Place, duplex 7-8 pièces \$38,500.00 sur rue fermée, près école, église. Salon avec foyer naturel, salle à dîner, cuisine planifiée, boiserie de chêne, 2 garages. Revenu \$5,100. Tel. 482-1216 23-9-68

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR - SPECIALITE -
Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GUYOT J.N.O.

TERRAIN A VENDRE

LAC NOTRE-DAME
Grands terrains au bord du lac. Ski nautique, pêche à la truite. Natation, sports d'hiver. Endroit paisible, bon voisinage.

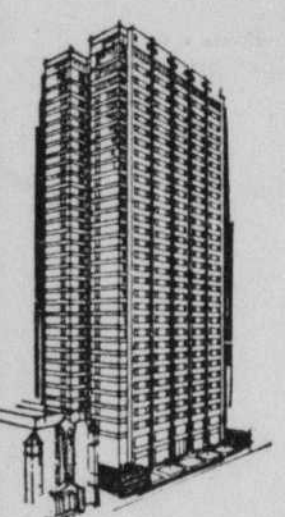
Direction: 34 miles, via Autoroute par St-Sauveur, Morin Heights, Montfort et Lac Beauport.
Pour plus d'informations s'adresser à: M. Jeannotte 387-3757. 23-9-68

TRAVAIL DEMANDE

Prendrais dactylographie à domicile, le soir Rosemont. Tel. 725-2875. 23-9-68

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke



Au PORT-ROYAL nous ne REGARDONS pas la VUE à travers des verres fumés...

Le VISTA de nos superbes fenêtres panoramiques des loggias en est témoin...

Un choix de 1, 2, 3 et 4 chambres à coucher avec leurs dépendances, est encore disponible.

Loyer mensuel: De \$300.00 à \$750.00 tous services inclus

Sur rendez-vous: Angèle Sola, F.R.A. Coûcheur, Beins Immobilier

Bureau de location sur les lieux: 937-9511

Appartements Modèles ouverts, 10 a.m. à 5 p.m. Sam. et Dim. 2 p.m. à 6 p.m.

ESPAGNOL ITALIEN

25 cours - un soir par semaine à prix modique

A deux endroits faciles d'accès

École St-Jacques
301 est. de Maisonneuve (près de la rue St-Denis) Près de la Station Berri-de-Montigny
Autobus 15

École de la Mennais
6510, rue St-Denis (angle Beaubien et St-Denis) Près de la Station Beaubien
Terminus des autobus: 26 et 160

DÉBUT DES COURS, AUX 2 ENDROITS:
Lundi, 23 septembre; mercredi, 25 septembre

ON POURRA S'INSCRIRE À L'UNE OU L'AUTRE DES ÉCOLES, À PARTIR DE 6h.30 P.M. LE 23 OU LE 25 SEPTEMBRE

CERTIFICATS ET DIPLOMES

TOUS LES PRIVILÈGES DU MEMBRE:

Soirées de films, dîners-causeries, excursions, bulletins, etc.

Prix de faveur à plusieurs spectacles et concerts.

PLUS DE 12,000 ÉTUDIANTS ONT SUIVI NOS COURS

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à

L'Union des Latins d'Amérique

TELEPHONES: 844-6835 - 844-2433

GRATIS

L.D. 20-9-68

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE
57 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1, P.Q.

Je désire des renseignements ou sujet de vos cours

☐ D'ESPAGNOL

☐ D'ITALIEN

aussi votre dépliant et quelques exemplaires de votre bulletin

Nom.

Adresse. Tél.

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT TREMBLAY
ARCHITECTES
1480 C. de la Côte des Neiges
Montréal -- 937-9324

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes

Longpré, Marchand, Gaudreau

Dubush, Stewart, Bourke

506 est. rue St-Catherine

Montréal 24, - 842-1401

À QUÉBEC

école maternelle "LA RONDIE"
C.A. d'adultes 2 groupes d'âge: 4-5 ans et 6-7 ans

Méthodes actives: expression artistique et corporelle, expression libre (maquillage, marionnettes, jeux de rôle, etc.)

pour les parents: initiation à la lecture et à l'écriture, initiation à la cuisine et à la pâtisserie, initiation à la couture et à la broderie, initiation à la peinture et à la sculpture.

maternelle et école d'adultes, horaires plus longs, demi-journées complètes.

681-6336 Mme. Collette Lemire

informations

Paris: le gouvernement adopte la loi sur l'enseignement supérieur

PARIS (AFP) — Le texte de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur a été adopté hier par le conseil des ministres français. Il ne remet pas en cause les perspectives initiales dans lesquelles il a été établi. Il va dans le sens de l'autonomie des universités avec une participation très large des étudiants, mais un certain nombre de mesures permet au gouvernement de conserver une marge d'initiative, a déclaré M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat chargé de l'information.

Les unités d'enseignement et de recherche seront administrées par un conseil et un directeur élus. Le conseil comprendra des enseignants, des étudiants, des représentants des personnels non-enseignants et éventuellement des personnalités extérieures. Les élections se dérouleront par collèges distincts et un quorum d'au moins 60 pour cent des inscrits devra être atteint par les étudiants. Seuls seront électeurs les étudiants ayant au moins une année d'étude et ayant réussi un examen.

Les universités auront leur budget propre. Il sera voté par les établissements, qui auront le droit de recouvrement et d'ordonnement, a ajouté M. Le Theule. L'Etat garde l'essentiel de ses pouvoirs en matière de diplômes nationaux et de création de nouveaux établissements. Mais il perd ses pouvoirs en matière de programmes, de contrôle pédagogique et de police. La police in-

terneure des établissements passe sous la responsabilité du président élu.

Les professeurs, qui gardent leurs franchises traditionnelles, ont seuls le droit de regard sur l'organisation du contrôle des connaissances. Ils auront désormais l'obligation de résider dans la ville où ils enseignent.

Les étudiants participent à toutes les organisations à tous les niveaux. Ils ont droit à la liberté d'information sur les problèmes politiques, économiques et sociaux dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et d'une façon qui ne prête pas à monopole ou propagande et qui ne trouble pas l'ordre public.

La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur entrera en application avant le 15 février 1969, a précisé M. Joël Le Theule.

«La loi d'orientation peut se résumer aux grands principes d'autonomie et de participation», a déclaré pour sa part M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, au cours d'une interview accordée à une chaîne de radio nationale. M. Edgar Faure a souligné que les trois instances qui avaient eu à connaître du projet de loi, le Conseil de l'enseignement supérieur de l'éducation nationale et le conseil d'Etat, avaient donné un avis favorable.

«Je crois, a dit le ministre, qu'il y a un large consensus sur la nécessité de la mutation».

Forte réduction des crédits américains d'aide à l'étranger

WASHINGTON (AFP) — La chambre des représentants a approuvé jeudi l'ouverture de 1.619 millions de dollars de crédits pour les programmes d'aide à l'étranger des Etats-Unis pendant l'année fiscale 1968-69, en cours. Ce montant qui est le plus faible depuis le lancement des programmes d'aide américains en 1948, est inférieur de plus de 1.300 millions aux demandes de l'administration. La loi de crédits avait été approuvée dans la matinée par la commission des crédits de la chambre. Elle a été transmise au Sénat.

La commission budgétaire de la Chambre des représentants avait prouvé hier une diminution de 45 pour cent des crédits que le président Johnson a demandés pour financer

Différend entre la Malaysia et les Philippines

KUALA-LUMPUR (AFP) — La Malaysia a virtuellement rompu hier ses relations avec les Philippines et a abrogé l'accord sur la répression des fraudes en matière douanière, en représaille contre la loi promulguée mercredi par le président Marcos et déclarant le territoire de Saban (Est-Malaysia) "sous souveraineté philippine".

Les bombardements nigériens causent de lourdes pertes civiles au Biafra

UMUAHIA (AFP) — Plus de mille civils ont été tués au cours des derniers quinze jours par des raids aériens nigériens sur des localités ou des concentrations de civils au Biafra, selon des statistiques officielles publiées à Umuahia.

Trois mille civils au moins ont été blessés, beaucoup grièvement, selon ces mêmes statistiques.

Les endroits les plus atteints par les raids ont été des marchés, des hôpitaux, des camps de réfugiés. Le raid le plus meurtrier a été réalisé cette semaine sur le marché d'Otutu Ocha, dans le village d'Aguleri, province d'Onitsha, où d'après les rapports officiels, 510 civils ont été tués et plus de mille blessés.

La Croix Rouge internationale a recommencé mercredi soir à utiliser massivement son aéroport d'Obi-Uturu pour acheminer des secours au Biafra, bien qu'il ait été le matin même la cible de l'aviation nigérienne.

Selon des témoins, des "Mig" ont attaqué le terrain à la bombe et aux roquettes. Le bombardement a causé de faibles dégâts matériels et on ne signale aucune victime. Les petits cratères creusés par les roquettes ont été immédiatement rebouchés et le soir même les avions du CICR pouvaient se poser à nouveau.

Plusieurs avions du CICR ont atterri au cours de la nuit. Le CICR utilise maintenant entre Santa Isabel (Fernando Poo) et Obi, un quadrimoteur "Hercule" de fabrication américaine qui transporte 20 tonnes, soit plus du double du chargement des autres avions en service. En outre, la taille de l'appareil (encore appelé C130) lui permet de transporter des véhicules. Ainsi mercredi soir, un "Hercule" a atterri à Obi avec deux camionnettes tous terrains qui servaient à augmenter la flotte de véhicules du CICR au Biafra.

D'autre part, des pères missionnaires ont affirmé que leur mission et leur collège à 3 milles du terrain ainsi que deux villages à 2 et 5 milles au sud-est du terrain ont également été mitraillés par les "Mig" mercredi matin. Il y aurait eu, selon les pères, une dizaine de blessés biafrais. Ce nombre relativement modeste de victimes peut sans doute s'expliquer par le fait que dans de nombreux secteurs du Biafra, et notamment près d'Obi, les populations ont maintenant creusé des petites tranchées dans ou près de leurs maisons pour s'y réfugier en cas d'attaque aérienne.

Manifestation à Calcuta

CALCUTTA (AFP) — Une violente bataille rangée a mis aux prises pendant trois heures hier après-midi à Calcutta, les forces de police et des étudiants d'extrême gauche qui manifestaient en faveur des fonctionnaires en grève.

Aux pierres lancées par les étudiants, la police a riposté avec des grenades lacrymogènes. Pour protester contre l'arrestation de l'un de leurs camarades, les étudiants ont commencé à édifier des barricades et à interrompre la circulation dans le quartier de l'université. Ils ont tenté de mettre le feu à un tramway.

Les heurts entre manifestants et forces de l'ordre ont cessé en fin d'après-midi, mais la situation reste tendue.



le chameran plein ciel

Situé à 111, Côte Vertu entre l'Acadie et la Gare Vertu (métro du CH) visites de 1 h. à 9 h. samedi et dimanche 1 h. à 5 h. Téléphone 334-1863



La Roumanie dément la rumeur d'une invasion

BUCAREST (AFP) — On a démenti catégoriquement hier de source officielle roumaine les rumeurs selon lesquelles des troupes soviétiques auraient pénétré durant la nuit de mercredi et jeudi en Roumanie. On fait valoir que rien dans l'état actuel des relations entre Moscou et Bucarest ne justifierait une action militaire de l'URSS.

Les observateurs ont cependant recueilli un bruit non confirmé qui laisse supposer que des troupes bulgares avaient participé à l'occupation de la Tchécoslovaquie ont trahi cette nuit par les territoires roumains pour regagner par chemin de fer leurs casernes en Bulgarie. Ce bruit s'il était vérifié pourrait expliquer les rumeurs concernant la prétendue intervention soviétique en Roumanie.

La population du Portugal attend avec calme l'évolution de l'état de santé de Salazar

LISBONNE (AFP) — Treize jours après l'entrée à la clinique de la Croix-Rouge du président Salazar et quatre jours après l'aggravation subite de son état, les Portugais attendent dans le calme tout en spéculant sur l'éventuel remplacement du Président du conseil.

Alors que l'Etat du président reste grave et stationnaire, laissant cependant espérer quelques possibilités de récupération, l'ordre le plus parfait règne au Portugal. Les mesures de sécurité qui ont été prises se sont limitées à consigner les soldats dans leurs casernes et à rappeler les officiers en permission. Les activités commerciales et industrielles sont normales et seule la bourse connaît une certaine stagnation. Quelques transactions ont eu lieu cependant. Quand à la machine de l'Etat, elle continue à fonctionner, mais il est évident, à la lecture du journal officiel, que seules les décisions au niveau ministériel sont prises.

Il a neigé...

CALGARY (PC) — Il a neigé dans le sud-ouest de l'Alberta dans la nuit de mercredi à jeudi. A l'ouest de la ville, on signalait près d'un pouce de neige et quelque quatre pouces au pied des Rocheuses, à l'ouest.

Edward Kennedy prête main-forte à Hubert Humphrey

par Bernard Ullmann, de l'AFP

BOSTON (Massachusetts) (AFP) — M. Hubert Humphrey, candidat démocrate aux élections présidentielles, a été accueilli à son arrivée dans le quartier commercial de Boston hier, où il a prononcé un discours électoral, par plusieurs centaines de manifestants contre la guerre du Vietnam.

Les cris de "paix maintenant" ont retenti à de nombreuses reprises tandis que les personnalités se trouvant sur l'estrade où le vice-président Humphrey devait prendre la parole s'efforçaient de calmer les manifestants sans y réussir.

La foule était nombreuse pour entendre H. Humphrey qui lui a été présenté par le sénateur Edward Kennedy. Ce dernier avait accueilli le candidat à son arrivée à l'aéroport.

M. Hubert Humphrey, cherchant à remonter le courant d'hostilité qu'il rencontre, depuis sa nomination comme candidat démocrate à la présidence, de la part de l'ail "libérale" de ce parti, s'est en effet montré successivement hier à Boston aux côtés du sénateur George McGovern, l'un de ses anciens rivaux à la convention de Chicago.

Parti hier matin de Washington pour une tournée ininterrompue de trois semaines qui

doit le mener jusqu'à la côte du Pacifique, le vice-président a été introduit devant le public de Boston, par M. Edward Kennedy. Celui-ci, qui s'était abstenu de paraître à la convention de Chicago et avait encouragé ses partisans de proposer son nom en tant que candidat à la présidence ou à la vice-présidence, a pris ainsi publiquement parti pour M. Humphrey en dépit de son opposition à la politique vietnamienne de l'administration, au nom de l'unité du parti démocrate.

Le Massachusetts, qui envoie 14 députés au collège électoral, est considéré comme un des Etats dont le choix, lors du scrutin présidentiel, demeure incertain mais où l'influence du clan Kennedy sur l'appareil local du parti démocrate demeure forte.

Au Sud-Dakota, M. McGovern, qui doit lui-même lutter pour sa réélection au sénat en novembre, tient solidement en mains son parti dont tous les députés à la convention de Chicago avaient voté en faveur de sa candidature. Contrairement au sénateur Eugene McCarthy actuellement en vacances sur la Riviera française et qui a fait savoir qu'il ne prendrait position, pour ou contre M. Humphrey, qu'à son retour vers la fin du mois, M. McGovern avait annoncé avant même son propre échec qu'il soutiendrait le candidat investi par le parti, en dépit

de ses divergences de vues à propos du Vietnam avec le vice-président.

Ce dernier est soumis, de la part de ses partisans les plus fidèles, à une pression croissante pour l'amener à différencier ses vues de celles du président Johnson et à préconiser au moins un arrêt "expérimental" des bombardements sur le Nord-Vietnam.

Jusqu'à présent, M. Humphrey, qui doit faire face, partout où il passe, à un barrage constant d'hostilité de la part des opposants à la guerre, s'est refusé, tout en variant ses prises de position jusqu'au point d'indiquer qu'il aurait pu faire campagne sur le programme proposé à Chicago par la minorité du parti qui demandait un arrêt inconditionnel des bombardements.

La situation dans laquelle se trouve M. Humphrey est d'autant plus inconfortable que tout nouveau changement l'exposerait à des accusations renouvelées, de la part des républicains comme des partisans de M. George Wallace, candidat de l'extrême-droite, s'incohérence et d'opportunisme. De plus, les dirigeants syndicaux qui le soutiennent, tels M. George Meany, président de la grande centrale AFL-CIO, sont des adversaires déclarés de toutes concessions au Vietnam et craignent de voir échapper à leur influence une proportion importante de leurs adhérents, souvent attirés par les slogans ségrégationnistes de M. Wallace.

Sa famille



est l'une des 57,085 familles canadiennes maintenant installées dans des logements à loyers modiques, financés par les pouvoirs publics...

...et il



ignore tout de la LNH

Peut-on lui reprocher de ne pas connaître l'abréviation de la Loi nationale sur l'habitation? Et qui devinerait que le mot "habitation" désigne non seulement la production de maisons à loyers modiques mais aussi celle de logements pour étudiants et de résidences pour personnes âgées? Ce n'est pas tout. Cette loi fédérale s'est graduellement étendue à des domaines connexes comme l'urbanisme, le progrès de l'architecture, la rénovation urbaine, l'aménagement de terrains et la lutte constante contre la pollution de l'eau et du sol.

Bref, la LNH n'a pas seulement pour but de bien loger les Canadiens, mais de les loger dans un milieu agréable.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Organisme fédéral du logement au Canada

ASSURANCE INCENDIE
L.M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

pour une eau vive
pour une eau saine

Le soussigné donne avis que la Régie des Eaux du Québec a adopté son règlement numéro 1 concernant certaines opérations donnant naissance à la pollution des eaux, et que la réglementation projetée est à la disposition du public au siège social de la Régie.

On peut obtenir copie de la réglementation projetée en se présentant aux bureaux de la Régie, situés au numéro 1995 ouest du boulevard Charest à Ste-Foy, ou en écrivant à l'adresse suivante: Régie des Eaux du Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 16 de la Loi de la Régie des Eaux et tout intéressé peut formuler ses objections par écrit dans les trente jours suivant la publication.

Le vice-président de la Régie des Eaux du Québec

Québec, le 11 septembre 1968.

LA RÉGIE DES EAUX DU QUÉBEC

Déoulant de la liquidation de la Banque de l'Ouest

Les difficultés financières de Cofomo mettent en cause d'autres institutions financières

par Claude Lemelin

Les spéculations vont bon train, rue Saint-Jacques, sur les difficultés financières de la Corporation foncière de Montréal. On doute que les procédures entamées par le Royal Trust aboutissent à la liquidation de la société, même si ses dirigeants ne réussissent pas à s'entendre avec leurs créanciers ou à faire débouter la requête de mise en faillite. Il y aurait plutôt transfert d'une partie des actions de contrôle, au profit des intérêts qui fourniraient à la société l'argent liquide dont elle a besoin pour se tirer de ce mauvais pas.

D'aucuns soutiennent même que les déboires de COFOMO pourraient entraîner une reorganisation, sinon un regroupement, des trois institutions directement ou indirectement mises en cause: la Corporation foncière de Montréal, bien sûr, mais aussi la Corporation d'expansion financière (CORPEX) et la British International Finance (BIF).

Mais toutes les rumeurs ne sont pas aussi rassurantes. Le "Financial Post" rapporte dans sa dernière livraison que COFOMO se serait départie de toutes ses filiales, à l'exception de la Corporation foncière métropolitaine; de multiples changements seraient survenus au conseil d'administration de la société, pendant le délai de 60 jours dont elle a bénéficié pour redéposer au Royal Trust les instruments qui garantissaient certains de

ses emprunts obligatoires; le vice-président exécutif, M. J. François Boisvert, entre autres, aurait remis sa démission. Enfin, un adjoint de M. Aubert Brillant aurait révélé au "Financial Post", il y a six semaines, que celui-ci s'était démis de la présidence de CORPEX et de ses directeurs chez COFOMO et chez Sogebry Limitée, un autre "holding" de la famille Brillant.

On sait que le Royal Trust du Canada, agissant pour le compte d'un groupe de détenteurs d'obligations de COFOMO, a déposé en cour supérieure une requête visant à déclarer faillite l'institution financière. La société de fiducie a posé ce geste à la suite d'un "défaut" de la part de COFOMO. Celle-ci n'aurait manqué ni au paiement des intérêts, ni au remboursement du capital; mais elle aurait retiré les instruments de garantie de plus de \$2 millions d'obligations.

La semaine dernière, le Royal Trust a saisi certains actifs de COFOMO; il a convoqué en outre les détenteurs d'obligations à une séance d'information, le 18 octobre, où il proposera la constitution d'un comité chargé de la défense de leurs intérêts. Enfin, d'ici à ce que la requête de mise en faillite soit entendue par la cour, mardi prochain, la garde des actifs de COFOMO et le contrôle de ses recettes et dépenses ont été confiés à un syndic intérimaire.

Des difficultés de trésorerie

On savait depuis plus d'un an, dans les milieux financiers, que COFOMO éprouvait de sérieuses difficultés de trésorerie, qu'elle était à court d'argent liquide. La dernière assemblée générale s'est en effet tenue, fin-août 1967, derrière portes closes — un signe de constipation financière s'il en est un. Les journalistes et même les détenteurs d'actions de classe "A" et d'actions privilégiées n'y ont pas été admis. De même, seuls les 30 détenteurs d'actions de classe "B" ont pu prendre connaissance des états financiers de la société.

Quelques jours plus tard, M. Marc Masson Bienvenu cédait la présidence de COFOMO à M. Fridolin Simard — ostensiblement pour raisons de santé, vraisemblablement en reconnaissance d'une nouvelle pondération des "mises" au conseil d'administration. Depuis, motus et bouche cousue du côté de COFOMO: on a pu croire qu'elle cherchait à se faire oublier.

Ces événements n'ont cependant pas trop inquiété les milieux financiers. On savait que les principaux actionnaires de COFOMO — les Masson — Bienvenu, les Brillant — étaient loin d'être au bout de leur rouleau et qu'ils avaient investi une fraction seulement de leurs ressources dans cette entreprise. Sans doute trouvaient-ils les dernières bouchées de COFOMO un peu grosses, compte tenu surtout de la situation extrêmement tendue alors sur les marchés financiers; mais on était persuadé que les intérêts en cause sauraient trouver ce qu'il fallait pour en faciliter la digestion. On était à cent lieues de croire, en tout cas, qu'ils laisseraient se détériorer l'affaire. Aussi le geste posé mardi par le Royal Trust, s'il n'a pas étonné, a-t-il quelque peu surpris.

Mais avant de voir quelles sont au juste les difficultés financières de COFOMO et quelles pourraient en être les causes, il convient de décrire brièvement l'organisation de ce réseau d'institutions financières.

Le réseau COFOMO

La Corporation foncière de Montréal est une institution spécialisée dans le financement des petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles. Elle contrôle à 98% le Crédit Saint-Laurent Inc., société de crédit à la production et à la consommation, par l'entremise duquel elle détient la totalité du capital-actions de quatre autres institutions financières: la Phenix Finance Corporation, la Sterling Finance Corporation, la St. Lawrence Credit Plan Inc., et la Montréal Acceptance Corporation. C'est par l'entremise de cette dernière que COFOMO a fait l'acquisition, au début de 1967, de 68% des actions de classe "B" de la Labrador Acceptance Corporation et de 92% de celles de Credit M.-G. Inc. En outre, COFOMO détient 100% du capital de la Corporation foncière métropolitaine, une entreprise spécialisée dans les investissements immobiliers, et de 77% du capital de la Compagnie d'assurance-vie du Saint-Laurent, de Trois-Rivières.

Il existe d'étroits liens entre COFOMO et CORPEX, qui découlent d'une alliance déjà ancienne entre les intérêts Brillant et Bienvenu. Le président de COFOMO est directeur de CORPEX et vice-versa; et les conseils d'administration des deux sociétés ont le même secrétaire.

Les difficultés financières de COFOMO semblent découler surtout d'un événement qui a défrayé abondamment la chronique financière depuis un an: la liquidation de la Banque de l'Ouest.

Les séquelles d'un "take-over"

On sait que l'ancien président de COFOMO, M. Marc Masson Bienvenu, a acheté en mars 1967 du financier torontois Sinclair Stevens 50,2% des actions de la British International Finance (BIF), s'assurant ainsi du contrôle de la Banque de l'Ouest, dont l'ancien était déjà lourdement grevé par le conflit qui opposait depuis quelque temps son président, M. James Coyne, à son principal actionnaire, M. Stevens.

Il en coûta apparemment \$800,000 à M. Bienvenu pour s'assurer du contrôle de la BIF. Mais pour éviter la li-

quidation de la Banque de l'Ouest, York Lambton, la principale filiale de BIF, avait besoin de \$3 millions; et c'est justement la Corporation foncière de Montréal qui lui a brisé cette somme, qu'un remboursement partiel a ramené à \$2,6 millions.

Où donc COFOMO a-t-elle pu trouver cet argent, qu'elle n'avait sûrement pas en caisse? Peut-être a-t-elle pu l'emprunter initialement à court terme, d'une ou de plusieurs banques à charte. Mais après que M. Bienvenu fut entré lui-même en conflit avec M. Coyne et eut décidé, contre l'avis des intérêts minoritaires, de procéder à la liquidation de la Banque de l'Ouest, il est probable que les banques à charte ont refusé de renouveler l'emprunt de COFOMO.

Celle-ci se serait alors tournée vers CORPEX, qui lui aurait avancé la somme dont elle avait besoin, possiblement par l'entremise d'une de ses sociétés d'assurance. C'est à la suite de cette transaction que M. Fridolin Simard, directeur de CORPEX et président de sa filiale la plus importante, Simard-Beaudry, aurait assumé la présidence de COFOMO, tandis que le président de CORPEX, M. Aubert Brillant, entrerait au conseil d'administration de la BIF. Depuis, d'autres intérêts Brillant — entre autres le frè-

re d'Aubert, Jacques, dont on dit qu'il se serait porté garant du billet de COFOMO — auraient pris de plus en plus d'ascendant au sein du conseil d'administration de la Corporation foncière.

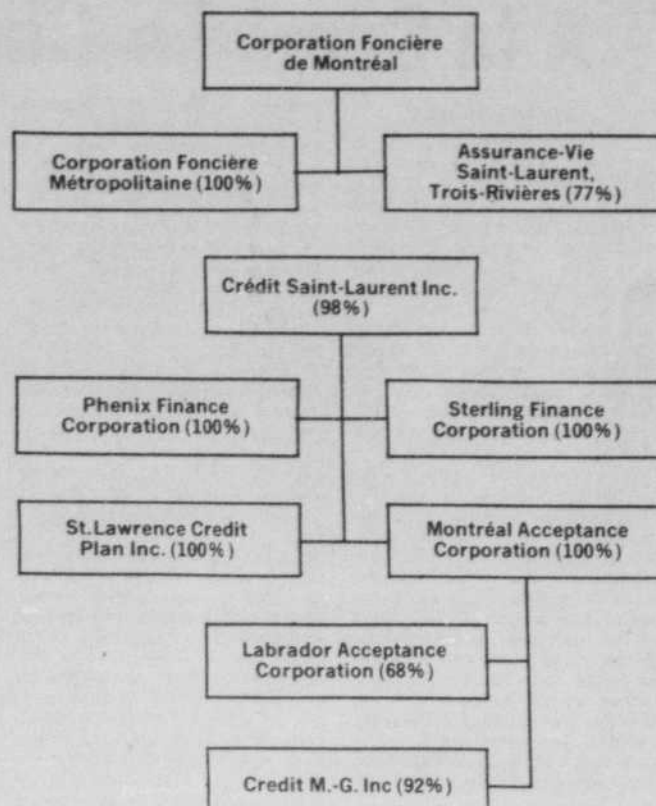
Entre-temps, la liquidation de la Banque de l'Ouest a été retardée par diverses procédures, de sorte que son principal actionnaire, York Lambton, n'a pu récupérer les fonds qu'il y avait investis, ce qui lui aurait permis de rembourser à COFOMO les \$2,6 millions qu'il lui doit. Cette dette grève lourdement, à n'en pas douter, le crédit de la Corporation foncière, puisqu'elle représente environ deux fois et demie sa valeur nette.

Obligée de trainer ce boulet, COFOMO n'a pu digérer, semble-t-il, les deux institutions financières dont elle a fait l'acquisition au début de 1967 et qu'un asséchement de trésorerie menaçait d'étrangler: Labrador Acceptance Corporation et Credit M.-G. Pour une société le moins liquide, qui aurait pu leur avancer l'argent frais dont elles avaient besoin pour se remettre à flot et pour éponger leurs pertes durant un an ou deux, c'était des aubaines. Pour COFOMO, c'était la coupe pleine, que le prêt consenti à la York Lambton devait bientôt faire déborder.

A ces causes immédiates des difficultés financières de COFOMO, peut-être faudrait-il ajouter une cause structurelle. En effet, la structure de capital de la société paraît fragile. Tout le réseau d'institutions financières semble reposer sur les \$692,700 investis dans COFOMO au 30 avril 1967, auxquels il faut ajouter le surplus et les profits non distribués — en tout \$1,27 million.

Or COFOMO détient plus de 90% du capital actions de toutes ses filiales, à l'exception de Labrador Acceptance (47% des actions de classe "A" et 68% des actions de classe "B") et de l'Assurance-Vie du Saint-Laurent (77%). En outre, le capital de ses filiales les plus importantes — Credit M.-G., Crédit Saint-Laurent et Labrador Acceptance — s'élève respectivement à 1,2, 1,6 et 2,5 millions de dollars. C'est dire que l'établissement ou l'acquisition des filiales de COFOMO a été financé en très grande partie et peut-être excessivement, par voie d'emprunt.

Somme toute, La Corporation foncière aurait tenté d'étendre son empire par la technique du pyramidage financier qui a fait le succès d'innombrables brasseurs d'affaires, dont celle, récemment, de M. Paul Desmarais. Mais COFOMO aurait commis deux erreurs:



Note: les pourcentages réfèrent à la proportion des actions de contrôle détenue par la Corporation Foncière de Montréal.

● Elle aurait négligé ses arrières, c'est-à-dire de s'assurer le contrôle de bonnes sources d'approvisionnement en argent liquide. C'est une erreur que Paul Desmarais s'est bien gardé de commettre; il s'est toujours trouvé dans son portefeuille des "poires juteuses" — fonds d'investissement, la Compagnie de transport provincial, une compagnie d'assurance — dont les rentrées pouvaient alimenter les "ci-

trons secs" qu'il cherchait à contrôler pour en tirer un gain de capital, après en avoir réformé la gestion financière.

● Elle aurait négligé de diluer son capital, c'est-à-dire de n'investir dans une affaire tout juste ce qu'il fallait pour en prendre le contrôle. Soit qu'elle eût été forcée de le faire, soit qu'elle l'eût voulu ainsi, COFOMO détient aujourd'hui la quasi totalité des actions de ses filiales.

Gérin-Lajoie: il faut une politique de la langue et le libre choix de l'école

Commentant les événements de Saint-Léonard au cours d'une rencontre avec la presse, M. Paul Gérin-Lajoie a déclaré qu'il favorisait l'entière liberté du choix de l'enseignement par les parents. Mais cette option, a-t-il dit, est assortie de certaines conditions dont l'ensemble constitue l'ébauche d'une politique de la langue au Québec. Il estime en outre que M. Jean-Guy Cardinal, ministre de

l'éducation, "a fui devant ses responsabilités à Saint-Léonard parce que l'Administration actuelle veut éviter de faire face au véritable problème" et qu'elle a négligé, précisément, de concevoir une politique de la langue.

L'ancien ministre libéral reproche aux autorités québécoises de ne pas avoir reçu ou entendu les porte-parole des di-

verses associations protestataires de Saint-Léonard. C'est pourquoi celles-ci, dit-il, ont organisé leur marche sur Ottawa le 12 septembre.

Après avoir insisté sur la liberté complète que le Québec a toujours reconnue aux parents dans le choix de l'école et qu'il doit continuer de reconnaître, M. Gérin-Lajoie énumère les conditions dont il assortit son option:

1- Il faut un système efficace d'enseignement de la langue seconde à l'école, en particulier l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise, avec tous les moyens techniques modernes. C'est là, dit-il, l'un des aspects majeurs de la réforme du contenu de l'enseignement.

2- Il faut une politique provinciale d'immigration, c'est-à-dire assurer dans ce secteur toutes les responsabilités qui sont nôtres, au moins égales à celles qu'assume l'Ontario.

3- Il faut une politique de la langue de travail dans l'industrie. Sans exclure le recours éventuel à une mesure législative, M. Gérin-Lajoie propose, comme première étape, d'explorer la question avec les représentants de l'entreprise et des syndicats pour établir une politique de mise en usage volontaire du français.

4- Il faut une politique de la

langue dans l'affichage et les communications publiques.

Cette ébauche de politique, souligne M. Gérin-Lajoie, respectera les droits de la minorité anglophone mais reconnaîtra que le français est la langue de la majorité. Le problème, dit-il, ne se pose pas vraiment au niveau des particuliers anglophones qui, dans l'ensemble, sont disposés à parler notre langue. Le problème est celui du respect de la langue française par la grande entreprise, et surtout la grande entreprise internationale.

Tant qu'une telle politique n'aura pas été définie et adoptée, déclare le député, on doit insister sur le respect intégral des droits de la minorité anglophone au plan scolaire. On notera du reste que la politique suggérée ne restreint nullement cette liberté.

Pour l'avenir, et notamment dans la région montréalaise, M. Gérin-Lajoie pense que la solution réside dans l'établissement d'un régime scolaire fondé, non plus sur la religion, mais sur les langues.

OBTENEZ PLUS DE CONFIANCE EN VOUS-MÊME

GRÂCE AU COURS

DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

Assistez à une SOIRÉE EXPLICATIVE GRATUITE

LUNDI 23 SEPT. 8.00 P.M.

MERCREDI 25 SEPT. 8.00 P.M.

Nous organisons les groupes automne '68

Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1445 rue Peel

Suite M21 — Mezzanine

Renseignements: Jacques de Bellefeuille, 845-5264

EN METRO DESCENDEZ STATION PEEL



PERMETTEZ-MOI DE ME PRÉSENTER:

Marcel Cedilot, maître-coiffeur et spécialiste dans la confection de postiches ou perruques.



Si vous n'avez pas été très satisfait de l'image que vous renvoyait le miroir, je vous comprends. Ce que vous aviez posé sur votre tête n'était pas "fait pour vous". Ce qu'il vous faut, c'est du "fait sur mesure".

Pour ma part, je ne me contente pas de vendre à mes clients une pièce de cheveux de la couleur désirée, mais je prends la précaution d'étudier soigneusement, dans chaque cas, le physique, l'âge et la personnalité de mon client, ceci bien entendu dans le cadre discret de mon bureau. Si vous me confiez votre cas, vous n'aurez pas à craindre les plaisanteries de vos parents ou amis; je ne tiens pas à ridiculiser mes clients en leur vendant une chevelure super - abondante qu'ils n'ont sans doute jamais possédée dans le passé. Mon slogan est "discretion et bon goût".

Et maintenant merci pour votre attention. Si vous voulez redevenir la personne que vous étiez auparavant, prenez un rendez-vous, cela me fera plaisir de vous rencontrer au

STUDIO ARISTOCRATE,

MARCEL CEDILLOT

PALAIS DU COMMERCE,

A DEUX PAS DE LA STATION BERRI

mezzanine (suite 29) Tél.: 845-3972

10^e ANNIVERSAIRE

un guide biblique sûr et simple, la Bible et les problèmes d'aujourd'hui, les textes bibliques du dimanche et leur signification actuelle.

PAROLE-DIMANCHE • LE FEUILLET BIBLIQUE

publié chaque dimanche par l'Archevêché de Montréal
abonnement individuel \$3,50- réduction importantes par quantités

Centre Biblique - 2000 ouest,
rue Sherbrooke - 935-5481



INSTITUT DE PASTORALE

2715, Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 26

COURS D'ÉDUCATION PERMANENTE

À l'intention des prêtres:

Mercredi du 25 septembre au 18 décembre et du 15 janvier au 19 mars de 13h. 30 à 15h. 30.

(P. L. Régis et Y. Côté, o.p.)

1. Recyclage en théologie pastorale

Appel de Dieu et réponse de l'homme

Scolarité \$50,00

Inscription \$ 5,00

Mercredi du 2 octobre au 18 décembre de 13h. 30 à 15h. 30

(P. R. Proulx, c.s.s.r.)

2. Écriture sainte

La foi dans l'histoire

Scolarité \$25,00

Inscription \$ 5,00

Mercredi du 15 janvier au 26 mars de 13h. 30 à 15h. 30

(P. L. Desjardins, c.s.s.r.)

3. Théologie de l'histoire

Communauté-institution

Scolarité \$25,00

Inscription \$ 5,00

À l'intention des laïcs:

Jeudi du 3 octobre au 5 décembre et du 16 janvier au 20 mars de 20h. à 22h. 30.

(P. Laval Létourneau, c.s.s.r.)

4. Cours de théologie

Inscription \$ 5,00

Scolarité par personne . . . \$15,00

Scolarité par couple marié . . \$20,00

Tous les cours s'adressent aux prêtres, religieux, religieuses, laïcs soucieux de faire le point sur leur connaissance théologique et pastorale.

Les inscriptions peuvent se faire en écrivant à:

Institut de pastorale,
2715, Chemin Côte Ste-Catherine,
Montréal. - Tél.: 739-3223

■ aujourd'hui

A l'occasion du congrès de la Chambre de commerce du Québec qui se tient à l'hôtel-motel des Laurentides, à Beauport, il y aura une conférence de presse ce matin, à 10h, au Cercle universitaire de Québec. Cette réunion a pour but de présenter et expliquer le contenu du rapport du comité de la constitution de la Chambre provinciale.

La compagnie Wm. Underwood Ltée inaugurera ses nouveaux locaux à Vaudreuil cet après-midi, à 16h. La cérémonie, qui se déroulera sous la présidence de M. Jean-Paul Beaudry, ministre du commerce et de l'industrie, sera suivie d'une réception à l'auberge Hilltop, également à Vaudreuil. La compagnie Underwood est l'une des plus anciennes et des plus importantes fabriques de produits alimentaires au monde. Elle possède des ramifications tant en Europe qu'en Amérique du Sud et au Canada.

L'Association des étudiants en histoire et le comité d'information politique de l'université Laval ont organisé aujourd'hui, demain et dimanche trois jours politiques sur Israël et les pays arabes. Les rencontres ont lieu chaque soir, à 20h, à l'amphithéâtre I-C au pavillon des sciences humaines de l'université. Le public est invité à engager le dialogue avec les participants aux tables rondes.

Une collection qui intéressera les profanes autant que les collec-

tionneurs sera exposée, à compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'exposition, par l'Union philatélique de Montréal dans le pavillon de l'éducation par les timbres à Terre des hommes. On pourra y voir 36 tableaux de timbres tous autographes par les rois, les présidents, les chefs d'Etat, actuels ou ceux du passé. Cette imposante collection est prêtée par le Club philatélique de Chicago.

M. Yves Gabias, secrétaire de la province, présidera cet après-midi, à 15h, à l'inauguration officielle des nouveaux bureaux administratifs de la zone 8 (région métropolitaine de Montréal) de la Protection civile du Québec, au 550 chemin Ste-Marguerite, à Ste-Adèle-en-bas. Me Gabias profitera de cette rencontre pour répondre aux questions des journalistes.

"Les grands problèmes de l'heure et les Nations unies", tel sera le thème d'une conférence que prononcera ce soir, à 20h15 M. Robert Garry, professeur à l'Institut de géographie de l'université de Montréal. Cette conférence marquera l'ouverture d'un colloque sur les Nations unies qui se déroulera jusqu'à 17h, samedi, sous les auspices de l'Association canadienne pour les Nations unies. La rencontre de ce soir a lieu à la Bibliothèque nationale, salle St-Sulpice, 1700 rue Saint-Denis; celle de demain aura lieu à l'école St-Alphonse, 8615, rue Berri. Renseignements: 879-5689.

par André Major

Il a le génie d'actualiser ses vieilles histoires. Caillou, par exemple, n'est plus la chanson qu'elle était. Il l'augmente, la

gens de son pays. On a dû remarquer qu'à certains moments il était comme transfiguré. Gaston Rochon et les musiciens, dans l'ombre, faisaient

à la Comédie-Canadienne, à la fin du spectacle du gars de Natashquan.

CINÉ-ART
FILMS

présentent

**"LE FILM COULE COMME
LA VIE...
ON PLEURERA
UN PEU ET L'ON RIRA
BEAUCOUP"**
— CANDIDE

**LE VIEIL HOMME
ET L'ENFANT**

Michel Simon
ALAIN COHEN

un film de
CLAUDE BERRI

EN
SEMAINE 7.30 — 9.30
DIMANCHE 1.30 — 3.30
5.30 — 7.30 — 9.30

5550 ouest Sherbrooke — 489-5559

CINEMA

V

18 ANS
RESERVE AUX ADULTES



LE FILM A
CONTROVERSE :

Pour "Le film de TONY RICHARDSON prend place parmi les plus féroces, les plus francs et les mieux réussis. Non moins digne d'éloges est l'interprète principale, JEANNE MOREAU".

Louis Chauvet - LE FIGARO

**"SUBLIME... A LES QUALITES
D'UNE OEUVRE PARFAITE..."**

LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE MONTRÉAL.
CE FILM INNOVE PAR L'AUDACE DE
SON SUJET."

— Luc Perreault, LA PRESSE

un film de **DUSAN MAKAVEJEV** avec **EVA RAS**

LOVE AFFAIR...
(UNE AFFAIRE DE CŒUR)

EN SEMAINE 8.00 — 10.00
DIMANCHE
2.00 — 4.00 — 6.00
8.00 — 10.00

S. T. ANGLAIS

ADULTES 18 ANS

5550 ouest Sherbrooke — 489-5559

SALLE HERMES

MUSIQUE: L'Orchestre de chambre McGill présentera le premier concert de sa 29e saison, lundi à 20h30 au théâtre Port-Royal. Le violoniste Szymon Goldberg interprétera le Concerto K.216 de Mozart et le Concerto en do majeur de Haydn. Sous la direction d'Alexander Brodt, l'orchestre jouera également la Symphonie No. 44 d'Haydn et la Symphonie No. 15 de Mozart.

THEATRE: "Bilan" de Marcel Dubé prendra l'affiche au théâtre Port-Royal le 4 octobre; cette première marquera l'ouverture de la saison 68-69 du Théâtre du Nouveau-Monde.

La Nouvelle Compagnie Théâtrale présentera "Volpone" de Jules Romains au théâtre Gésu, du 18 octobre au 27 novembre. Les rôles titres seront assurés par Henri Norbert et Ronald

Le Centre d'essai des auteurs dramatiques donnera une lecture publique, lundi à 20h30 au théâtre de Quat'Sous. André Brasseur dirigera les comédiens qui liront "Les comédiens" de Roger Dumas. Une discussion suivra et l'entrée est libre.

PEINTURE: Une oeuvre du nom de "Mandala" (un émail sur panneau qui mesure 48 pouces carrés) et peinte par A. F. McKay, a été prêtée par le Musée des Beaux-Arts de Montréal à la Norman McKenzie Art Gallery à l'occasion d'une rétrospective des oeuvres du peintre qui se tiendra du 4 octobre au 3 novembre à Régina.

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI
AL LOCAL DES APPRENTIS-SORTIERS :
L'architecte et l'empereur d'Assyrie d'Ar-
balade 20h30 - relève le temps
AUDEN ET ALBERT RICHARD : « Vienna
Entrave » 20h30
LOME-DIE CANADIENNE : Gilles Vignault
20h30
THEATRE DU GESU : « Je m'appelle
Francis Sigouin - tous les soirs à
21h, sauf le samedi à 20h et 22h - jus-
qu'au 26 septembre »
EXPERIENCE 1101 de la Montagne :

THEATRE DE LA POUDRIERE : A W
in the hand » du lundi au vendredi
20h30, le samedi à 18h30 et 21h30 - jusqu'au
25 septembre
LE PATRIOTE : Jean Constant (réa-
lisateur)
29 septembre
THEATRE DU RIDEAU VERT : Les bel-
les heures du mardi au samedi à 20h30
le dimanche à 19h30
PLACE DES ARTS :
THEATRE WILFRED-PELLETIER : rela-
tive
THEATRE MAISONNEUVE : « Vive les

Horaire des cinémas

**EN LANGUE
FRANÇAISE**

AIDUETTE - Histoires extraordinaires
12.30-13.15-47: 00-9-20

AMHERST - Le Voyage 12.30 - 3.30
6.35 - 9.50 - L'Aventure vient de Mani-
le 11.00-12.00-5.00-8.15

ST-DENIS - La petite Aurore, l'enfant-
tyrannique 12.10 - 3.20 - 6.22 - 9.38
En descendant les sirakis 1.48 - 5.04 - 8.20

VENDOME - La Femme Spectre 12.45
- 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

VERDI - Le Bonheur 8.30 dim: 1.30 -
5.00 - 8.30

VILLEVALE - La Chasse aux filles 12.00
- 2.58 - 5.56 - 8.54 - Playgirls 1.31 - 4.29
- 7.27-10.25

BIJOU - En descendant les rivières 12.30 -
2.46 - 6.42 - 9.58 - La petite Aurore, l'enfant-murder 1.45 - 9.04 et 5.20
ROMAN-VENTURE - Tante Zola 1.05 - 3.05
5.00 - 7.00 - 9.00 (11.15 sam.)
CANALIN - Angélique et le Sultan 2.30 -
6.05 - 9.55 - Sale temps pour les mouches
12.30 - 15.15 - 7.55
CINEMA 3 - Le Vieux homme et l'enfant
7.30 - 9.30 - Dim. 13.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30
9.30
CHAMPLAIN - Les 12 Salomards 19.05

EN LANGUE ANGLAISE

ATWATER - The Thomas Crown Affair
4.00 - 5.10 - 5.12 - 20.30 - 9.30
CAPITOL - Speedway 10.50 - 12.55 -
5.10 - 5.10 - 7.20 - 9.30
CINEMA IMPERIAL - © 2001 A Space Odyssey
ser matinales, mer sam. et dim. 2.00

3.05-6.00: 8.50
CHATEAU - "Le Voyage" 1.00-3.50-6.50-
9.50 - L'Aventure vivante de Manille
CINEMA DE PARIS - "Les Grandes Vacances"
7.30-9.30
CINEMA MAZ - "Les Comédies" 5.30-8.25-
samedi et dim. 12.00-2.58-5.58-8.50
DALPHIN - "Salle McLaren - Viere pour Vi-
vre" 7.30-9.30-11.30 et dim. 12.45-
2.50-5.50-7.30-9.30-11.15 samedi
DALPHIN - "Salle Renier - Mademoiselle"
7.30-9.30-11.30
surtout, lun-sam. 8.30 dim 7.30
CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "The
Secret Life of an American Wife" 1.25-
3.50-6.25-8.50
KIN - "Don't look now, we're being shot"
at 1.00-1.05-5.00-7.15-9.30
PALACE - "Nevera Dull Moment" 10.40-
12.50-3.00-3.05-7.15-9.30
LOEWS - "The Odd Couple" 10.35-12.45-
2.55-5.05-7.25-9.25
PLACE DU CARNOT - "Yours, Mine and
Ours" 1.15-3.30-5.45-8.30

5.30 - 7.20 - 9.30
ELECTRA - La Chasse aux filles 12.00 -
2.58 - 5.50 - 8.34 Playgirls 1.31 - 4.25
7.27 - 10.25
EUSYNE - Salle Renais - Les Furies 7.30 -
9.30 - 11.30 - 12.00 1.30 - 5.30 - 6.30 -
7.30 - 9.30 10.10 le samedi
EUSYNE - Salle Esenstein - Les Deamons
de l'école Torless 7.30 - 9.45 - 12.00 -
2.30 - 5.00 - 7.30 - 9.45 - 10.00 - 11.30
FLORIE D'LYS - Fantomas contre Scotland

PLACE VILLE MARIE - (Petite salle) The
Graduate 12.45 - 2.45 - 4.45 - 6.45
8.45 -
PLACE VILLE MARIE - (Grande salle) Isab-
elle 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10
SEVILLE - Inadmissible evidence 1.20 -
3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.25
STRAND - "As wingin' Summer" 11.50 -
1.15 - 6.30 - 9.50 - "The One Eyed Sled
Dogs" 10.10 - 1.30 - 4.45 - 8.05

FRANCOIS	1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30	VAN HORNE	"The Products" 12.25 2.25 - 4.50 - 7.10 - 9.20
FRANCOIS	Cowboy dans la brousse 1.40 - 3.40		
GRAND	"Que vient-elle la nuit" 4.45		
GRAND	"Que vient-elle la nuit" 1.35 - 3.40		"The Fearless Vampire Killers", sam. 3.55 - 6.30 - 9.20
GRAND	"Cowboy dans la brousse" 4.15 - 9.20	YORK	"For Love of Ivy" 1.00 - 3.05 5.15 - 7.25 - 9.40
JEAN TALON	"Le Soleil des Voyous" sem. 5.55 - 9.40 - dim. 2.00 - 5.55 - 8.40		
LES FEMMES	sem. des anges sam. 7.50 dim. 12.00 - 4.00 - 7.50		
LAVAIL	"La Grande Vadrouille" 1.40 - 5.30 - 9.30		
LAVAIL	"Le jeu de la Mort" 12.00 - 3.30		

ET AUTRES LANGUES

7.15
MAISONNE "Le Soir des vœux"
 sem. 5.55 - 9.40 - dim. 2.00 - 5.50 - 9.40
 Les Femmes sont des anges - sem. 7.50 -
 dim. 12.20 - 4.00 - 7.50
MEFRER "La Chasse aux filles" 12.00 -
 2.35 - 5.50 - 8.50 "Playgirls" 1.30 -
 4.25 - 7.25 - 10.20
PAPINEA "Le Film Spectacle" 1.00 -
 2.45 - 4.15 - 8.00 - 9.45
PARISEN "La Petite Vertu" 10.00 - 12.10
 2.25 - 4.35 - 6.55 - 9.15
 Danon, s.c. anglais
AVENUE "I, A Woman" 12.50 - 3.45
 6.40 - 9.20
 Danon, s.c. français
CINEMA LAVAL (Ville de Laval) - "Moi
 une femme des 100
 Japonais" s.c. anglais
ACT CINEMA "Blind Devotion" 1.15 -
 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
 Suedon, s.c. anglais
FESTIVAL "Night Games" 7.30 - 9.30

PLAZA	Angelique et le Sultan	2.30 - 6.05	* dim.	1.30 - 3.30 - 5.50 - 7.30 - 9.30
- 9.55	Sale temps pour les frouches	1.30 - 4.15 - 7.55	*	
RIVOLI	Autant en emporte le vent	soirs à 8.00 matins sam. dim. et mer. 2.00.		
SNOWDON	Un homme et une femme	1.10 - 3.50 - 6.30 - 9.15		
	SALLE HERMES			
	Yorgoïave et l'anglais	"Love Affair"	8.00	
	dim.	2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00	10.00	

THEATRE DE LA POWDRIERE : "A Wild in the hand" - du lundi au vendredi : 20h30, le samedi : 18h30 et 21h30 ; relais dimanche et lundi.
LE PATRIOTE : Jean Constantin (jusqu'au 29 septembre).
THEATRE DU RIDEAU VERT : "Les belles sœurs" - du mardi au samedi : 20h30, le dimanche : 19h30.
PLACE DES ARTS :
THEATRE WILFRID-PELLETIER : relais
che
THEATRE MAISONNEUVE : "Vive les gens"

es cinémas

ST-DENIS - "La petite Aurore, l'enfant-martyr" 12 10 - 3.26 - 5.22 - 9.38 - F
dansant le sirkat 1.48 - 6.04 - 8.20.
VENDÔME - "La Femme Spectacle" 12 45
- 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30
VERDI - "Le Bonheur" 8.30 dim. 1.30 -
5.00 - 8.30
VILLERAY - "La Chasse aux filles" 12 00
2.58 - 5.56 - 8.54 - Playgirls 1.31 - 4.29
- 7.27 - 10.25

EN LANGUE ANGLAISE

ATWATER -- "The Thomas Crown Affair" 4.00 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30

CAPITOL -- "Speedway" 10.50 - 12.55 - 3.05 - 5.10 - 7.20 - 9.30

CINEMA IMPERIAL -- "2001 A Space Odyssey" mat. 6.00, mer. 7.00, sam. et dim. 2.00

soirées, lun au sam: 8:30 dim: 7:30
CINEMA WESTMONT SQUARE - "The
Secret Life of An American Wife" 1:25
3:25 5:25 7:25 9:25
KENT - Don't look now: we're being shot
at 1:00 3:05 5:10 7:15 9:30
PALACE - "Never Dull Moment" 10:40
12:50 3:00 5:05 7:15 9:30
LOREWS - The Odd Couple 10:35 12:45
2:55 5:05 7:25 9:25
PLACE DU CANADA - "Yours, Mine and
Ours" 5:15 7:30 9:30

PLACE VILLE MARIE - (Petite saïte) 'The Graduate' 12.45 - 2.45 - 4.45 - 6.45 - 8.45

PLACE VILLE MARIE - (Grande saïte) 'Isabel' 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10

SEVILLE - 'Inadmissible evidence' 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.25

STRAND - 'As wingin' Summer' 11.30 - 3.15 - 6.30 - 9.50 - 'The One Eyed Soldiers' 10.10 - 1.30 - 4.45 - 8.05

ET AUTRES LANGUES

Danois, s.-f. anglais
AVENUE - "I, A Woman" 12.50 - 3.45
 6.40 - 9.20

Danois, s.-f. français
CINEMA LAVAL (Ville de Laval) - "Moi
 une femme" dès 1.00

Japonais, s.-f. anglais
ART CINEMA - "Blind Devotion" 1.15 -
 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

Suédais, s.-f. anglais
FESTIVAL - "Night Games" 7.30 - 9.30

* dim.	1.30	3.30	5.30	7.30	9.30
VERDI - "Elvira Madigan"	6.40	9.45			
dim.	3.20	6.40	9.45		
Yvonneville s.t. anglais					
SALLE HERMES - "Love Affair"	8.00				
10.00 - dim.	2.00	4.00	6.00	8.00	
10.00					

GAUMONT de 10
OSCAR !

14 ANS

Extra Pantomime
EN COULEUR

**AUTANT EN
EMPORTE
LE VENT**

CLARK GABLE
VIVIAN LEIGH
LESJIE HOWARD - OLIVIA DEHAVILLAND

Tous les soirs à 8.00. Matinées sam. dim.
et merc. à 2.00 p.m.
Laissez-passer et cartes de l'Age d'Or non
valables.

RIVOLI
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

Candide et Sensuelle...!

18 ANS réservé aux adultes

DANY CARREL
JACQUES PERRIN
avec la participation de
ROBERT HOSSEIN
PIERRE BRASSEUR

**"LA PETITE
VERTU"**

COULEUR

AUSSEI

**"Je suis une
"STRIP-TEASEUSE"**

18 ANS COULEUR

Parutions : Programme complet à
10.00, 12.10, 12.23, 4.35, 6.53,
9.15 p.m.

VERSAILLES. Le soir à 8.10, 7.35, 9.33. Dernier
programme complet à 9.05 p.m. Sam. et Dim.
continué depuis 1.00 p.m.

VERSAILLES
TVF - INTERPHONE à 313.2207

LE PARISIEN
49, 51 CATHEDRINE, 01 461.2627

NOUS LES FEMMES...



le plus pur... le plus terrifiant...

de Claude CHAROL
avec Jean-Louis TRINTIGNANT
Jacqueline BASSARD
CHRISTIAN AUDRAIN
prés de l'INTERNATIONAL
L'AMOUR NOUS DUE

RESNAIS

18

ANS

2^e mois

Les Biches

EASTMANCOLOR

LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TORLESS

avec Jean-Pierre L  aud
et Jean-Pierre L  aud

elys  e

35 MILTON / 842.6053

EISENSTEIN

"UN DRAME DES VOIES
MORALES AU PLUS PROFOND
DES ARRIERS HORIZONS"
— L'Express —

18

ANS

2^e sem



14 ANS ET PLUS

Joanna Shimkus
DE MONTREAL



DANS
"ZAZA"
TECHNICOLOR

CINEMA

de
ROBERT ENRIKO

BONAVENTURE

"PLACE BONAVENTURE TEL. 861-2725"

HORAIRE : ★ 1.05-3.05-5.00-7.00-9.00 ET SAM. 11.15

Contre

"La scène d'amour entre les deux personnages n'est pas faite pour les âmes sensibles ou les cœurs romanesques... C'est un film très gênant à voir".

Claude Garson - L'AURORE

Salle Renoir Sam. et dim. 1.30-3.30-5.30-9.30.
Sur semaine: 7.30 - 9.30.

JEANNE MOREAU

"MADEMOISELLE"

SCÉNARIO DE
JEAN GENET



un film de
TONY RICHARDSON

Salle McLaren 14 ANS

7e MOIS COULEUR

YVES MONTAND
ANNIE GIRARDOT
CANDICE BERGEN

VIVRE POUR VIVRE

SAM. DIM. 12.45-2.50-5.05-7.30-9.30

LE DAUPHIN

BEAUDIEN PRÈS IBERVILLE 721-6060



ENFIN RÉUNIS POUR LA VIE !

DANS LE DERNIER ÉPISODE
DE L'ADORABLE AMOUREUSE

ANGÉLIQUE
ET LE SULTAN
EN COULEUR

#5

"COMPLÉMENT DE PROGRAMME"

COMMISSAIRE SAN ANTONIO
"SALE TRUC POUR LES MOUCHES"

EN COULEUR

STATION BEAUDRY
1204, E. STE-CATHERINE — 523-5180

STATION BEAUBIEN
4505, ST-HUBERT — 274-4

PLAZA

CANADIEN

L'amour... la haine... la violence...
LE MEILLEUR ET LE PIRE
CHEZ L'HOMME ET CHEZ LA FEMME
ROBERT STACK (ÉLIOT NESS DES INCORRUPTIBLES)

le Soleil
des voyous

avec **JEAN GABIN** en COULEUR
Aussi : **LES FEMMES**
SONT DES ANGES

JEAN-TALON
JEAN-TALON, A L'EST DE PIE-IX — 725-7000

MAISONNEUVE

3019, E. SHERBROOKE — 525-2174

RESERVE AUX ADULTES
18 ANS

"VOUS FASCINE
PAR SON
AUDACE !"
— L'EXPRESS

V.O. SUÉDOISE
AVEC SOUS-TITRES
ANGLAIS

Night Games

UN
FILM DE MAI ZETTERLING

HORAIRE:
Sur réservation 7.30-9.30
dim : 1.30-3.30-5.30
7.30-9.30

STATION BEAURY
1204, E. STE-CATHERINE — 525-8600

FESTIVAL

Ce soir à 7h.30 P.M.

ENFIN!

**AU COEUR DE MONTRÉAL UNE SALLE DE GRAND LUXE
CONSCRÉE AUX MEILLEURS
FILMS FRANÇAIS...**



**les
grandes
vacances**

EN POULEURS

CINÉMA DE

PARIS

900 OUEST, STE-CATHERINE
TEL. : 861-2996

HORAIRE : 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

POUR TOUS

UN TORRENT DE RIRE...
avec le ROI de la Comédie...

LOUIS DE FUNÈS

TICKET D'OR

**À L'AFFICHE AUX
DEUX CINÉMAS**

CINÉMA DE PARIS
900 OUEST, STE-CATHERINE
TEL. : 861-2996

FLEUR DE LYS
858 EST, STE-CATHERINE
TEL. : 288-3303

arts

et

spectacles

Conflit réglé à l'OSM qui joue. À qui le premier coup de bâton?

par Jean Basile

La Place des Arts ne perd pas ses \$125,000 de location, les Conseils des arts seront contents, les musiciens le sont moins, l'administration semble se garder de toute déclaration. Mais les mélomanes de Montréal auront, mardi prochain, leur orchestre symphonique. En effet, un accord est intervenu, tard dans la nuit de jeudi, pour mettre une fin provisoire au conflit qui opposait les musiciens de l'orchestre à la direction.

Ce conflit reposait, presque entièrement, sur les droits du directeur artistique, en ce qui a trait au non-renouvellement des contrats des musiciens jugés par lui insuffisants. Les musiciens demandaient un droit d'appel.

Ce droit d'appel, ils l'ont théoriquement obtenu. La direction de l'orchestre accepte le principe d'un Comité de neuf musiciens qui pourra, par un vote majoritaire, renverser la décision du directeur artistique.

Ce droit d'appel n'est d'ailleurs pas contenu dans le nouveau contrat. C'est un essai d'un an. Si l'on accepte la version non-officielle que le conflit a été directement provoqué par le non-renouvellement des contrats de neuf musiciens, à l'issue de la saison dernière, on admettra pourtant que ces musiciens ont obtenu un demi-gain de cause. Réintégrés dans l'orchestre, ils seront entendus par le nouveau Comité qui statuera de leur cas.

Quant au reste du nouveau contrat, il ne modifie presque rien des clauses anciennes. Un léger avantage de salaire est à noter.

Quand, mardi, le bâton de Franz-Paul Decker se lèvera, on se demande sur quelle tête il serait juste qu'il retombe. Les semaines qui viennent de se passer, orchestrées, il faut le dire, de main de maître, laissent dans le souvenir des mélomanes un goût plutôt amer.

On a assisté, depuis le début de l'affaire, à une sor-

te de dialogue de sourds où le chantage moral avait sa place. Si les motifs de la Guilde des musiciens n'ont pas paru toujours clairs en ce qui concerne les neuf musiciens qu'elle entendrait à tout prix défendre, l'administration de l'OSM a certainement manqué de jugement et de sagesse par la publicité qu'elle s'est empressée de faire autour des négociations.

L'annonce brutale et pompeuse de l'annulation de la saison, suivie par un silence total qui n'a pas manqué d'étonner les gens de bonne foi n'ont certes pas joué en faveur d'une décision équitable, et du bon renom de la Société.

Il semble que l'administration de l'OSM ait considéré l'orchestre comme son instrument, jouant de la menace et de la dignité blessée, au détriment du public qu'elle sert.

Il sera vain d'oublier que l'OSM est l'un des organismes artistiques canadiens parmi les plus subventionnés. On s'aperçoit, devant une telle mésaven-

ture, combien urgentes sont les modifications de structures de ces organismes qui, par le jeu des subventions, deviennent, de facto, des sortes d'entreprises mixtes, mi-publiques, mi-privées.

D'autre part, on n'oubliera pas davantage que l'OSM détient, de fait, le monopole symphonique de la métropole. C'est là des responsabilités que l'on ne doit pas escamoter.

On ne sait pas si les différents bailleurs de fonds ont joué un rôle dans la mesure d'apaisement qui vient d'être prise. S'ils l'ont fait, on regrettera qu'ils ne l'aient pas fait avant.

Une commission pour l'essor du français en sol louisianais

BATON ROUGE, Louisiane (Le Devoir) — Le gouverneur John J. McKeithen vient d'annoncer la constitution d'une commission de cinquante membres dont la tâche sera de promouvoir le développement de l'héritage français de la Louisiane.

La création de cette commission avait été autorisée par une loi (la loi 409) adoptée au cours de la toute récente session. La commission, qui devient une agence de l'Etat, est autorisée à recevoir des fonds

qui pourront lui venir des individus, des sociétés commerciales ou du gouvernement.

Le président de cette commission est un avocat de Lafayette, Me James Domengeaux, ancien représentant de l'Etat au Congrès. Les autres membres, en bonne partie d'ascendance acadienne, se recrutent à travers tout l'Etat.

Me Domengeaux a laissé entendre que des sous-commissions seront créées au niveau des comités en liaison avec la commission centrale.

Inauguration du "Paris"

Une nouvelle salle de cinéma ouvre ses portes aujourd'hui: le Cinéma de Paris. Pour son inauguration, on présentera "Les grandes vacances" avec Louis de Funes. Sur un rythme endiablé on assistera à une floraison de gags et d'images insolites.

Innovations aux Matinées symphoniques

Les milliers de jeunes mélomanes qui fréquentent les MATINÉES SYMPHONIQUES DE L'Orchestre symphonique de Montréal seront témoins de plusieurs innovations qui ne manqueront pas de susciter le plus vif intérêt. C'est d'abord le directeur artistique de l'OSM, Franz-Paul Decker qui assumera la pleine responsabilité de ces concerts dédiés aux jeunes du cours secondaire et qui ont lieu le mercredi à 15 heures, à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. M. Decker dirigera l'orchestre et commentera des concerts d'octobre dont le thème sera l'orchestre et commentera les de la musique? A cette occasion, on entendra des pages de Rossini, Berlioz, Tchaikovsky et Rimsky-Korsakoff.

En décembre et janvier, Wilfrid Pelletier, qui fonda les Matinées en 1935, dirigera un programme spécial "Connaissiez-vous l'orchestration?", dont il fera aussi les commentaires. Suivant une formule qu'il inaugura lors des premières saisons des Matinées, M. Pelletier présentera plusieurs des gagnants des auditions tenues en avril.

En février et en avril, les Matinées seront dirigées par un jeune chef, Wilson Swift, âgé de 25 ans, qui fut l'assistant de M. Decker avec l'Orchestre national des jeunes. Le thème sera "Les variations en musique" et les commentaires seront donnés par Henri Bergeron.

Deux programmes spéciaux seront réservés aux élèves des classes élémentaires de 6^e et 7^e années et auront lieu au Théâtre Maisonneuve. M. Decker proposera alors deux sujets: "Tartuffe et la galette en musique" et "Une visite au jardin zoologique", illustrés par des oeuvres appropriées de Mozart, Haydn, Saint-Saëns et Prokofiev. Ces concerts auront lieu le 11 décembre et le 26 mars.

EXPLOSION MUSICALE

ACCLAMEE MONDIALEMENT... VIVE LES GENS!



18 au 22 sept — 8.30 p.m.

\$2 — \$3 — \$4 — \$4.50 — \$5.50

En vente maintenant au "Service de Billets Centaur" guichet d'Instant Theatre et au

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal 18, 842-2112

Paris: les Feux-Follets arrivent et sont prêts pour leur "première"

La troupe de danseurs folkloriques les Feux-Follets est arrivée à Paris, en fin de matinée, venant par avion de Genève où ils ont joué les 17 et 18 septembre.

Les Feux-Follets vont donner une série de neuf représentations au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris. Ils effectueront ensuite une tournée dans les grandes villes de province

françaises, pendant un mois, puis se rendront en Belgique et au Luxembourg.

Le voyage européen de la

troupe montréalaise se situe dans le cadre des échanges culturels avec les pays francophones et est subventionné par le gouvernement d'Ottawa.

L'ARCHITECTE ET L'EMPEREUR D'ASSYRIE

ARRABAL

mise en scène de Pierre Collin
CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

anciennement THÉÂTRE DES APPRENTIS SORCIERS

Inf.: 523-1211 (après 14 heures)

4 DERNIERS SPECTACLES

Vienna Eisrevue

La Revue Viennoise sur Glace

CE SOIR 8h.30

DEMAIN: 2h. 30 et 8h. 30

DIMANCHE: 2h.30 seulement

ARÉNA MAURICE RICHARD

Demi-tarif pour enfants: vend. soir et samedi: matinée

Billets en vente à l'Aréna Maurice Richard et à CCA, 1822 ouest, Sherbrooke et aux autres agences de billets de CCA.

RÉSERVATIONS: ARENA: 256-5031; CCA: 932-2171-2234

LE GROUPE DE LA PLACE ROYALE

AVEC SERGE GARANT, BRUCE MATHER, GUY LACHAPPELLE, MARGO MCKINNON

VINCENT WARREN

Artiste invité.

CHORÉGRAPHIES: JEANNE RENAUD ET PETER BONEHAM

DÉCORS ET COSTUMES: MARIETTE ROUSSEAU-VERMETTE, JEANNE RENAUD, IRÈNE CHIASSON, FERNAND LEDUC

LES 19, 20, 21 SEPTEMBRE À 8.30 HRES

MATINÉE, SAMEDI LE 21 SEPTEMBRE À 2.30 HRES

BILLETTS \$2.00, \$3.00, \$4.00

En vente maintenant au "Service de Billets Centaur", au guichet d'Instant Theatre et au

CE SOIR ET DEMAIN

PLACE DES ARTS THÉÂTRE PORT-ROYAL

MONTRÉAL 18 (QUÉBEC), TÉL.: 842-2112

CE SOIR

"je m'appelle françois sigouin"

adaptation pour la scène de

"LES ÉCOEURANTS"

de Jacques Hébert

avec

ANDRÉ BRASSARD

comédien et metteur en scène

"Un tour de force... Une des comédies les plus réussies depuis plusieurs saisons. (Zélie Pelletier, The Gazette)

"Le plus récent triomphe de Brassard... C'est à ne pas manquer!" (Martin Melano, Montreal Star)

AU GESU

1200, rue Bleury

Du 11 au 22 septembre (inclus.)

Tous les soirs à 9 heures (le samedi: à 8h. et à 10h.)

Prix (taxe incl.) \$2.25 et \$1.50. Étudiants \$1.00

Reservations: 866-1200

Billets en vente à la Place Ville-Marie

• VENDREDI • VENDREDI • VENDREDI

DÉTENDEZ-VOUS

REGARDEZ BIEN

REGARDEZ

RADIO-CANADA

au canal 2

Nos émissions sont inégalables. Comme notre public!

19 h. 30

VOYAGE AU FOND DES MERS

série filmée où l'aventure a le premier et le dernier mot

20 h. 30

DU FEU S.V.P.

variété-choc avec

Françoise Lemieux et Guy Boucher

21 h. 00

DES AGENTS TRÈS SPÉCIAUX

les aventures des hommes de U.N.C.L.E.

22 h. 00

MON PAYS MES CHANSONS

un voyage en images et en refrains

22 h. 30

PRENEZ LE VOLANT

une invitation de Jacques Duval

23 h. 00

LE TÉLÉJOURNAL

Clin d'oeil

VARIETES: ce soir, canal 2, à 20 h. 30, "Du feu s.v.p." avec Françoise Lemieux et Guy Boucher. Thème de l'émission: un cimetière d'automobiles. C'est gai. Mais il y aura aussi Chantal Renaud ("Comme un garçon"), Donald Lautrec, les Lutins et Karo. Soyez jeunes, demandez du feu s.v.p. A 22 heures, "Mon pays mes chansons" avec, cette semaine, Monique Leyrac et votre hôte Pauline Julien. Elles chanteront (que voulez-vous qu'elles fassent d'autre?) "N'ouvre pas", "La terre", "Au hasard", etc.

DIVERS: à la radio d'Etat, à 21 h., "La musique et le zodiaque" présente le 2^e signe d'air: la Balance. Oeuvres de Saint-Saëns, de Verdi et de Gershwin. A 22 h. 30, "Le repos du guerrier", magazine sonore de l'homme libre. Amusant, l'homme libre ne manque pas de prétention. Tout cela sent le Roger Vailland à plein nez. Texte de Pierre Morency, dilué par Denise Gagnon, Paul Bussière et Claude de Septembre.

Horaires

CBFT 2	11.30	Cinéma
9.25 Aujourd'hui à CBFT	11.30 "La Belle et le Corsaire", drame de Cape et d'épée (Italie-France)	
9.30 La grande aventure	12.50 Fermeture	
10.00 Le roman de la science	12.45 Dernière édition	
10.30 En mouvement		
10.45 Monsieur Surprise présente		
11.00 La source verte		
11.15 Cinéma		
"La mousquette du régiment", aventures (E.U., 1937)		
1.00 Cinéma		
"Ces dames aux chapeaux verts", comédie (France 1937)		
2.30 Out ou non		
3.00 Femme d'aujourd'hui		
4.00 L'hygiène et l'oscar		
4.30 La boîte à surprise		
5.00 Yogi		
5.30 Tour de terre (le pétrole)		
6.00 Téléjournal		
6.10 Nouvelles du sport		
6.15 Tour à tour		
6.30 24 heures		
7.30 Voyage au fond des mers		
8.30 Du feu s.v.p.		
9.00 Des agents très spéciaux		
10.00 Mon pays, mes chansons		
10.30 Prenez le volant		
11.00 Téléjournal		
11.30 Nouvelles du sport		
11.30 Cinéma		
"Le naïf aux quarante enfants", comédie de mœurs (France, 1957)		
1.15 Téléjournal		
CFTM 10	11.30	Cinéma
7.15 Mire et Musique	11.30 "La Belle et le Corsaire", drame de Cape et d'épée (Italie-France)	
7.30 Les P'tits Bonshommes	12.50 Fermeture	
7.45 Métro-Matin	12.45 Dernière édition	
8.45 36-24-36		
9.00 Toast et café		
10.00 Voie de femmes		
10.30 Soins de beauté		
10.45 La santé dans votre assiette		
11.00 Voie de femmes		
11.30 Éternel amour		
12.00 "Déjà interdits" (1 ^{er})		
12.05 Les records du Capitaine		
12.10 Les manchettes		
12.15 Cinéma		
"Cine-Roman"		
"La main de Dieu" (Be)		
12.30 Cine-ventredredi		
"Elles cherchent un millionnaire", comédie (E.U.)		
2.00 Cine-ventredredi		
"La rose de la mer", drame maritime (France)		
3.30 Madame s'amuse		
4.00 La cabane à Midas		
4.30 Escadrille sous-marine		
5.00 Le 5 à 6		
6.00 Télé-Métro		
6.40 Sport-Images		
6.50 Télé-Métro		
7.00 Dernière heure		
7.15 Télé-Métro		
7.30 En première		
9.15 "Les pères du ciel", western (E.U.)		
9.30 Elle et lui		
10.00 Dix à dix		
10.30 Toute la ville en parle		
10.45 Dernière heure et météo		
11.00 La ronde des sports		

Blue Bonnets

CE SOIR À 7H.45

Dimanche: 2h.00

Pas de courses le jeudi

PLUS DE 63 PAYS LES ONT ACCLAMÉS!

Los Paraguayos

de Luis Alberto del Paraná

DEMAIN SOIR

DIMANCHE

2h.30 et 8h.30

Prix: soirs \$5, \$4, \$3.50, \$2.50, \$2

Matinées: \$5.50, \$3.50, \$2.50, \$2, \$1.50

Billets en vente à la Place des Arts et CCA, 1822 ouest, rue Sherbrooke

Billets d'étudiants (\$1.00) en vente à CCA seulement

RÉSERVATIONS: 932-2171-2234

Les étoiles brillent toujours à CKVL!

8h. à 9h. A.M.

SAMEDI

CLAUDE DUPARC

"Guerre à l'ignorance"

CKVL RADIO 850

l'information

Baseball

Ligue Nationale

Chicago (Jenkins 18-14) à Pittsburgh (Blass 16-5), 5.
New York (Seaver 14-1) et Cardwell 7-13 à Philadelphia (G. Jackson 1-6 et L. Jackson 13-17) Cincinnati (Nolan 9-2) à Houston (Dieker 12-14), 5.
St. Louis (Carlton 13-11) à Los Angeles (Atlanta 10-7) à San Francisco (Mancini 25-8), 5.

Ligue Américaine

Detroit (Lofch 15-9) à Washington (Coleman 11-16 et Hannan 10-5), 5.
Boston (Morehead 1-4 et Lombard 5-4) à New York (Peterson 12-9), 5.
Baltimore (Harden 18-11) à Chicago (Nolan 2-1), 5.
Oakland (Hunter 12-13) à Minnesota (Stephen 9-4), 5.

CLASSEMENT

Ligue Nationale

	G	P	Mov.	Diff.
St. Louis	94	59	614	-
San Francisco	82	71	536	12
Cincinnati	79	72	523	14
Chicago	79	75	513	15
Atlanta	77	76	503	17
P. burg	75	77	493	18
P. d'olphe	72	81	471	22
L. Angeles	70	83	458	24
Houston	68	85	444	26
New York	68	85	444	26

Ligue Américaine

	G	P	Mov.	Diff.
x Detroit	99	54	647	-
Baltimore	87	87	550	12
Boston	81	72	529	18
Cleveland	81	73	526	18
New York	80	73	523	19
Oakland	77	76	503	22
Minnesota	73	80	477	26
California	66	88	409	33
Chicago	63	90	412	36
Washington	59	93	385	39

Ligue américaine
New York 000 001 010-2 8 0
Detroit 000 102 206-6 10 C
Sutcliffe, Womack 7-10, 10-11
et Price G. McLain 31-5, P. Stottlmyre, 20-12 Clr. New York, Mantle 17, Detroit, 2-24
x-champion

Cinq cyclistes canadiens prendront part à l'épreuve du Tour de Grèce

L'Association cycliste canadienne a annoncé aujourd'hui le choix de l'équipe devant participer au prochain tour de Grèce. La course de sept jours partira d'Athènes le 7 octobre.

La chasse et la pêche: une valeur économique qui atteint les \$100 millions

QUEBEC (PC) — "La valeur économique de la pratique des sports de la chasse et de la pêche au Québec atteint la centaine de millions de dollars annuellement si l'on tient compte du prix des équipements, des différentes installations et des déplacements de ceux qui se livrent à ces loisirs."

Cette opinion était émise par le sous-ministre adjoint du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. Paul A. Brown, mercredi, devant les membres d'un club social de Québec.

En 1967, le ministère a délivré environ 355,000 permis de chasse à des Québécois et 9,500 à des visiteurs. D'autre part, 360,000 permis de pêche ont été accordés pendant la même période.

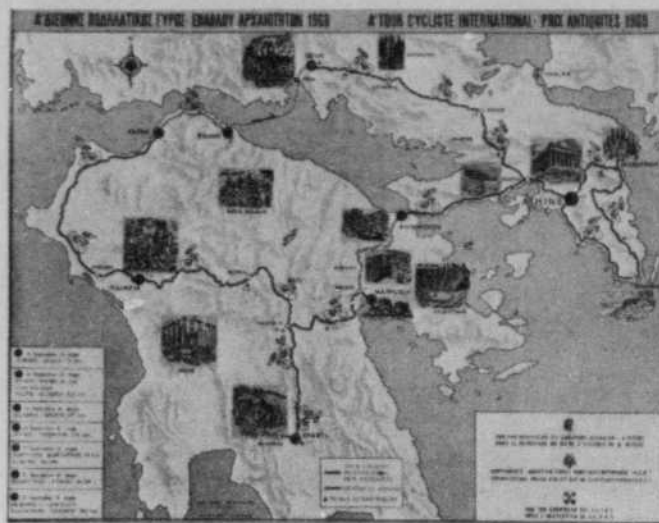
M. Brown a également précisé qu'entre 1960 et 1967, le nombre de permis de pêche a augmenté de 125,000 soit une proportion de 39 pour cent. Les permis de chasse ont augmenté de 30 pour cent durant la même période.

Fructueuse chasse au caribou du nord

Rapport préliminaire sur la chasse du caribou (permis de la seule zone "O", au nord du 50ième parallèle, du 30 août au 30 septembre.

Mâles, 40 (59.7 PC); Femelles, 23 (34.3 PC); Jeunes, 4 (6.0 PC); Total, 67 (100 PC).

sportive



Le parcours de l'épreuve

Les Expos cherchent un terrain

Les Expos de Montréal, de la Ligue Nationale de baseball doivent commencer leur entraînement le 22 février prochain, mais les dirigeants de l'équipe n'ont pas encore trouvé d'endroit pour établir leur camp.

Il avait été décidé il y a plusieurs semaines que l'équipe montréalaise partagerait le camp d'entraînement de West Palm Beach avec les Braves d'Atlanta. Ce projet a été abandonné.

Le gérant général des Expos, Jim Fanning a fait savoir qu'il considérait présentement la ville de Lake Worth, en Floride comme endroit de l'entraînement de l'équipe. Deux autres centres sont également considérés, soit Sanford et Daytona Beach, en Floride.

Rancati à Montréal

Au mois d'octobre 1967 il faisait équipe avec Sergio Bianchetto au mois de mai 1968 il était associé à Domenico De Lilo, champion d'Italie de demi-fond. Cette fois, il sera de nouveau à Montréal, mais on ne connaît pas encore le nom de son partenaire. Cependant René Paquin devait préciser: "Rancati est un coureur très coloré et pour ces Six-Jours nous allons lui donner la possibilité de faire encore mieux que par le passé, puisqu'il aura avec lui un très grand coureur".

Le palmarès des vedettes

Ligue Nationale

	P.J.	A.B.	P.	C.S.	Moy.
Rose Cin.	136	572	87	195	.341
M. Alou Pgh.	135	512	54	169	.330
F. Alou Atl.	150	623	69	198	.318
A. Johnson Cin.	136	551	75	173	.314
Flood St-L.	142	592	71	179	.302
Staub Htn.	151	554	52	166	.300
Becker Chi.	151	627	98	185	.295
L. May Cin.	133	505	74	147	.291
McCovey S.F.	137	481	74	140	.291
Haller L.A.	135	442	34	128	.290

Circuits

McCovey, San Francisco, 34; Banks Chicago, 32; R. Allen, Philadelphia, 30; B. Williams, Chicago, 30; H. Aaron, Atlanta, 27.

Points produits

B. Williams, Chicago 97; McCovey, San Francisco, 97; Santo, Chicago 88; Perez, Cincinnati, 87; Banks, Chicago, 82.

Lanceurs

Blass, Pittsburgh, 16-5, .762; Marichal, San Francisco, 25-8, .758; Gibson, St-Louis, 21-7, .750; Kline, Pittsburgh, 11-4, .733; Reagan, Chicago, 10-5, .667; Abernathy, Cincinnati, 10-5, .667.

Ligue Américaine

	P.J.	A.B.	P.	C.S.	Moy.
Joeys et club	148	503	83	152	.302
Yastrzemski Bsn	138	468	47	136	.291
Cater Oak	128	470	54	136	.289
Oliva Min	140	500	67	143	.286
Butord Bal	122	396	59	112	.283
Uhlender Min	134	488	52	138	.281
Campaneris Oak	150	608	82	168	.276
Davalillo Cal	138	507	47	140	.276
F. Howard Was	149	562	74	153	.276
K. Harrelson Bsn	141	504	77	139	.276

Circuits

F. Howard, Washington, 42; W. Horton, Detroit, 36; K. Harrelson, Boston, 35; R. Jackson, Oakland, 28; Cash, Detroit, 24; Freehan, Detroit, 24.

Points produits

K. Harrelson, Boston, 107; F. Howard, Washington, 104; Northrup, Detroit, 85; W. Horton, Detroit, 85; Powell, Baltimore, 82.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soumissionné et portant sur l'enveloppe la mention: "REVETEMENT DES CHEMINS D'ACCÈS L'AMÉLIORATION DU DRAINAGE ET LA CONSTRUCTION D'UN JOINT DE TRANSITION A L'AÉROPORT DE QUÉBEC, ANCIENNE LORETTE, P.Q." seront reçues jusqu'à 3.00 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 2 octobre 1968 pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport de Québec, Ancienne Lorette, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'acheteur régional, Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q., sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. BARIBEAU
Directeur régional,
Services de l'Air.
Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Dorval, P.Q.
Le 16 septembre 1968.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES

No 1089

LEFA ROMBOUGH,

Requérante

-vs-

ROBERT JOHN ALLOWAY,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ROBERT JOHN ALLOWAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, suivant la date de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation, dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 septembre 1968

MAXWELL A. SCHWARTZ
Procureur de la requérante

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 5886

LA VILLE DE SAINT-HUBERT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Hubert, district de Montréal.

Expropriante

-vs-

BERNARD BITTMAN, ABE SZABO, et PEPI SIEMIATYCKI, tous trois de domiciles inconnus.

Expropriés

A VIS

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à BERNARD BITTMAN, ABE SZABO, et PEPI SIEMIATYCKI, expropriés, de

comparaître dans les quinze (15) jours du premier avis, pour répondre à l'avis d'expropriation. VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE. Une copie de cet avis a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 13 septembre 1968
G. B. PUDDICOMBE
J.C.S.

Me RENE LABELLE, C.R.
Avocat,
507 Place D'Armes,
Suite 1900,
Montréal, P.Q.
PROCEUREUR DE L'EXPROPRIANTE.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 757 095

JEAN GUY LABROSSE, gardien, résident et domicilié au numéro 3741, rue St-André, en les Cité et District de Montréal.

Demandeur

-vs-

RENE LAPOINTE, résident et domicilié au 3780 Parc Lafontaine, apt. 10, en les Cité et District de Montréal.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, RENE LAPOINTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 17 septembre 1968
MARIUS D'AMOURS
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. BOURRET, ALLAIRE, L'HEUREUX, GRATTON & BLAIN
Avocats
801 rue Sherbrooke,
Ch. 706,
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

PROVINCE DE QUEBEC
Ville de Pointe-Claire

ROLE D'EVALUATION POUR L'ANNEE 1969

AVIS PUBLIC

Avis Public est par les présentes donné, aux contribuables et aux citoyens de la Ville de Pointe-Claire et à tous les intéressés ou à leurs représentants, que le rôle d'évaluation de la Ville de Pointe-Claire préparé par l'estimateur de la Ville pour l'année 1969, a été déposé au bureau du Conseil à l'Hôtel de Ville, Pointe-Claire, Qué., mercredi, le 18 septembre 1968, où il restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants durant les trente (30) jours suivants.

Durant cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre peut en appeler au Bureau de Revision en donnant à cette fin, au greffier, un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte et s'il se plaint que l'évaluation de ses propriétés ou la valeur annuelle est trop élevée, il doit mentionner dans l'avis le montant de l'évaluation ou de la valeur annuelle qu'il reconnaît juste.

DONNE A POINTE CLAIRE QUE., sous mon seing, ce dix-huitième jour de septembre 1968.

MMES. C. LARUE,

Greffier

Avis est par les présentes donné, que le contrat en date du 16 août 1968 par lequel Portugal Importing Agency a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 septembre 1968 sous le No. 2088490. Banque de Montréal, le 9 septembre.

CITÉ DE WESTMOUNT

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au Greffier pour l'approvisionnement de: 1- Camions à bascule, bennes à entasser les ordures, châssis et cabine pour bennes à entasser les ordures, balai mécanique, camions pick-up, automobiles et station wagon, et tracteur équipé avec char-ruie en "V". 2- Câble électrique. 3- La construction de patinoires pour la Cité de Westmount.

seront acceptées, au bureau du Greffier de la Ville, Hôtel de ville, Westmount 6, Québec, jusqu'à midi, jeudi le 3 octobre 1968.

Les soumissions seront ouvertes en public à l'hôtel de ville à 12.15 p.m. le jour même de la fermeture des soumissions.

Les formules de devis et de soumissions peuvent être obtenues au bureau du Service des Achats, à l'hôtel de ville.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R. B. SEAMAN
Greffier

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES

DIVORCE DE MONTREAL

No. 68

DAME YOLANDE GUIRISTANTE, opératrice, des Cité et District de Montréal.

Requérante

GORDON KEANIE, autrefois résident et domicilié dans les Cité et District de Montréal, et présentement d'adresse inconnue.

Intimé

L'intimé, Gordon Keanie, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, suivant la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16 septembre 1968

Juge de la C.S.M.
Me BERNARD K. SCHNEIDER
55 boul. Dorchester ouest,
Suite 1616
Montréal 2, Québec.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DIVORCE DE MONTREAL

No. 1093

DAME MADELEINE COTE, épouse commune en biens de Félix Patrick Bourgon, serveuse, domiciliée et résidente au 3687 rue Ethel, en la Cité de Verdun, district de Montréal.

Requérante

FELIX PATRICK BOURGON, de lieux inconnus.

Intimé

L'intimé FELIX PATRICK BOURGON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 17 septembre 1968
G. S. CHALLIES
Juge en Chef C.S.M.

Me ROGER NOISEUX
4936 ave. Verdun
AVOCAT DE LA REQUERANTE.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DIVORCE DE MONTREAL

No. 68

DAME YOLANDE GUIRISTANTE, opératrice, des Cité et District de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 17 septembre 1968

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 757476

ROGER LANGLOIS, constructeur général, en sa qualité de tuteur à son fils mineur, André, domicilié et résident au numéro 5559 Upper Lachine Road, à Montréal, district de Montréal, P.Q.

Demandeur

l'information

Il est temps de faire le point et de mesurer votre compétence

Conseils qu'il est bon de lire à la fin d'une longue saison de golf, parce qu'ils constituent un excellent sujet de méditation pour les mois d'hiver et préparent le golfeur mentalement pour la prochaine saison. Tirés d'un recueil écrit par un golfeur anglais en 1886.

Si vous excellez réellement dans les longs coups de départ, ce fait sera généralement reconnu, sans que vous soyez obligé d'en parler constamment, au grand ennui de vos compagnons de jeu, et même à leur péril puisque vous avez toujours hâte de frapper votre coup de départ, du moment qu'ils ont exécuté leur deuxième coup. Sachez être patient et une qualité indispensable.

Si votre adversaire a envoyé sa balle dans une trappe de sable, il n'est pas interdit par les règlements de vous placer à côté de lui et compléter ses coups à haute voix, en criant un peu plus fort à chaque coup; mais vous seriez bien avisé de vous armer d'un fer-9 avant de vous engager ainsi, afin de pouvoir lui faire face à armes égales.

Ne prenez pas l'habitude d'attribuer vos déboires, sur le vert, à un petit brin d'herbe ou à

Si votre adversaire est devancé par un ou deux trous, ne vous alarmez pas s'il commence à se plaindre d'une vive douleur au poignet, au dos ou à une jambe. S'il gagne les trous suivants, vous verrez que ses malaises disparaîtront comme par enchantement.

Et si par hasard vous entendez un homme proclamer qu'il a "perdu tout intérêt" dans un match qu'il vient de terminer, vous pourriez en conclure, sans crainte de vous tromper, qu'il a été battu. Il arrive très rarement qu'un golfeur victorieux perde d'intérêt.

Vous recevrez très rarement quelque encouragement de la part de votre "caddy". S'il vous dit, par exemple, "Je vois que vous avez appris des leçons de Jules Huot", il ne faudrait pas en conclure trop vite qu'il veut vous faire un compliment. Car si vous répondez dans l'affirmative avec un peu trop d'effusion, il continuera peut-être de la façon suivante: "Et je vois que vous n'avez pas appris grand-chose." Le silence est toujours d'or.

Quelque malchanceux que vous puissiez être, et quelque aimable que soit votre adversaire, il

A la manière de Larry Ouellette

un défaut quelconque de la surface du gazon. Il est fort possible que votre adversaire, plus heureux que vous en faisant son coup roulé, fera la sourde oreille à vos explications. Au surplus, l'opinion d'un homme qui vient de manquer un coup roulé est habituellement prise sous réserve, surtout lorsqu'il parle de la qualité du vert.

De toute façon, votre succès dans un match dépendra surtout des conditions de jeu que vous aurez établies avant de commencer. Fixer les conditions du match est une question fort épineuse, qui exige toute la sagesse du serpent et la douceur d'une colombe. Parfois vous serez fort surpris d'entendre une personne habituellement vantarde au sujet de la qualité de son jeu, parler avec la plus grande modestie. Une fois les conditions établies, vous constaterez que vos adversaires redeviendront aussi vantards qu'auparavant.

Si vous faites partie du nombre de ces golfeurs qui se croient meilleurs qu'ils le sont en réalité, et qui se font constamment donner la leçon par ceux à qui ils se croient supérieurs, qui ont l'habitude d'attribuer leurs déboires à la maladie, à la température, à la pression des affaires ou à l'humeur de leur épouse, il ne faudrait pas être surpris si vous trouvez quelques personnes qui viennent à la conclusion que les résultats que vous obtenez sont la mesure de votre compétence tout simplement.

Ne vous laissez jamais battre par un homme qui est votre inférieur. Car si vous le faites, vous serez, tôt fait de constater que cette seule partie, importante à vos yeux, sera celle dont votre adversaire parlera sans cesse et qu'il aura oublié tous les autres matches que vous aurez gagnés sur lui.

Pour ou contre la création d'une centrale administrative?

Est-il profitable de centraliser en un même lieu les secrétariats de quelque trente disciplines sportives? Et si la réponse est affirmative, est-il financièrement possible et rentable de le faire?

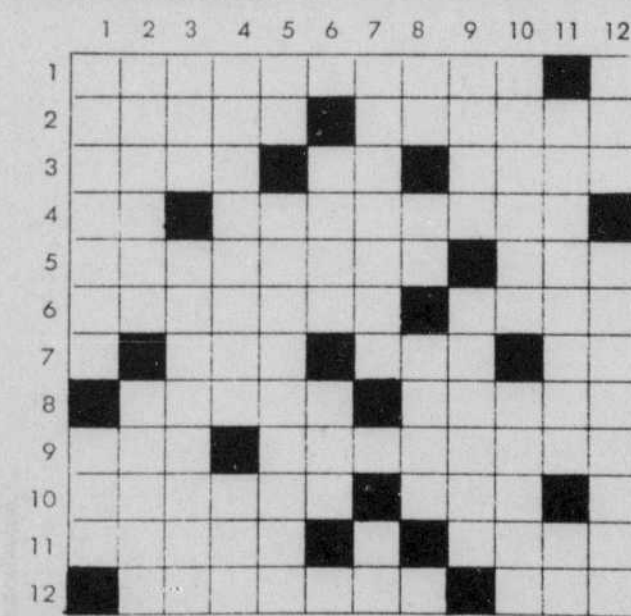
Ces questions et une foule d'autres questions devront être étudiées au sein du congrès du

sport du Québec qui se prépare. Le congrès aura lieu à Montréal, du 5 au 8 décembre prochain. On a confié la tâche de trouver les solutions à un comité présidé par Arthur Lessard, directeur du service de la récréation à Laval, et président de l'Association du hockey mineur du Québec.

Les membres du comité de la centrale administrative sont:

Gaston Marcotte, président de la Fédération du hockey amateur du Québec, et professeur en éducation physique à l'Université de Montréal; André Brousseau, secrétaire général du conseil des étudiants de Trois-Rivières; Pierre de Bronx (Broux) ingénieur consultant en administration; André Drolet, délégué du conseil régional des loisirs du Saguenay-Lac-St-Jean; Raymond Fortin, de la Fédération de judo et des arts martiaux du Québec; Jean-François Grenier, directeur des sports à la Commission scolaire de T-Rivières; Jean-Paul Lavoie, de la Fédération cyclotourisme provinciale; J. Lessard, représentant de la compagnie IBM; Yvon Monfrette, de la Fédération des loisirs de Trois-Rivières; Raymond Lemay, vice-président exécutif de Blue Bonnets; Gérard Lalonde, de l'Association de patinage amateur du Québec; George J. Broncklehurst, de l'Association de crose du Québec; Denis Trudeau, assistant-directeur en éducation physique à la C. Scolaire de Mtl; André Perez, de la Fédération de handball; Mlle Betty Tweedy, de la Fédération de tennis sur table; Marcel Thérault, directeur des parcs et de la récréation à St-Léonard; Louis Maurice Serre, principal d'école et diplômé en éducation physique; Mme Rita Hume, de l'Ass. athlétique du Québec; Mlle Diane Ouellette, de la Fed. des clubs de ski de Montréal.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

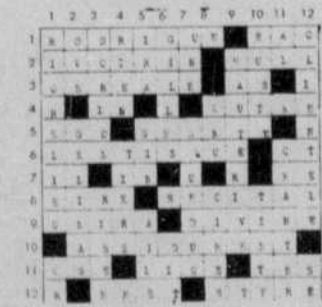
- Evêque du diocèse de Hearst.
- Extraordinaire — Tenir pour vrai.
- Prénom du député Saindon d'Argenteuil — Interjection — De la Grèce.
- Oblat de Marie — Reptile de l'Ancien Monde.
- Caractère de celui qui est timide — Atome électrisé.
- Imprégner d'une substance colorante — Sert à attaquer ou à se défendre.
- Unité monétaire roumaine — Coupé court — Magnésium.
- Fille du frère — Suivre une action en justice.
- Grande étendue d'eau entourée de terres — Interpréter.
- Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel — Epoque.
- Voile carrée destinée à remplacer une voile latine par gros temps — Talus en terre pour protéger les plantes et les arbustes contre les intempéries.
- Qui sert à encrer — Epoque.

Verticalement

- Ministre des Transports et des communications à Québec — Meuble de repos.
- Absence de loi ou d'orga-

- Patriarche biblique — Personne qui appartient à une milice.
- Femme aimée — Pièce de la charrette.
- D'un verbe gai — Se dit de tout muscle qui produit un mouvement d'adduction.
- Titre des descendants de Mahomet — Epoque.
- Acquérir à prix d'argent — Avalé.
- Patrie d'Abraham — Chemin de halage — Poète grec de l'époque primitive.
- Petite pièce dans laquelle s'habille un acteur — Rendit sur.
- Petite caisse emboîtée dans un meuble — Entre le chaud et le froid.
- Elire, nommer de nouveau — Métal précieux.
- Langue, faconde — Noire.

Solution d'hier



sportive

McLain atteint le cap des 31 victoires et Mantle le cap des 535 circuits!



M. Howard Radford (ci-haut) président de l'Association olympique canadienne, sera au nombre des invités qui assisteront à la représentation musicale des Mariachi entre 11 heures et midi, (en plein air) aujourd'hui, place du Trust Royal du Canada, 630 ouest, Dorchester, le tout pour promouvoir la campagne de souscription de l'Association olympique canadienne en vue des jeux olympiques de Mexico.

DETROIT — Denny McLain a remporté sa 31e partie au monticule cette saison, hier, en conduisant son équipe à un triomphe de 6 à 2 sur les Yankees de New York, bien que Mickey Mantle ait choisi ce match pour claquer le 535e circuit de sa carrière.

McLain, qui a atteint le plateau convoité des 30 victoires, samedi dernier, a espacé huit coups sûrs, hier après-midi, portant sa fiche cette saison à

31-5. Un palmarès semblable n'avait pas été réalisé par un lanceur des majeures depuis 1931. Le dernier à accomplir l'exploit de 31 victoires en une saison fut Lefty Grove, des Athletics de Philadelphie.

McLain a encore besoin d'une victoire pour devenir le lanceur ayant remporté le plus grand nombre de matches en une saison en 52 ans d'histoire.

De son côté, Mickey Mantle

a réalisé un autre de ses rêves, au cours de ce match, en portant sa fiche à 535 coups de circuit. Il a ainsi dépassé Jimmy Fox et s'est installé au troisième rang dans l'échelle des meilleurs frappeurs de coups de circuit de l'histoire.

derrière Babe Ruth (714) et Willie Mays (585).

Mantle avait deux prises contre lui à la huitième manche lorsqu'il a finalement atteint l'offrande de McLain, expédiant la balle dans le haut des estrades de droite du stade.

Faggin fait équipe avec Silvilotti

Parc Jarry

Le soccer reprendra l'affiche

Alors que le tournoi de soccer mineur appelé tournoi de la Coupe Montréal, pour les championnats de la province, se continuera en fin de semaine, pour la première fois deux équipes d'expression française s'affronteront pour les honneurs de la Coupe Lamont.

En effet, le Racing de Montréal, de Serge Jeunet, fera face aux Aigles du Patro Charlebourg (de Québec) dimanche après-midi, à 2 h., au Parc Jarry. L'on prévoit une vive lutte entre ces deux équipes.

En même temps, 10 équipes batailleront pour une place en finale du Tournoi des Champions, dans cinq sections, tandis que l'équipe junior "A" du Patro Roc Amador, de Québec, tentera de mettre fin aux succès de la puissante équipe montréalaise Sun Youth, pour le championnat provincial de cette division.

Le dernier vainqueur des Six-Jours de Montréal, l'Italien Leandro Faggin sera associé à un nouveau venu à Montréal, un autre Italien Bruno Silvilotti. Ils porteront donc le maillot de champion lors du départ de ces 10e Six-Jours, dimanche soir, à Paul Sauvé.

Ayant perdu son coéquipier, avec qui il remporta les derniers Six-Jours l'Allemand Oldenburg, Leandro Faggin a insisté pour courir avec un nouveau, Silvilotti, qui fera ses débuts au Canada.

Bruno Silvilotti est un coureur fougueux et doté d'une grande expérience des routes et des pistes à travers le monde. Cet Italien a remporté, entre autres plusieurs victoires en Amérique du Sud, les Six-Jours de Rio Janeiro et de Sao Paulo au Brésil, puis ceux de Buenos Aires en Argentine. En plus d'être un grand coureur sur piste, Silvilotti est aussi un routier confirmé et un excellent sprinter. Il compte d'ailleurs plus de 20 victoires au sprint dans les classiques routières.

Il a disputé le Tour d'Espagne avec l'équipe nationale d'Italie. Le tour de Catalogne où il termina 4e en 1964, le Tour d'Andalousie avec une victoire d'étape ainsi que plusieurs participations à Milan-San Remo et Paris-Roubaix.

Inutile de dire que si le rusé Leandro Faggin a insisté auprès des organisateurs, pour disputer ces Six-Jours avec Silvilotti, c'est qu'il voit une possibilité de remporter de nouveau l'épreuve de Montréal. Des dimanche soir il faudra se méfier des porteurs du maillot jaune.

● Gordie Howe jouera-t-il éternellement? On peut se poser cette question à la suite de la première partie hors-concours des Red Wings de Detroit qui ont gagné 7-0 contre Forth-Worth. Howe, qui entreprend sa vingt-troisième saison avec le club de la ville de l'automobile, n'était pas en forme. Il a tout de même compté 2 buts en plus de mériter 2 assistances pour conduire son club à la victoire!

● Il est rare qu'on va "décaler" un joueur sur le banc durant une partie pour l'avertir qu'il est demandé au téléphone. C'est pourtant ce qui est arrivé à Bill Goldsworth du Minnesota dans une joute contre Memphis, mercredi soir. Au bout du fil, il devait apprendre qu'il était devenu père d'une fillette pour la première fois et que son épouse se portait bien. Memphis a triomphé lors de cette partie 9-7 et l'ancien joueur du Canadien Danny Grant a compté 3 buts pour le club de la ligue Centrale. Claude Larose a également obtenu un filet pour le Minnesota de Wren Blair.

● C'est une ovation monstre qu'a reçue Jacques Plante, à Ottawa, mercredi soir, alors qu'il a gardé les filets durant la première période pour St-Louis contre le club junior de l'endroit. Le club de Scotty Bowman a gagné 7-0 contre celui de Bill Long.

LE HOCKEY: vu par la Fouine

● L'excellent joueur de défense Pierre Vincent ne s'est pas rapporté au Canadien Junior pour une bonne raison: Il a préféré demeurer avec le club National de la ligue Métropolitaine dont il est le capitaine de l'équipe.

● L'instructeur du Canadien Claude Ruel a toujours aimé le trot et amble et cette semaine il a décidé de tenter sa chance comme propriétaire. Il a fait l'achat de l'ambleur Henry B. Ibañ qui est âgé de 4 ans. Si sa nouvelle acquisition est aussi rapide que ses joueurs de centre, Claude passera des heures agréables, non seulement comme instructeur, mais également comme "proprio de chevaux".

● Gilles Gratton, qui s'alignait pour le St-Hyacinthe l'an dernier, donne tout ce qu'il a présentement pour se mériter un poste au centre avec le Cleveland de la ligue Américaine.

● Jules Drouin, qui a connu une bonne saison, à Houston, l'an dernier, a toujours le bras droit dans le plâtre. Il se contente de patiner seulement.

● Un autre Bordeleau tente présentement de se joindre à l'organisation du Canadien. En effet, Richard Bordeleau, le frère de Christian et Jean-Pierre, est présentement au camp d'entraînement de l'équipe de Roger Bédard.

● Ce n'était pas la journée de Terry Harper lors de l'ouverture du camp du Canadien. Pour débiter, il a été dans l'obligation de recevoir des points de suture après avoir reçu le hockey de Garry Monahan en pleine figure. Puis il est retourné chez lui en souliers. La raison était que les joueurs avaient caché ses bas!

AIME-LE TON PLAISIR Salut terre des hommes!



Football

CLASSEMENT

Conférence de l'Est

	G	P	N	PP	PC	Pts
Ottawa	4	2	1	218	129	9
Toronto	4	3	0	129	124	8
Montréal	3	3	0	112	141	6
Hamilton	3	4	0	123	163	6

Conférence de l'Ouest

	G	P	N	PP	PC	Pts
Sask.	6	2	1	194	118	13
Calgary	6	3	0	227	96	12
Edmonton	4	4	1	107	150	9
C.B.	2	5	1	100	158	5
Winnipeg	1	7	0	84	205	2

LES FAMEUX 6 JOURS

Au Centre Paul-Sauvé

4000 est, Beaubien, angle Pie-IX

Du 22 au 28 septembre

Avec les plus grandes vedettes du cyclisme mondial

BILLETTS EN VENTE MAINTENANT

RESERVATION 376-8780

Molson, là tu parles!



Brassée au Québec par Molson

■ session fédérale

Périodes gratuites

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau, s'est engagé hier aux Communes à examiner avec le secrétaire d'Etat, M. Pelletier, la proposition de M. Caouette, leader du Ralliement des créditistes, tendant à augmenter le nombre des émissions gratuites mises à la disposition des partis politiques par Radio-Canada "afin de tenir le public mieux informé".

Subventions

Le ministre des finances, M. Benson, a déclaré hier en Chambre que le gouvernement ne songe pas à rétablir l'ancien régime des subventions fédérales à l'égard de la construction des navires de bois. M. Louis Comeau, conservateur de South Western Nova, qui lui posait la question, a voulu savoir en outre comment serait résolu le problème du chômage dans l'industrie de la construction navale, mais le président de la Chambre a jugé sa question irrégulière.

Pensions de vieillesse

Mme Grace MacInnis, néo-démocrate de Vancouver, a voulu savoir hier aux Communes si le gouvernement se proposait d'augmenter les pensions de vieillesse par suite de la hausse du coût de la vie. Le ministre de la santé et du bien-être, M. Munro, a répondu par un seul mot: "Non". (Rappelons qu'en vertu du régime actuel, les pensions sont révisées annuellement selon l'indice du coût de la vie à la consommation. Ainsi, à compter de janvier prochain, les pensions seront portées à \$78 par mois).

Prix des voitures

Le premier ministre, M. Trudeau, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement ne songe pas à protester auprès de la société Chrysler contre la hausse des prix de ses modèles 1969 parce qu'il ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle sur les prix.

Tchécoslovaques

Le ministre de l'immigration, M. MacEachen, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement ne pratique aucune politique de distinction injuste à l'égard des Tchécoslovaques qui désirent s'établir au Canada. Il répondait à M. George Hees qui demandait si l'envoi d'une mission canadienne de quatre personnes à Vienne n'avait pas pour but de recruter des savants et des spécialistes de Tchécoslovaquie de préférence à d'autres citoyens. Tous les réfugiés, a dit le ministre, peuvent bénéficier des avantages du programme canadien qui prévoit le passage gratuit en avion et une aide financière. La mission canadienne envoyée à Vienne a pour but, a dit M. MacEachen, de faire valoir aux savants tchécoslovaques les avantages que le Canada peut leur offrir.

Vietnam

Le ministre des affaires extérieures, M. Sharp, a déclaré que le gouvernement des Etats-Unis est très familier avec le point de vue du Canada au sujet des bombardements américains au Nord-Vietnam. M. Sharp a apporté cette réponse à M. Ron Harding, néo-démocrate de Kootenay-West, qui demandait si Ottawa avait rappelé à Washington la nécessité de mettre un terme aux bombardements aériens.

Drogues

Toute la question de savoir si l'absorption de drogue est un délit ou une maladie est sujette à discussion, a déclaré hier aux Communes le premier ministre, M. Trudeau. Il apportait des précisions à la réponse que le ministre de la santé, M. Munro, venait d'apporter à M. Waldo Monteith, conservateur de Perth. Celui-ci avait demandé au ministre s'il énonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré à Regina récemment que les peines dont sont passibles ceux qui s'adonnent à la marijuana pourraient être moins lourdes que dans les cas d'autres substances. M. Trudeau s'est dit heureux que son ministre examine les modifications possibles au code criminel dans ce domaine.

Sénat

M. Trudeau a déclaré en Chambre, en réponse aux questions de M. Hugh John Flemming (conservateur de Carleton-Charlotte), que le gouvernement n'a pas encore arrêté sa politique à l'égard d'une éventuelle réforme du sénat, laquelle exigerait un amendement à la constitution. Mais il avait été suggéré lors de la conférence constitutionnelle de février dernier que les provinces puissent désigner elles-mêmes des sénateurs. Cette suggestion est à l'étude.

Dunton-Laurendeau

Le premier ministre, M. Trudeau, ne sait pas encore qui succèdera à M. André Laurendeau à la co-présidence de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mais il "étudie des noms". C'est la réponse qu'il a faite hier en Chambre à M. Martial Asselin, conservateur de Charlevoix, qui s'est demandé si le retard apporté à combler cette avance ne risque pas de retarder les travaux de la Commission. Le délai, a répondu M. Trudeau, n'entrave pas les travaux de la commission.

Investissements étrangers

Ottawa impose à son tour des directives aux firmes canadiennes

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a prié jeudi les entreprises canadiennes de

l'aider à empêcher le capital d'investissement de quitter le pays.

Dans un communiqué officiel, le ministre du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, a sou-

mis les grandes lignes d'un programme visant à garantir au Canada les garanties contre les restrictions américaines sur le capital d'exportation.

Le programme demande aux sociétés de réduire à des "dimensions modérées" le flot de leurs investissements à l'étranger.

Ailleurs, le communiqué prie des compagnies de ne pas entreprendre de nouveaux investissements en Europe de l'Ouest, y compris le transfert de capitaux ou d'autres formes de financement du Canada ou des Etats-Unis.

Le gouvernement envisage des exceptions pour les compagnies qui doivent honorer un engagement ferme ou qui peuvent prouver que leurs projets sont "exceptionnellement importants et prometteurs de bénéfices prochains pour le commerce et la balance de paiement du Canada".

Cette initiative gouvernementale résulte d'une promesse que le Canada faisait le 7 mars aux Etats-Unis d'empêcher la fuite des dollars dans ses échanges commerciaux avec les autres pays.

Le Canada a fait cette promesse en retour d'une exemption totale des restrictions que les Etats-Unis ont appliquées le 1er janvier sur les exportations de capitaux.

J.C.L.

Aux presses de l'u. de M.

Criminologie en action

Le bilan de la criminologie contemporaine dans ses grands domaines d'application est désormais accessible aux fonctionnaires, procureurs, policiers, travailleurs sociaux et autres citoyens intéressés.

Les Presses de l'université de Montréal viennent en effet de lancer sous le titre "Criminologie en action" les conférences données en août dernier à l'université lors du 27e cours international de criminologie.

L'éditeur, M. Denis Szabo, qui est aussi directeur du département de criminologie à l'université de Montréal, a choisi de présenter ces textes de spécialistes européens et américains sous forme de manuel, de façon à en faciliter l'enseignement dans les facultés de droit et de sciences sociales et dans les écoles de criminologie.

"Les organisateurs de séminaires ou de cours de perfectionnement, précise M.

Szabo en introduction, trouveront dans ce volume de précieuses indications sur tous les grands problèmes auxquels fait face le chercheur, l'administrateur ou même le praticien de la justice."

Ces contributions scientifiques veulent répondre à la question débattue lors de ce cours international: comment vivre dans une société moderne aux techniques de plus en plus perfectionnées, au rythme de développement de plus en plus vertigineux, sans que l'équilibre psycho-social et la qualité morale de la vie communautaire soient affectés?

Le volume est divisé en trois principaux chapitres.

La personnalité criminelle est examinée dans ses aspects bio-psychiatrique, psychologique et sociologique. Dans le cadre de l'administration de la justice on aborde le rôle de la police dans l'application de la loi, la situation du prévenu devant les juridictions pé-

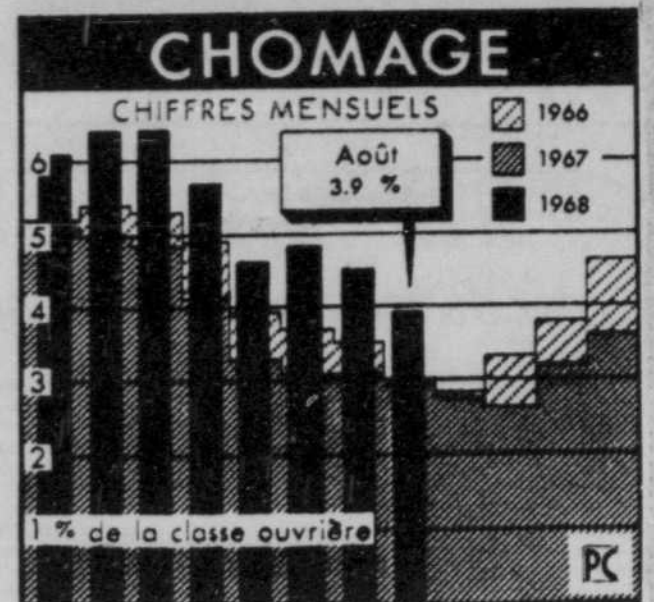
nales et l'état actuel des systèmes correctionnels. Enfin trois conférences sont consacrées à la prévention du crime.

Ce volume de 466 pages est en vente dans les librairies et aux Presses de l'université de Montréal au prix de \$7.25.

Le directeur du département de criminologie a souligné à l'occasion du lancement de l'ouvrage la "coopération très active" de la police de Montréal aux activités criminologiques.

Cet ouvrage s'ajoute aux autres déjà publiés aux PUM, notamment au cours de criminologie du professeur Szabo, ainsi qu'à la revue annuelle internationale dont le premier numéro est paru en janvier sous le titre "Acta criminologica". Dans ce dernier cas, les études publiées se trouvent résumées en anglais, en français, en espagnol, en allemand et en russe.

J.C.L.



De la mi-juillet à la mi-août, 74,000 étudiants se sont retirés du marché du travail, ce qui a contribué à faire diminuer le chômage au Canada. Le nombre des chômeurs, qui est passé de 371,000 à 319,000 demeure toutefois supérieur au niveau d'août 1967 qui s'établissait à 247,000. De toutes les régions, le Québec connaît encore le taux de chômage le plus élevé, soit 5.3 pour cent, comparativement à 5.1 pour cent dans les provinces de l'Atlantique, 4.8 pour cent en Colombie-Britannique, 2.9 pour cent en Ontario et 2.3 pour cent dans les Prairies. Le nombre des chômeurs au Québec à la mi-août était de 124,000, soit une baisse de 6,000 sur le mois précédent. Pour l'ensemble du Canada, le taux de chômage à la mi-août était de 3.9, ainsi que l'indique le tableau.

Première prime à l'investissement

QUEBEC (DNC) — Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Paul Beaudry, et le ministre de l'agriculture, M. Clément Vincent, ont annoncé conjointement hier l'octroi de la première prime à l'investissement, en vertu du projet de loi d'aide au développement industriel régional, adoptée en juin dernier.

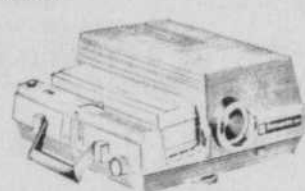
Cette subvention a été accordée à la société William Houde Limitée, de Laprairie, en vue de la construction d'une usine d'engrais chimiques à Saint-Léonard d'Aston, dans le comté de Nicolet. La subvention accordée sera de \$32,000 au total, pour un investissement projeté de \$150,000 environ.

VENTE D'AUTOMNE DE PROJECTEURS N.D.G. PHOTO

PROJECTEURS ANSCOMATIC POUR DIAPOSITIVES

CARACTERISTIQUES — lampe de 500 watts
— 4 façons de projeter les diapositives

- (1) Casier classeur Rotatray de 100 diapositives
- (2) Casier classeur "Easy-Edit" de 36 diapositives
- (3) Casier classeur économique de type "Universel"



ANSCOMATIC 660

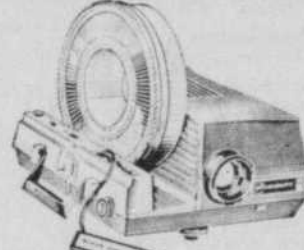
- avec commande manuelle, marche avant.
- simple push-pull suffit pour changer de diapositives et avancer le magasin.
- lentille de 3" donnant une image exceptionnelle avec objectif de projection de 1.5 et diapositives instamatic.

de N.D.G. Photo
avec
1 casier classeur Easy-Edit

\$54.95

- (4) Chargeur accessoire de diapositives

(Permet de projeter plus de 40 diapositives sans utiliser un casier classeur.)



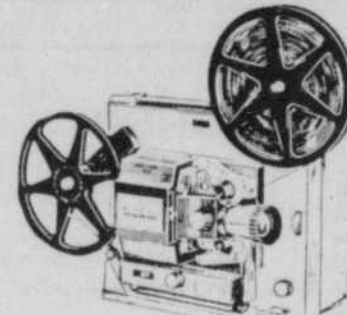
ANSCOMATIC 670

- avec commande à distance pour marche avant. Marche arrière est aussi déterminée sur ce télécommande.
- Mise au point manuelle.
- Chargeur électrique peut être utilisé sur ce projecteur.

de N.D.G. Photo
avec
1 casier classeur Rotatray de 100 diapositives

\$74.95

FAMEUX CINÉ-PROJECTEURS BELL & HOWELL

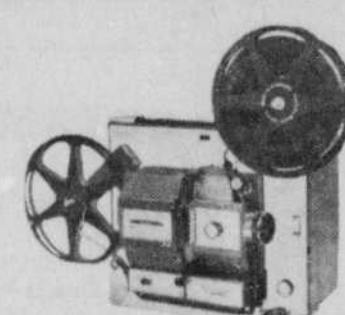


Bell & Howell Autoload 357-Z

pour film Super-8.

- CARACTERISTIQUES:
- Chargement complètement automatique d'une bobine à l'autre.
 - marche arrière — projection fixe sur une seule photo.
 - capacité de 400 pieds de bobine — lentille Zoom.

\$99.95

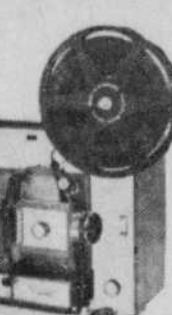


Bell & Howell Autoload de luxe 483-Z

pour film Super-8.

- CARACTERISTIQUES:
- Similaire au modèle 357-Z.
 - PLUS — projection au ralenti pour tout film super 8, vitesse variable — Image plus brillante pour tout projecteur de super 8.
 - Ouverture pour lumière.

\$159.95



Bell & Howell Compatible 456-Z

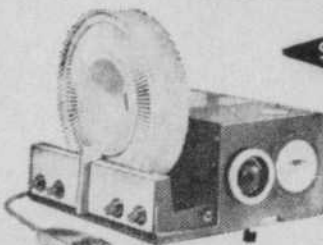
pour films réguliers et super 8.

- Un simple mouvement du levier de commande fait fonctionner — marche arrière — projection fixe d'une simple photo — Capacité de 400 pieds de bobine — lentille Zoom.

NOUVEAU PRIX TRES BAS \$129.95

(Economie de \$30.00 sur notre prix régulier de vente)

DEUX PROJECTEURS DE QUALITE DE



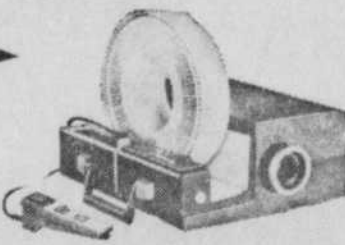
SAWYER 550-ER

- Construction métallique
- Lampe de 500 watts
- Dispositif de pré-chauffage des diapositives pour garder la mise au point constante.
- 4 façons de projeter les diapositives.

avec commande à distance, — marche avant — marche arrière — (mise au point manuelle)

Complet avec 1 casier classeur "Easy-Edit" 1 casier classeur Rotatray de 100 diapositives.

\$89.95



SAWYER 600-A

- Construction métallique
- Lampe de 500 watts
- Dispositif de pré-chauffage des diapositives pour garder la mise au point constante.
- 4 façons de projeter les diapositives.

avec mise au point automatique — nouveau dispositif de sensibilité assurant que chaque diapositive doit être projetée avec un de netteté — automatiquement.

maximum de netteté — automatiquement.

commande à distance avec marche avant

NOUVEAU PRIX TRES BAS

Complet avec 1 casier classeur "Easy-Edit" 1 casier classeur Rotatray de 100 diapositives

\$134.95

ÉCONOMIES EXTRA SPÉCIALES SUR PROJECTEURS ARGUS POUR DIAPOSITIVES

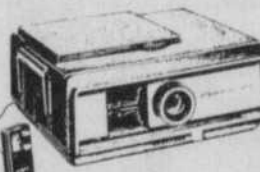


ARGUS 538

- avec commande manuelle marche avant
- un simple push-pull suffit pour changer de diapositives.

avec un casier classeur de 69 diapositives

\$54.95



ARGUS 543

- avec commande à distance complète
- marche avant
- marche arrière
- mise au point.

avec un casier classeur de 60 diapositives

\$69.95



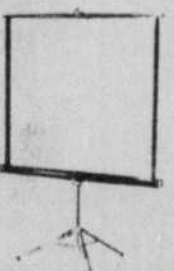
ARGUS 570

- avec minuterie pour fonctionnement complètement automatique du changement à intervalles pré-sélectionnés.
- Aussi possède contrôle à distance avant/arrière et mise au point.

avec un casier classeur de 60 diapositives

\$89.95

ÉCRAN OFFERT EN BONUS



avec l'achat de tout projecteur annoncé ci-dessus, vous pouvez acheter un écran à un prix extraordinaire.

Grandeur	Acheté séparément	avec projecteur
40" x 40"	\$19.95	\$14.95
50" x 50"	\$29.95	\$24.95

MAINTENANT CHARGEX VOUS PERMET D'ACHETER PLUS FACILEMENT

DEUX MAGASINS POUR VOUS SERVIR

5488 ouest rue Sherbrooke

(coin Girouard)

489-8401

1197 Place Phillips

(Carre Phillips)

866-8761

N.D.G. PHOTO SUPPLY Inc.

LES COMMANDES POSTALES ET PAYABLES SUR LIVRAISON SONT ACCEPTÉES POUR L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi

8.30 a.m. à 6.00 p.m.

Samedi

9 a.m. à 5 p.m.

Magasin de la rue Sherbrooke

ouvert tous les vendredis soirs

jusqu'à 9 heures.



Nous sommes heureux d'annoncer la réouverture du

PAVILLON

le Vendredi 20 Septembre à partir de 5 heures

"Une Cuisine insurpassable dans le plus beau cadre à Montréal."

Savourez vos plats favoris en dansant ou son de la musique de MIGUEL MAURA et son quartette.

Tous les Dimanches, le Samedi

BUFFET, FROID ET CHAUD

à partir de 6 heures \$6.00

enfants moins de 10 ans \$3.00

Stationnement gratuit

1240 rue Drummond, Montréal.

Pour réservations: PHILIPPE

866-6492

